



HAL
open science

Sur le fil : la recherche du pouvoir d’agir dans les tiers lieux solidaires

Amélie Tehel

► **To cite this version:**

Amélie Tehel. Sur le fil : la recherche du pouvoir d’agir dans les tiers lieux solidaires. Sciences Po Rennes. 2024. hal-04707853

HAL Id: hal-04707853

<https://hal.science/hal-04707853v1>

Submitted on 24 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Sur le fil : la recherche du pouvoir d'agir dans les tiers-lieux solidaires. Études de cas en France, en Belgique et au Canada

Rapport rédigé par Amélie Tehel, postdoctorante

sous la coordination de Romain Pasquier et Armelle de Guibert.

Chaire Territoires et Mutations de l'Action Publique (TMAP) – Sciences Po Rennes
Laboratoire Arènes (UMR6051)



La chaire « Territoires et Mutations de l'Action Publique » (TMAP) est axée sur l'analyse des enjeux et défis de la gouvernance contemporaine des territoires dans une société en transition. Elle a pour ambition d'être un espace d'échanges, de formation et de recherche, où les regards entre acteurs académiques et acteurs de la gouvernance territoriale se croisent et s'enrichissent.

Site web : www.sciencespo-rennes.fr

Contact : chaire.tmap@sciencespo-rennes.fr



Ce projet postdoctoral a été financé par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le cadre du dialogue stratégique de gestion de Sciences Po Rennes.

Pour citer ce rapport : Tehel, A. (2024). *Sur le fil : la recherche du pouvoir d'agir dans les tiers-lieux solidaires. Études de cas en France, en Belgique et au Canada*, Sciences Po Rennes/Chaire TMAP.

Avant-propos

Le développement exponentiel des tiers-lieux en France témoigne d'un engouement citoyen pour ces nouvelles formes d'action au service de collectifs pluriels à la ville comme à la campagne. L'intérêt de l'État et des collectivités territoriales pour cette dynamique est indéniable. Le tiers-lieu apparaît comme un vecteur idéal, presque magique, de revitalisation des territoires et s'inscrit dans la recherche par les pouvoirs publics de processus vertueux d'inclusion sociale, d'innovation socioéconomique et de coopération horizontale entre des acteurs multi situés.

Au sein de cet écosystème des tiers-lieux, d'une grande richesse et toujours en pleine expansion, cette recherche, conduite par Amélie Tehel au sein de la Chaire TMAP de Sciences Po Rennes et du laboratoire Arènes (UMR 6051), se concentre ici sur ce que l'on qualifie de tiers-lieux solidaires. Si la solidarité et l'ouverture inconditionnelle à tous les publics sont des valeurs fondatrices de ces espaces, nous nous intéressons ici plus précisément à des tiers-lieux mettant en œuvre des dispositifs spécifiques à destination de publics en situation de vulnérabilité dans leur parcours de vie (accueil de jour, insertion par l'activité économique, hébergement d'urgence, accompagnement social...). Parfois situés à l'intersection entre solidarité autogérée et secteur social conventionnel, ces lieux expérimentent de nouvelles manières de faire face à de multiples enjeux sociaux contemporains (isolement social dans les zones rurales, accueil des personnes en situation d'exil, augmentation de la pauvreté etc.). Ce sont des espaces hybrides, en voie d'institutionnalisation rapide, qui tentent de renouveler au concret un État providence à la française parfois fragilisé dans sa capacité à produire du commun (Pasquier, Tehel et Guibert, 2023).

Ces tiers lieux solidaires sont-ils les laboratoires de l'action sociale de demain ou actent-ils, au contraire, son déclin ? C'est à cette question de recherche qu'Amélie Tehel apporte ici des premiers éléments d'analyse à partir d'une comparaison de plusieurs tiers-lieux solidaires en France, en Belgique et au Canada.

Romain Pasquier (CNRS) et Armelle de Guibert (Sciences Po Rennes)

Table des matières

Avant-propos	3
Introduction.....	6
1 · À la recherche des tiers-lieux solidaires	11
1.1 Les tiers-lieux, nouveaux espaces de solidarité ?.....	11
Les tiers-lieux : définition et expansion en France.....	11
Le tiers-lieu, un nouveau maillon des politiques de solidarité ?.....	22
Une démarche en faveur du pouvoir d’agir ?	28
1.2 Construction de l’enquête ethnographique	36
Constitution du corpus et présentation des terrains	36
Enquête ethnographique et analyse des données	54
2 · « Faire tiers-lieu » dans la pratique de la solidarité	61
2.1 Accueillir, exclure, réglementer, sanctionner : organiser le vivre ensemble en tiers-lieu solidaire.....	62
Un espace ouvert ?	63
Chartes et règlements : conditions et seuils de tolérance.....	72
L’irruption du conflit en tiers-lieu solidaire	77
2.2 S’appropriier les lieux : comment favoriser l’hospitalité envers les publics vulnérables ?	83
Une configuration socio-matérielle.....	84
Des espaces modulaires et permissifs	91
Relations de pouvoir entre les acteurs : vers plus d’horizontalité ?.....	98
<i>Faire parler les lieux</i>	<i>104</i>
Synthèse.....	106

3 · Pratiques professionnelles en tiers-lieux solidaires : des engagements variables, des conditions incertaines	108
3-1 Reconfigurations professionnelles : le « faire autrement » mis à l'épreuve.....	109
Le tiers-lieu, une bifurcation pour « faire autrement »	110
Un espace de travail contraignant	115
La coordination de tiers-lieu, un rôle exigeant	119
3-2 Faire vivre le collectif de travail : temps informels et vie des lieux	128
Le coordinateur, un « tiers organisant ».....	129
Participation limitée : à rebours de l'utopie collective ?	133
<i>Faire le ménage : la mise à l'épreuve du commoning</i>	141
Synthèse.....	143
<i>Faire tiers-lieu à l'international</i>	145
Conclusion	149
Bibliographie.....	154
Table des illustrations.....	166
Remerciements.....	167

Introduction

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

La question est incontournable dès que l'on évoque le sujet. C'est une interrogation persistante et tenace, qui s'invite dans les événements scientifiques, les rencontres professionnelles, les groupes de travail. Cet intérêt est fondé. Le nombre de tiers-lieux croît de manière exponentielle depuis plusieurs années. Le Groupement d'Intérêt Public France Tiers-Lieux, à la suite d'un récent travail de recensement, en dénombre plus de 3500 en France. Le mouvement s'étend, et l'on continue pourtant à se demander comment définir cet objet. Cela est moins incongru qu'il n'y paraît. Le mouvement bouillonne, mais il est très hétérogène. Le débat sémantique forme un nœud complexe et récurrent sans que l'on semble vraiment réussir, individuellement ou collectivement, à en « dénouer l'écheveau » (Colmellere *et al.*, 2019). Faut-il rendre à Ray Oldenburg ce qui lui appartient, ce concept de *third place* élaboré au tournant des années 2000, qui désigne au départ un espace interstitiel de sociabilité entre le domicile et le travail ? S'il n'est pas complètement anachronique, il apparaît parfois décalé au regard de la manière dont le tiers-lieu s'est diffusé en France ces dernières années. Faut-il lui chercher des origines plus lointaines, de la littérature médiévale au cyberspace (Burret, 2017), pour saisir cet espace d'entre-deux, espace de liberté ou de purgatoire, lieu de transition spatiale, identitaire, spirituelle ? Dans une démarche plus pragmatique, un brin plus arbitraire, on pourrait se laisser tenter par des listes de critères, pour déterminer une bonne fois pour toutes les lieux qui pourraient ou non s'affirmer *tiers*. Mais l'on serait dans l'erreur. Et l'objet continuerait de nous filer entre les doigts.

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu *solidaire* ?

« *C'est un pléonasme* », nous a-t-on parfois rétorqué. Ou, plus péremptoire : « *S'il n'y a pas de solidarité, ce n'est pas un tiers-lieu* ». Est-ce vraiment si simple ? La solidarité, l'entraide, le faire ensemble, font-ils partie intrinsèque des tiers-lieux eux-mêmes, ou plutôt de leurs éléments de langage ? Et quand bien même les tiers-lieux seraient, par essence, solidaires, de quelle solidarité parle-t-on ? Comment s'incarne-t-elle, socialement, matériellement, et au profit de qui s'exerce-t-elle ? Face à des fractures sociales successives, il est tentant de voir

dans ces espaces hybrides la promesse d'une sortie de crise (Glémain, 2021 ; Idelon, 2018). Il n'est pas anodin de voir le secteur de l'action sociale s'intéresser de près à cette dynamique, et s'engager dans ces espaces expérimentaux multi-acteurs. Dans un contexte social dégradé (Tehel *et al.* 2024), les tiers-lieux peuvent-ils assurer un travail de fond sur leurs territoires et agir contre la précarité et l'exclusion, contre le délitement du lien social, contre la défiance politique qui alimente le repli sur soi nationaliste ? C'est bien là ce qu'ils revendiquent. Mais c'est aussi une lourde responsabilité.

Que nous disent les tiers-lieux solidaires de notre situation sociale, et quels effets produisent-ils sur leurs publics, sur les personnes qui y travaillent, sur les territoires dans lesquels ils s'inscrivent ? Quelle réponse apportent-ils à une fracture sociale persistante¹ ? Le présent rapport restitue une enquête postdoctorale de deux ans, financée par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et conduite au sein de la Chaire Territoires et Mutations de l'Action Publique de Sciences Po Rennes, avec le soutien du laboratoire Arènes (UMR 6051). À partir d'un prisme pluridisciplinaire, croisant notamment sciences politiques et sciences de l'information et de la communication, ce travail de recherche a pris pour angle d'observation la notion de **pouvoir d'agir**. Autonomie, émancipation, capacitation, auto-détermination, *empowerment*... Le champ sémantique du pouvoir d'agir est aussi vaste qu'ambigu. De quel pouvoir parle-t-on ? Qui cherche à le développer, avec quels moyens, avec quels objectifs ? De quoi doit nous rendre capable le lien social que les tiers-lieux veulent renforcer ? S'il s'agit d'accéder « à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important » (Le Bossé, 2012, p.232), à la fois pour nous même, pour notre entourage, pour les collectifs dans lesquels on s'inscrit, comment cette quête de pouvoir d'agir s'incarne-t-elle en tiers-lieu ? Symbole de cet idéal émancipateur souvent promu par les tiers-lieux, le pouvoir d'agir qui servira de fil rouge à l'enquête sera à la fois celui des personnes vulnérables, qui bénéficient en ces lieux d'un accueil et de services, mais aussi celui de celles et ceux qui font vivre ces espaces et qui en ont fait leur activité professionnelle principale (quels que soient leurs statuts ou leurs missions). Espace moins interstitiel que médiateur, configuration sociale mais aussi matérielle, processus itératif et réflexif, le tiers-lieu – ou plutôt la « méthode tiers-lieu » – est

¹ Site de l'Observatoire des inégalités (8 juin 2023). *Rapport sur les inégalités en France : fracture sociale, le retour*. [En ligne : <https://www.inegalites.fr/Fracture-sociale-le-retour>], consulté le 20 août 2024.

aux prises avec de multiples contradictions, lignes de tensions et fragilités. Les réalités organisationnelles de ces espaces sont-elles compatibles avec cet objectif d'encapacitation ? La quête de pouvoir d'agir des un-es se fait-elle au prix d'un investissement démesuré des autres ?

Notre problématique a cherché à saisir la manière dont ces tiers-lieux solidaires sont susceptibles de favoriser le pouvoir d'agir des personnes qui les fréquentent. Problématique ambitieuse, épineuse même, dont ce rapport sera bien loin de faire le tour, mais qui cherchera néanmoins à montrer toute la difficulté de cette quête collective pour une plus grande capacité d'action sur le monde. Si la phase exploratoire de cette enquête avait d'abord mis l'accent sur les personnes en situation de vulnérabilité qui, rencontrant précisément des limitations de leur pouvoir d'agir, semblaient les premières concernées par cette problématique, la démarche de recherche s'est progressivement élargie. Au fil des entretiens et des rencontres, elle a rapidement englobé les personnes qui exercent leur activité professionnelle principale au sein des tiers-lieux et mettent leurs compétences diverses au service d'une pratique de solidarité. Nos deux hypothèses centrales postulent ainsi que le tiers-lieu solidaire présente des facteurs favorisant le développement du pouvoir d'agir des personnes vulnérables, mais qu'il constitue aussi un environnement capacitant pour les professionnel·les. Partant de ces hypothèses croisées, le tiers-lieu serait un espace d'*empowerment* à la fois individuel et collectif.

Ce travail de recherche s'est appuyé sur une enquête qualitative conduite au sein de tiers-lieux – en France et à l'international – qui développent des actions spécifiques en faveur de personnes en situation de vulnérabilité. Entre hybridation de dispositifs d'action sociale et solidarité autogérée, l'exploration de ces lieux donne à voir un paysage contrasté de ce que peut être la pratique de la solidarité en tiers-lieu. Au cœur de ce mélange des genres, il a fallu réussir à discerner ce qui « fait tiers-lieu », ce qui différencie cette typologie d'espaces d'autres lieux plus classiques de l'accompagnement social. Il a fallu s'extraire de ce qui relève de la pratique conventionnelle du travail social² pour repérer ce qui appartient à ce que nous

² Selon le Code de l'Action Sociale et des Familles, « *le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement* », Article D142-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, [En ligne : www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000034663455].

appellerons « une méthode tiers-lieu ». Cette enquête n'est pas un commentaire sur la pratique du travail social, ce n'est pas non plus un examen des tiers-lieux et de ce qu'ils mettent en œuvre, c'est une analyse de ces croisements entre pratique de solidarité et méthode tiers-lieu, et de ce qu'ils produisent, entre quête de sens et contraintes, entre pouvoir d'agir et fragilités.

De fait, les résultats de cette enquête oscillent sans cesse entre forces et faiblesses. Une figure nous a accompagnée pendant toute l'enquête ethnographique : celle du funambule, qui avance prudemment sur un fil tendu, qui joue avec le déséquilibre, et qui, par un coup de vent ou un sursaut, peut aussi risquer la chute. Le tiers-lieu, en définitive, est un exercice d'équilibriste. Il se balance entre dimension expérimentale et besoin de structure, entre des engagements forts et une réticence face aux exigences du commun, entre puissance du collectif et fragilités structurelles. Le tiers-lieu avance sur ce fil tendu, résolument tourné vers un objectif d'*empowerment* mais dans un mouvement constant qui tour à tour le renforce et le fragilise.

La restitution de ce projet de recherche se compose de trois parties. La première pose le cadre de cette recherche. Elle donnera justement l'occasion de revenir sur le débat de la définition du tiers-lieu, et de réfléchir à la définition de ce que peut être un tiers-lieu solidaire, pour finalement poser le tiers-lieu davantage comme processus méthodologique. Cette première partie donne également des éléments de contexte sur la question des politiques de solidarité en France, et explicite le cadre théorique du pouvoir d'agir mobilisé dans cette étude, en présentant trois concepts complémentaires que sont l'*empowerment*, les capacités et l'environnement capacitant. Cette première partie se conclut sur la présentation de la démarche d'enquête et sur les terrains qui ont été étudiés. La seconde partie du rapport restitue de premiers résultats, qui concernent plus particulièrement le développement du pouvoir d'agir des personnes vulnérables et l'organisation du vivre ensemble. S'il ne sera pas possible de dresser une analyse exhaustive des facteurs favorisant ou non cette dynamique, deux points saillants seront au cœur du commentaire. Le premier concerne la manière dont le tiers-lieu constitue une configuration sociale et matérielle qui permet un niveau d'appropriation de l'espace par ses publics et qui le singularise face à d'autres espaces d'action sociale. Le second s'intéresse à la manière dont le lieu tente de s'ouvrir à tous les publics tout en préservant une qualité de vie commune, et ce malgré l'irruption ponctuelle de situations conflictuelles. La troisième partie de ce rapport resserre la focale sur les personnes qui exercent leur activité

professionnelle au sein de ces tiers-lieux. Elle s'intéressera à deux types d'acteurs : les profils de coordination (en charge de la coordination et de l'animation des lieux) et les profils d'occupant-es (les membres de structures qui occupent et proposent des actions dans le lieu). Cette partie cherchera tout d'abord à analyser les conditions de l'engagement en tiers-lieux, entre bifurcations professionnelles en quête de sens et contraintes imposées. Au-delà de ces parcours individuels, il s'agira aussi de rendre compte de la manière dont ce collectif fait vivre le lieu, et de montrer les limites que pose la question collaborative. Il n'est pas si simple de faire vivre un lieu en commun et de s'y engager toutes et tous de manière équitable. Trois encarts viendront illustrer de manière concise certains points plus précis observés dans l'enquête : « *Faire parler les lieux* » (page 104), « *Faire le ménage* » (page 141), « *Faire tiers-lieu à l'international* » (page 145).

Sans doute existe-t-il autant de manière de « faire tiers-lieu » qu'il n'existe de projets, et ce rapport ne rend compte que d'une partie infime de ce mouvement et des dynamiques individuelles et collectives qui le font vivre. Cette analyse est un point d'étape, une manière d'éclairer cet élan citoyen et associatif et les tensions qui le traversent. Une manière aussi de mettre en avant le minutieux travail qu'exige l'engagement pour « le commun », d'en saisir les fragilités profondes, et de questionner le coût humain de cet engagement passionné mais précaire. Quelles solidarités le tiers-lieu nous donne-t-il à voir et à vivre ? ■

1 · À la recherche des tiers-lieux solidaires

« Un lieu en commun, c'est un outil pour travailler la solidarité ».

(Extrait d'entretien avec un coordinateur de tiers-lieu)

Que sont les tiers-lieux solidaires ? Peut-on, à partir d'un éclairage sur le mouvement tiers-lieu tel qu'il s'est constitué en France, en proposer une définition ? Cette enquête postdoctorale a pris pour objet une typologie particulière d'espaces de solidarité, qui émerge au sein d'un mouvement encore peu lisible qu'est celui des tiers-lieux. Cette première partie revient sur la diffusion de ce mouvement en France et précise l'objet qui occupe cette étude, à savoir celui des tiers-lieux solidaires. À partir de ce propos liminaire, nous expliciterons la problématique de l'étude autour de la question du pouvoir d'agir des acteurs et préciserons le cadrage méthodologique de l'enquête.

1.1 Les tiers-lieux, nouveaux espaces de solidarité ?

Espace hybride et expérimental, le tiers-lieu se distingue par sa manière d'échapper aux définitions. Son caractère labile est presque performatif : rester dans ce flou sémantique permet d'affirmer un caractère alternatif dans les faits parfois discutables. S'il se rend lisible par des définitions opérationnelles et empiriques, il n'existe pas de définition scientifique du tiers-lieu faisant consensus. Il reste aujourd'hui difficile d'englober sous une seule et même approche le caractère pluriel de ces initiatives. Citoyennes ou institutionnelles, pérennes ou éphémères, à but lucratif ou non, ouvertes sans ou sous conditions, ces expérimentations se rejoignent sous un drapeau commun tout en étant très différentes les unes des autres. Un travail d'explicitation s'impose.

Les tiers-lieux : définition et expansion en France

La notion de tiers-lieu émerge aux États-Unis au tournant des années 2000, dans des travaux en sociologie qui analysent les mutations du lien social dans les communautés urbaines

et leurs effets sur la participation démocratique et la relation aux institutions (Oldenburg, 1999 ; Putnam, 2002). Tel qu'il se conçoit dans ces premiers travaux, le tiers-lieu, s'il est une dynamique communautaire, reste profondément lié à la sphère marchande, puisque cafés, centres commerciaux ou salons de coiffure y sont considérés comme tiers-lieux. Dans des sociétés urbaines en pleine mutation, de tels lieux constituent certes de nouveaux espaces de sociabilité (Liefoghe, 2018b), mais ils sont rapidement réincorporés dans des dynamiques marchandes. Certaines entreprises, à l'instar de Starbucks, profitent de l'occasion pour renforcer leur stratégie de marketing communautaire, mais ce « tiers-lieu capitaliste » montre de nettes limites en matière d'hospitalité (Wagner-Pacifici, 2021).

En France, l'émergence des tiers-lieux s'ancre dans la tradition plus ancienne des Maisons du peuple (Cossart et Talpin, 2012), des Bourses du travail (Burret, 2021), ou des Maisons des Jeunes et de la Culture et friches culturelles (Idelon, 2022). Leur développement en France suit le double mouvement de la diffusion des espaces de travail partagés (*coworking*) (Krauss et Tremblay, 2019 ; Liefoghe, 2018a et 2018b) et de celui des Fablabs (Bosqué, 2015), l'histoire des tiers-lieux restant très intriquée à celle des *makerspaces* (Berrebi-Hoffman *et al.*, 2018 ; Colmellère *et al.*, 2019). Si le tiers-lieu peut être abordé comme un « *processus psycho-socio-anthropologique atemporel et consubstantiel à toutes les sociétés* » (Dagonneau, 2022, p.437), une autre approche conceptuelle aborde le déploiement de ce mouvement en France comme une réaction contextuelle face au modèle dominant (Dagonneau, 2022). Le tiers-lieu y serait le dernier héritier en date de mouvements contre-culturels qui ont émergé depuis le 19^e siècle³. Selon Marie Dagonneau, doctorante en géographie sociale, les tiers-lieux en France produisent un discours qui incorpore des méthodes et champs sémantiques issus de ces mouvements. Lieu intermédiaire de sociabilité (Oldenburg, 1999), le tiers-lieu s'inscrit ainsi dans une tradition de (re)valorisation des pratiques de bricolage, du faire soi-même/faire ensemble, en « *contrepoint à l'ordre productif dominant* » (Berrebi-Hoffman *et al.*, 2018, p.35). Un troisième ancrage épistémologique voit dans le tiers-lieu la « *prolongation spatialisée de la culture numérique* » (Dagonneau, 2022, p.440). L'espace de sociabilité conceptualisé par Ray Oldenburg s'actualise

³ Incluant culture *Do It Yourself* (DIY), *hacking*, éducation populaire, mouvements hippies, dynamique de développement endogène, systèmes d'échanges locaux, économie sociale et solidaire, transition écologique et sociale, occupations illégales et friches culturelles, militantisme féministe, mouvements d'alternatives à l'exploitation salariale (Dagonneau, 2022).

avec le déploiement des technologies de l'information et de la communication et la démocratisation des outils numériques, aussi bien outils professionnels (systèmes d'informations numériques) que sociaux (réseaux sociaux numériques) ou outils de fabrication (machines à commande numériques). Le tiers-lieu y est une « *transposition culturelle et technique de l'univers des logiciels libres et open source* » (Fredriksson et Duriaux, 2018), une mobilisation communautaire en faveur de l'appropriation de biens communs.

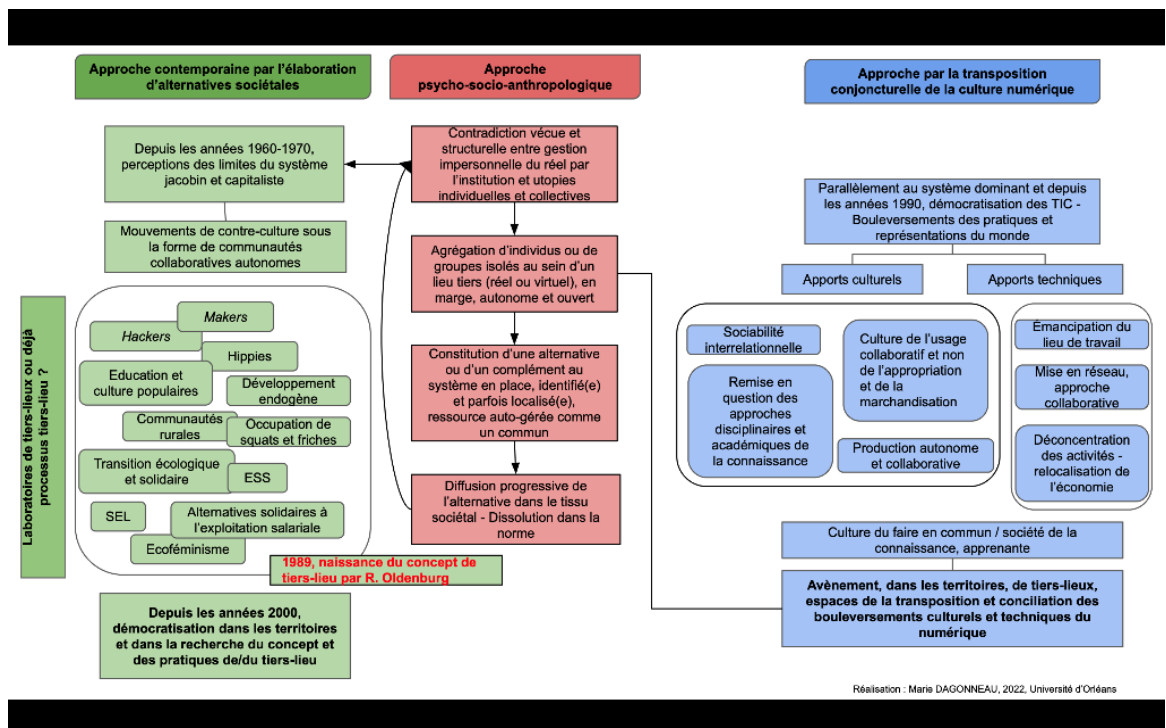


Figure 1 - Trois approches poreuses de la genèse des tiers-lieux.

Schéma réalisé et publié par Marie Dagonneau (2022).

Dans une démarche expérimentale, les tiers-lieux hybrident les activités et les méthodes d'organisation. Ils établissent des modes de gouvernance qu'ils veulent plus horizontaux, à rebours de structures hiérarchiques très verticales considérées comme aliénantes. Ils s'ancrent dans leurs territoires pour tenter de répondre à des problématiques locales, et cherchent à provoquer la rencontre entre des acteurs et publics d'horizons différents autour d'objectifs et valeurs communes. Ils forment des « communautés de pratique », c'est-à-dire des « *groupes de personnes qui partagent un intérêt commun, un ensemble de problématiques ou la passion autour d'un sujet particulier, et qui approfondissent leur connaissance et expertise dans ce champ par des interactions quotidiennes* » (Wenger et al., 2002, p. 4, notre trad.).

Leur succès en France tient à ce qu'ils semblent être un modèle de sortie de crise (Idelon, 2018). Ils apparaissent comme potentiels vecteurs de transitions en matière écologique, économique, sociale, culturelle (Liefoghe, 2018a ; Glémain et Billaudeau, 2022) dans ce qu'ils auraient pour vocation de produire des alternatives à des modèles extractivistes et productivistes. Alors que 1800 tiers-lieux étaient comptabilisés en 2018, France Tiers Lieux porte à 3500⁴ le nombre de tiers-lieux recensés en 2023, dans des typologies d'activités variées : espaces de *coworking*, ateliers de fabrication numérique, tiers-lieux culturels, ateliers artisanaux partagés, laboratoires d'innovation sociale, cuisines partagées... Ces données chiffrées, et leur taux d'augmentation dans l'intervalle de la pandémie de Covid-19, font preuve d'un développement particulièrement dynamique sur les territoires (Idelon, 2022). Cette expansion montre une grande richesse d'engagement de collectifs, d'associations, d'entrepreneurs, qui investissent ces nouvelles formes d'espaces hybrides (Krauss, & Tremblay, 2019).

Pensé au départ comme une définition en creux (Idelon, 2018) opposant deux sphères d'existence que sont le domicile et le travail (Oldenburg, 1999), le tiers-lieu semble aujourd'hui réunir ces deux sphères et composer plutôt un nouvel espace d'ouverture vers d'autres champs créatifs et transformationnels potentiellement transgressifs (Duriaux et Burret, 2013). S'ils trouvent leur source dans les valeurs d'émancipation de l'éducation populaire (Colmellère *et al.*, 2019), ils ne sont pas sans s'abreuer dans la « novlangue » des cultures de l'entrepreneuriat et de l'innovation (Idelon, 2018). Le caractère hétéroclite des formes, usages et discours questionne la cohérence même d'un tel mouvement (Colmellère *et al.*, 2019). De fait, le tiers-lieu est aux prises avec « *une quête identitaire permanente [qui] sature les discours dans et sur ces espaces* » (Colmellère *et al.*, 2019, p.6). Les tiers-lieux tentent d'assumer une posture paradoxale : ils cherchent à affirmer leur singularité tout en travaillant à des axes communs (valeurs partagées, pratiques, formes organisationnelles) qui puissent lier ces lieux et ces communautés et affirmer la cohérence d'un mouvement.

Trois catégories d'acteurs semblent graviter autour de l'enjeu de précision sémantique de ce qu'est ou non un tiers-lieu : les acteurs politiques, qui cherchent sans doute, par une stabilisation notionnelle, à produire une consolidation normative permettant la mise en œuvre

⁴ <https://observatoire.francetierslieux.fr/>

de politiques publiques ciblées ; les acteurs académiques, qui se saisissent depuis plusieurs années de ce nouvel objet, mais qui, aux prises avec des prismes disciplinaires et des objets de recherche différents, proposent des définitions propres à leurs ancrages théoriques et empiriques ; les acteurs de terrain eux-mêmes qui jouent à l'équilibriste entre des catégories imposées par les sphères politiques et académiques (parfois postérieures à l'émergence des lieux et des projets) et une envie de trouver leurs propres caractéristiques définitoires. Le tiers-lieu paraît parfois se complaire dans cette instabilité sémantique qui semble garantir un caractère disruptif propre au champ de l'innovation. Se distancier des définitions semble presque, à certains endroits, relever de stratégies d'auto-défense qui permettent de rester « en dehors des cases ». Pour autant, le terme « tiers-lieu » est parfois renvoyé à un langage d'initiés⁵, peu à même de clarifier les modes d'actions auprès de publics qui ne sont pas toujours familiers de cet écosystème. L'héritage contre-culturel dont peuvent se revendiquer les tiers-lieux (Dagonneau, 2022) amène également son propre vocabulaire qui, repassé dans le silo de la rhétorique tiers-lieu, produit parfois un jargon vite galvaudé. Le développement exponentiel des tiers-lieux relève, selon les acteurs rencontrés sur notre terrain, d'un effet de mode – voire d'emballement – pour ces formes de projets. Cet engouement semble susciter, *a contrario*, une envie des acteurs de se détacher du terme autant que faire se peut. Les acteurs de terrain rencontrés déplorent un dévoiement du terme, qui s'accompagne parfois d'un sentiment de récupération politique, au niveau national, des initiatives locales. Aussi, bien que le terme apparaisse dans les supports de communication, il est souvent absent des usages quotidiens des acteurs. Le renvoi du terme à un langage d'initiés sanctionne la difficulté de son emploi auprès de publics en situation de précarité qui constituent « le cœur de cible » des lieux étudiés ici. La désignation des projets par le terme « tiers-lieu » est reçue de manière d'autant plus nuancée que les projets préexistent parfois à la démocratisation du terme. C'est là un des biais évident de ce travail de recherche : notre sélection de lieux d'enquête est venue imposer une catégorisation. Depuis notre posture de recherche, nous avons décrété que ces lieux, par leurs actions et leurs méthodes, « faisaient tiers-lieux », quand bien même le terme n'apparaissait que de manière fugace dans les discours et supports de communication de ces espaces. Les

⁵ Et est volontiers tourné en dérision. Le groupe rennais Dalle Béton (dont des membres sont par ailleurs impliqués dans un tiers-lieu) s'en donne à cœur joie dans son titre « Mange ton compost (dans ton tiers-lieu) » : <https://www.youtube.com/watch?v=Aynu4f-bEbs>, vidéo publiée le 2 décembre 2022.

discussions à ce sujet sur le terrain d'enquête se sont révélées passionnantes, entre adhésion enthousiaste et franches réserves. Difficile d'être en phase avec une notion qui s'impose de manière descendante à des projets qui agissent sur les territoires depuis parfois de nombreuses années. Cette stratégie de dénomination (Idelon, 2018) – se dire tiers-lieu – permet de s'identifier et de se positionner au sein d'une communauté mais participe aussi de l'institutionnalisation du mouvement (Lhoste et Barbier, 2016 ; Colmellère *et al.*, 2019). Cette stratégie d'étiquette (Idelon, 2018) n'est pas sans accompagner des effets d'opportunisme voire de récupération du terme par des acteurs issus du secteur marchand (*ibid.*), qui réintègrent des codes et usages propres aux tiers-lieux sans toutefois produire d'innovation sociale. Dans cet entre-deux constant, le tiers-lieu prend l'apparence oxymorique d'une contre-culture inoffensive, d'une contestation douce qui travaille des alternatives à échelle locale en espérant que celles-ci essaient suffisamment pour opérer une transition plus vaste. Le processus social devient stratégie politique (Fredriksson et Duriaux, 2018), et oscille entre radicalité politique et enjeu entrepreneurial (voir Figure 2 ci-après).

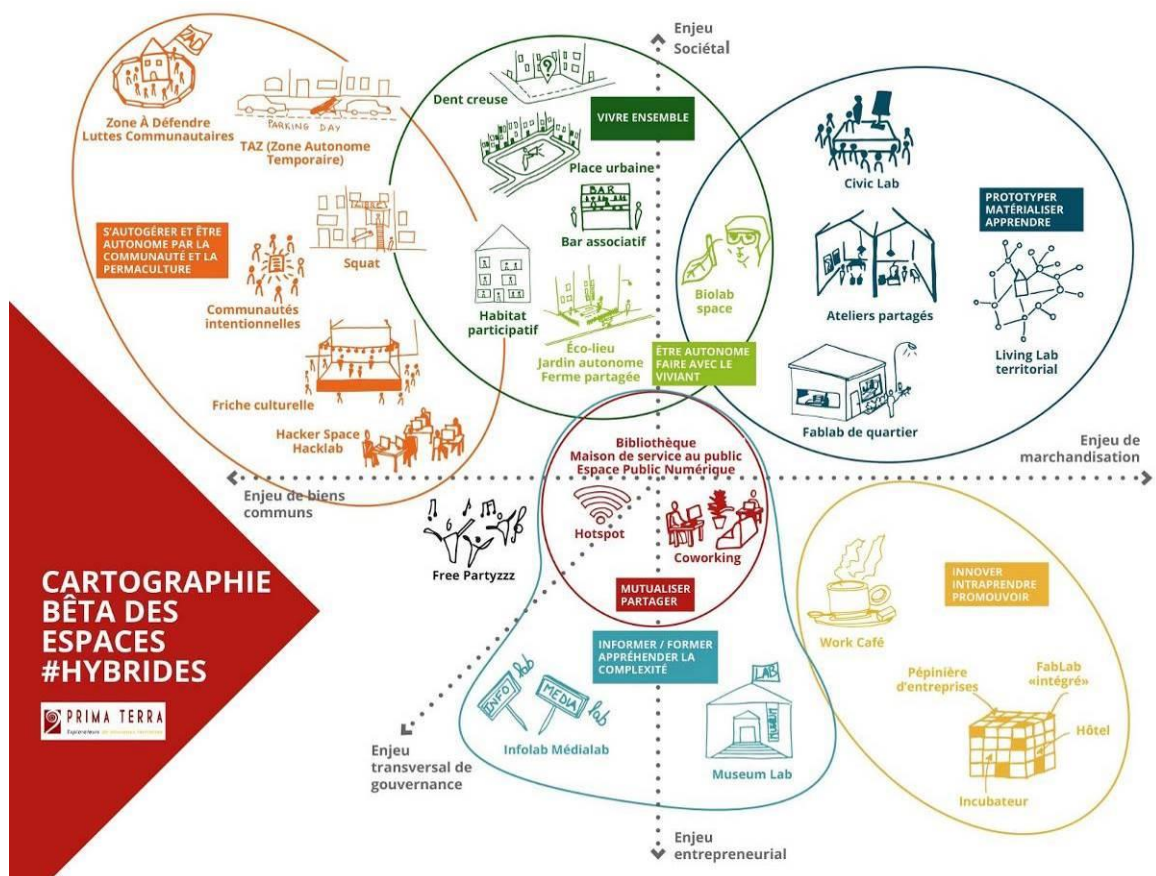


Figure 2 - Cartographie des espaces hybrides, version bêta, Prima Terra 2018 (Durand Jeanson, 2019).

Ce flou et ces visages pluriels sont un socle fertile pour faire des tiers-lieux des espaces controversés. La revue de littérature réalisée par Aurélie Landon, doctorante en études urbaines, montre le tiers-lieu tour à tour comme « support d'utopies socio-économiques concurrentes », « instrument d'attractivité territoriale », ou « foyer d'expérimentations alternatives » (Landon, 2022), soulignant ainsi la manière dont le tiers-lieu est un objet traversé par d'importantes tensions idéologiques et méthodologiques. Les phénomènes de réappropriation marchande et d'institutionnalisation (Lhoste et Barbier, 2016) et l'accroissement de logiques productivistes autour d'un « faire ensemble » (Burret, 2021, nous soulignons) font craindre que les dynamiques communautaires ne soient délaissées au profit d'approches commerciales (Burret, 2015). Alors que 49% du chiffre d'affaire des tiers-lieux recensés proviennent de subventions publiques (Observatoire des tiers-lieux, 2023), la question du financement de ces espaces se pose de manière récurrente: comment stabiliser un modèle économique sans sacrifier les valeurs du projet? La question du potentiel d'innovation sociale de ces lieux est aussi scrutée à la loupe. Au-delà de la rhétorique du commun, le tiers-lieu peine parfois à dépasser la simple

addition d'acteurs dans un lieu mutualisé (Azam, Chauvac et Cloutier, 2015). Seuls 36% des tiers-lieux sondés par France Tiers-Lieux indiquent avoir un système de gouvernance collective (Observatoire des tiers-lieux, 2023) et seuls 25% intègrent des occupant·es dans la gestion du lieu (*ibid.*). Les gouvernances ouvertes et concertées ne constituent donc pas la norme. La participation des usagers et usagères semble par ailleurs fléchée sur l'animation du lieu, davantage que sur les activités de pilotage et de décision (*ibid.*). Si le principe d'ouverture à tous les publics est une valeur chère aux tiers-lieux, des barrières à l'entrée (Colmellère *et al.*, 2019), symboliques (sentiment d'illégitimité) ou organisationnelles (conditions d'ouverture), renvoient parfois le principe d'inconditionnalité de l'accueil à un vœu pieu (Breton, 2023). À tort ou à raison, cela alimente un reproche récurrent fait aux tiers-lieux, celui d'entretenir une culture de l'entre-soi. Le tiers-lieu serait-il l'apanage de classes sociales privilégiées ? S'il semble exagéré d'accuser les tiers-lieux de gentrifier les territoires sur lesquels ils s'implantent, ils participent néanmoins d'une mise en attractivité à destination d'investisseurs, notamment lorsqu'ils s'inscrivent dans des démarches d'urbanisme transitoire (Dalis, 2022). Le tiers-lieu, en plus d'être difficile à saisir, est également objet de controverses. De quoi renforcer les arguments de détracteurs qui doutent de leur capacité à assurer des changements profonds dans leurs territoires.

Face à la plasticité de l'objet, il semble vain et sans doute contre-productif de chercher à l'unifier sous une seule et unique définition, imparfaite et limitante. En somme, nous tenterons ici de nous référer au tiers-lieu plutôt comme **processus méthodologique** que comme objet fixe. Cette méthode tiers-lieu intègre notamment, mais sans s'y restreindre :

- des pratiques de *commoning*, entendues comme « *processus social par lequel un groupe de gens – des pairs – s'organisent pour gérer des ressources, des savoirs, des espaces et autres domaines* » (Helfrich et Bollier, 2017) ;
- une démarche expérimentale, itérative, et réflexive sur les modes d'action ;
- un croisement, au sein d'un même espace, d'acteurs issus de différents horizons sociaux, professionnels, culturels ;
- une hybridité d'activités et d'enjeux au sein d'un même espace ;
- des engagements politiques et sociaux en faveur des transitions et de l'intérêt général ;

- des modes de gouvernance sociocratiques⁶ ;
- un travail de médiation et d'interface avec les besoins du territoire.

Cette approche nous semble davantage en adéquation avec un objet capable de redéfinir régulièrement ses modes d'action et de se transformer organiquement à partir des expériences vécues et des communautés qui le compose.

Quid, dans ce paysage, des tiers-lieux « solidaires » ? Pour Marie Dagonneau, « le tiers-lieu caractérise une réaction solidaire structurelle, la culture des communs, désireuse d'opérer un dialogue, plus ou moins subversif et conscient, entre la gestion institutionnelle du réel et les utopies. Il est la manifestation de besoins individuels et collectifs insatisfaits par la norme ; des individus disparates se retranchent alors en des lieux indéfinis par le quadrillage organisationnel sociétal suivant un modèle de solidarité active fondé sur la convergence d'intérêts multiples et ambitionnent, ensemble, reconquérir une identité dissoute ou incomplète » (Dagonneau, 2022, p.451). La solidarité y est ainsi une notion tout à la fois diffuse (car insuffisamment définie) et fondamentale (car la constitution de cette communauté intentionnelle se fonde sur ce principe de solidarité active). C'est cette pratique de la solidarité en tiers-lieu que ce projet de recherche a pour objectif de saisir. Plus spécifiquement, ce sont les liens entre ces nouveaux espaces hybrides, les métiers de l'action sociale et les publics en situation de précarité que nous avons pris comme porte d'entrée de l'analyse.

Nous sommes partie du postulat que la dénomination « tiers-lieu solidaire » n'est pas un pléonasme. Si la solidarité est une intention fondamentale du processus tiers-lieu, nous avons émis l'hypothèse que cette solidarité mise en acte pouvait recouvrir des réalités hétérogènes, et agir avec plus ou moins d'efficience. Nous l'avons souligné plus haut : les tiers-lieux sont sujet à controverses et parfois suspectés d'entretenir des formes d'entre-soi, peu en phase avec l'idée d'une ouverture et d'une solidarité inconditionnelle. Dans les typologies de l'enquête de l'Observatoire des Tiers-lieux (2023), la catégorie de tiers-lieux solidaires n'apparaît pas. On y trouve des espaces de *coworking*, des tiers lieux culturels, des *makerspaces* et Fablabs, des ateliers partagés, des *living labs*, des tiers-lieux nourriciers et des cuisines partagées. Les tiers-

⁶ La sociocratie désigne « un mode de gouvernance et de prise de décision permettant à une organisation de se comporter comme un organisme vivant, c'est-à-dire de s'auto-organiser » (Buck & Endenburg, 2004, p. 4).

lieux d'action sociale (et plus largement, du champ médico-social), sont également absents des enquêtes et *benchmarks* réalisés à l'échelle européenne et diffusés lors de TP4EU⁷ en 2023. La solidarité y semble donc vue comme une qualité transversale, mais pas comme une typologie à part entière⁸. Pourtant, dans les catégories de publics recensées par France Tiers-Lieux, les personnes concernées par des situations de précarité semblent particulièrement représentées dans la fréquentation des lieux. 57% des tiers-lieux sondés indiquent accueillir quotidiennement des demandeur-ses d'emploi, 46% des bénéficiaires des minimas sociaux, 12% des bénéficiaires du Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA). En outre, 47% des tiers-lieux sondés comptent dans leurs partenaires des structures de l'insertion dans l'emploi (*ibid.*). Les critères de cohésion sociale avancés dans l'enquête sont en revanche assez disparates. Il est ainsi mentionné que 18% des tiers lieux « *interviennent dans le domaine social* » par de l'action et de l'insertion sociale et/ou de l'hébergement d'urgence. Sur ce sujet, les données portent ensuite sur les tiers lieux qui « *proposent des activités de débat* » (46%) et sur les lieux qui « *font du lien social avec le voisinage* » (59%). Il semble donc exister, au sein du mouvement tiers-lieu, une offre de service et d'accompagnement pour les personnes en situation de précarité. Plusieurs appels à projets ont d'ailleurs été fléchés spécifiquement sur des actions solidaires en tiers-lieux. Avec un appel à projets doté de 3 millions d'euros en 2021, puis des dotations de 2,5 millions d'euros attribuées aux Agences Régionales de Santé (ARS), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a permis de développer des tiers-lieux dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et des résidences autonomie. En 2021, un appel à projets pour la création et le développement de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel a également été lancé. Plus globalement, les acteurs spécialisés dans le champ de la solidarité et de l'action sociale (à l'instar de Malakoff Humanis, groupe de protection sociale paritaire et mutualiste, ou des associations de lutte contre l'exclusion comme Emmaüs, La Croix rouge française, ou Aurore) se saisissent de ces dispositifs expérimentaux pour tester de nouveaux modes d'action.

⁷ Rapport d'étude « Dynamique des tiers-lieux en Europe », Mai 2023, CEREMA/ANCT, et Les tiers-lieux en Europe, une analyse comparative, Mai 2023, rapport rédigé par Elisa Dageville sous la direction de Denis Stokkink, Pour la solidarité/ANCT.

⁸ Un groupe de travail tiers-lieux sociaux et solidaires existe néanmoins au sein de l'Association Nationale des Tiers-Lieux (ANTL).

La recherche académique se penche depuis quelques années sur cette typologie particulière d'espaces qui développent une action spécifique pour des publics vulnérables. Les travaux amorcés par Pierre Machemie en Sciences de l'éducation⁹ s'intéressent ainsi au pouvoir d'agir des personnes vulnérables au sein de projets d'urbanisme transitoire (Machemie, s.d.). Ceux d'Izabel Galvão et d'Elona Hoover (Hoover et Galvão, 2023 ; Galvão *et al.*, 2022) cherchent également à évaluer ces dispositifs éphémères qui pratiquent une solidarité active envers les publics précaires. D'autres enquêtes élargissent l'analyse au champ médico-social, en prenant pour objet les tiers-lieux de santé (Fasshauer, 2022 ; Fasshauer et Ferreira de Moura, 2023) ou les collaborations entre espaces d'innovation sociale et EHPAD (de la Hosseraye *et al.*, 2023 ; Polard, 2018). Le récent projet TILT¹⁰ analyse quant à lui les effets sociaux produits par des tiers-lieux implantés au sein de quartiers populaires. La production de connaissances sur ces tiers-lieux solidaires s'appuie en outre sur une importante littérature grise émanant des acteurs eux-mêmes¹¹, ainsi que sur des rapports de recherche action (Ottolini, 2023 ; Budal *et al.*, 2022 ; Hoover et Galvão, 2023) qui rendent compte des expérimentations et produisent de premières évaluations de leurs effets sur les publics et les territoires.

En somme, si un champ d'investigation semble se dessiner clairement, celui reste encore émergent. La question de départ de ce projet de recherche s'est dessinée au prisme des sciences politiques, et a souhaité explorer la manière dont les tiers-lieux peuvent s'articuler aux politiques de solidarité, voire préfigurer une nouvelle forme d'action sociale. ■

⁹ « Reconnaissance et développement du pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité à travers des dispositifs d'innovations sociales éphémères », projet de doctorat à l'Université Paris 13.

¹⁰ Le Projet TILT – Tiers-Lieux de Territoires, conduit par Yves Bonny, Béatrice Quenault et Sandrine Rospabé, se compose d'un volet de recherche fondamentale et d'une recherche action autour de trois tiers-lieux rennais (Au P'tit Blosneur, ESS Cargo & Cie et La Cohue). Voir : <https://tilt.hypotheses.org>.

¹¹ Document de présentation « Les tiers-lieux solidaires, une innovation au service du lien social » par Habitat et Humanisme en 2022 (<https://www.habitat-humanisme.org/actualites/sortie-de-la-publication-les-tiers-lieux-solidaires-une-innovation-au-service-du-lien-social/>), ressources et synthèses pour les porteurs de projets de tiers-lieux en EHPAD par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) (<https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/tiers-lieu-en-ehpad-un-guide-et-une-boite-a-outils-pour-les-porteurs-de-projet>)

Le tiers-lieu, un nouveau maillon des politiques de solidarité ?

Par ses engagements en faveur des transitions sociales, économiques et environnementales (Glémain et Billaudeau, 2022), le tiers-lieu apparaît comme laboratoire de nouvelles solidarités socio-spatiales (Dagonneau, 2022) et comme outil potentiel de transformation de l'action sociale territoriale (Pasquier *et al.*, 2023). Espace d'innovation sociale et organisationnelle, il est tentant d'y voir une alchimie nouvelle, capable, en apparence, de résorber les problèmes socio-économiques des territoires (Liefoghe, 2018b). La dimension politique du tiers-lieu est d'ailleurs revendiquée comme « *l'invariant de ses mutations successives* » (Idelon, 2018). L'ancrage territorial de ces lieux les engage dès lors dans des coopérations avec les pouvoirs publics, dont l'intérêt pour cet objet semble aller croissant¹².

Depuis plusieurs années, l'écosystème tiers-lieux se structure progressivement selon une logique de réseaux multi échelles. Ces rapprochements visant à mettre en lien les lieux sur les territoires a commencé dès les années 2010 avec la fondation de réseaux régionaux, à l'instar de la Coopérative Tiers-Lieux en nouvelle Aquitaine ou de la Compagnie des Tiers-lieux dans les Hauts de France. Après le lancement de ces réseaux pionniers, cette dynamique de structuration régionale a progressivement essaimé (Tiers-Lieux Grand Est, Tiers-Lieux BFC (Bourgogne-France-Comté) et Bretagne Tiers-lieux ont par exemple émergé en 2021).

Depuis 2019, l'État français s'est engagé dans une politique publique de soutien aux tiers-lieux à travers son Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et son programme « Nouveaux lieux, Nouveaux liens ». Cette politique publique a notamment été préfigurée par la création d'une instance nationale en 2018 (France Tiers Lieux), structure associative qui se transforme en 2022 en deux entités distinctes : l'Association Nationale des Tiers Lieux (ANTL), et un groupement d'intérêt public (GIP) nommé France Tiers Lieux, intégrant l'ANTL, l'ANCT et quatre ministères (le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le ministère du Travail, le ministère de l'Enseignement supérieur et Recherche et le ministère de l'Économie et des Finances). Cette politique publique se traduit notamment par le lancement d'appels à projets visant à financer le développement de tiers-lieux dans les

¹² Voir à ce sujet le baromètre « Élus locaux et tiers-lieux », publié en 2024 par France Tiers-Lieux : <https://observatoire.francetierslieux.fr/ressource/barometre-elus-locaux-et-tiers-lieux-2024/>

territoires, selon des orientations spécifiques. Parmi ces appels à projets, deux d'entre eux (Fabriques de Territoires et Manufactures de Proximité) se sont révélés particulièrement structurants pour le mouvement et ont marqué un tournant dans le développement de l'écosystème tiers-lieux en France. Si l'intérêt des pouvoirs publics pour le sujet est indéniable, et que les réseaux régionaux et nationaux poursuivent le travail de plaidoyer et d'acculturation auprès des pouvoirs publics¹³, les effets de ces politiques publiques restent encore à mesurer. Au-delà de ces orientations spécifiques, il est également utile de s'interroger sur la manière dont les tiers-lieux peuvent compléter, prolonger, voire se substituer (pour le meilleur ou le pire) à certaines politiques sectorielles. Quelle place les tiers-lieux peuvent-ils avoir au sein des politiques publiques de solidarité ? Pour saisir ce dont il est question, il faut recontextualiser brièvement le champ des politiques de solidarité en France.

Le solidarisme de Léon Bourgeois, à la fois doctrine et cadre d'action, a servi de socle idéologique à la composition de l'État social français (Paugam, 2011). Sa doctrine repose sur la notion de « dette sociale » entre les différentes générations, dette qui serait une caractéristique ontologique de l'être humain. Selon cette perspective, *« la solidarité est bien le fondement du lien social, elle doit correspondre à une adhésion rationnelle émanant d'un contrat tacite qui lie l'individu à la société comme un tout »* (Paugam, 2011). Tout à la fois *« fait objectif et idéal moral »* (Blais, 2017), la solidarité est ainsi un principe d'obligation commune, un devoir d'entraide et de protection réciproque (Aguilera et Rouzeau, 2020).

Sous l'Ancien Régime, les « infirmes » et « indigents » font à la fois l'objet d'une assistance caritative, prescrite par la religion, et d'une invisibilisation structurelle par leur mise à l'écart de la société. Mais au 19^e siècle, la mécanisation accrue des activités de production et les nouveaux risques engendrés par la société industrielle (accidents du travail, maladie, invalidité, vieillesse) accélèrent la responsabilisation de l'État dans la gestion du social. La prise en charge gouvernementale des préjudices prend la forme de réformes sociales, d'une institutionnalisation de l'assistance et d'un régime assurantiel (Aguilera et Rouzeau, 2020). L'adoption d'une loi sur les accidents du travail en 1898 crée un premier régime spécial

¹³ Voir par exemple le guide « Tiers-lieux et collectivités » produit par France Tiers-Lieux avec le soutien de l'ANCT : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/france-tiers-lieux-et-lanct-lanct-un-guide-pour-les-collectivites-1271>

d'indemnisation, et marque un tournant qui constitue une première pierre dans l'émergence de l'État Providence (Merrien, 2005). « *Agençant responsabilités individuelles et assistance étatique, ces régimes [d'États Providence] articulent des représentations de ce qui serait juste socialement, des principes d'action et des arrangements institutionnels ainsi que des règles d'éligibilité et de fonctionnement* » (Aguilera et Rouzeau, 2020, p.22). Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, la création de la Sécurité sociale en 1946 représente un tournant majeur, et généralise un système de protection réinstauré comme droit social (Paugam, 2011).

L'équilibre sur lequel s'est fondé ce modèle est depuis plusieurs décennies remis en cause par des transformations économiques, sociales et politiques (Pasquier, 2021 ; Paugam, 2011). L'efficacité, la légitimité et l'équilibre financier de l'État providence sont mis en doute (Aguilera et Rouzeau, 2020). En France, la recomposition de l'État social passe par un double processus de contractualisation et de décentralisation, censé favoriser une action publique locale et une solidarité de proximité jugées plus efficaces. L'aggravation des inégalités socio-économiques et des fractures socio-territoriales ravive la « question sociale » (Aguilera et Rouzeau, 2020), entendue comme « *l'écart qui, dans toute société, se constitue inéluctablement entre, d'une part, les idéaux de citoyenneté, de justice sociale et de vivre ensemble et, d'autre part, les situations de vulnérabilité, d'inégalité et de discrimination engendrées par la vie économique, sociale et culturelle* » (Aguilera et Rouzeau, 2020, en référence à Paugam, 1996). Les critiques successives de l'État providence font émerger, au cours des années 1990, la notion d'État social actif. Cette perspective vise à renforcer un modèle de « solidarité de droits » par des « solidarités d'engagement » (qui activent des acteurs des territoires ou non étatiques : collectivités, entreprises, initiatives citoyennes et associatives) (Aguilera et Rouzeau, 2020). Ce modèle d'État social actif vise aussi à réduire les logiques d'assistance pour renforcer la responsabilité individuelle. Ce nouveau cadre encourage une proactivité individuelle, à savoir une mise en projet de soi dans son parcours de vie.

Dans cet État social actif, la production de la solidarité semble de plus en plus incomber à des acteurs non gouvernementaux. Entre délégation formelle de missions de services publics et « laisser faire » (Aguilera et Rouzeau, 2020), cette pratique de la solidarité mobilise un large champ d'acteurs (ONG, associations, champ de l'Économie sociale et solidaire) qui assurent des missions que l'État n'assume pas ou plus. Ces acteurs n'en sont pas pour autant complètement autonomes et l'État en reste régulateur. « *Certaines formes de solidarités sont tolérées, voire*

implicitement encouragées, lorsqu'elles permettent à l'État de déléguer la gestion des indésirables et de la mort, d'autres sont criminalisées et réprimées lorsqu'elles vont à l'encontre de politiques nationales strictes » (Aguilera et Rouzeau, 2020, p. 32). Les relations entre les pouvoirs publics et les acteurs associatifs sont particulièrement ambivalentes : les pouvoirs publics viennent-ils soutenir des initiatives citoyennes ou les associations se trouvent-elles enrôlées, voire instrumentalisées, dans la mise en œuvre de politiques publiques (Cottin-Marx *et al.*, 2017) ? Des critiques récentes réfutent l'idée d'un désengagement de l'État vis-à-vis du monde associatif, soulignant plutôt une forme de réengagement qui soutiendrait en fait une stratégie néolibérale présentant une face humaniste du capitalisme (Hély et Simonet, 2023). La valorisation des valeurs associatives par le néolibéralisme permettrait alors de réduire leur capacité à incarner un contre-pouvoir, tout en les soumettant à des conditions dégradées que le capitalisme néolibéral impose au monde du travail (*Ibid.*). Pour se soustraire à ce rapport de force, les pratiques de solidarité se font parfois plus politiques, plus contestataires. Des acteurs non professionnels s'engagent alors dans des formes de solidarités auto-gérées, bricolées en marge des domaines d'interventions traditionnels (Aguilera et Rouzeau, 2020).

Quelle place peuvent donc avoir les tiers-lieux solidaires dans ce champ des politiques publiques de solidarités ? Prolongent-ils ces dynamiques de désengagement/réengagement de l'État auprès du champ associatif (Cottin-Marx *et al.*, 2017) ? Et, indépendamment de leurs relations aux politiques publiques, forment-ils une base solide d'exercice du travail social, à même de résorber les difficultés auxquelles fait face le secteur ? L'émergence des tiers-lieux d'action sociale est à replacer dans le contexte des difficultés que traverse le secteur professionnel de l'accompagnement social. Les conditions d'exercice du travail social pâtiennent en effet d'une insuffisance structurelle de moyens qui engendre une perte d'attractivité pour ces métiers. Alors même que les besoins de la population augmentent (Chalier, 2022), les professionnel·les de l'action sociale glissent elles- et eux-mêmes dans la précarité. Cette dégradation des conditions d'exercice s'accompagne d'une perte progressive de sens pour les travailleur·ses sociaux, qui font face à des logiques gestionnaires et des modifications successives des dispositifs d'aide (Chalier, 2022). L'injonction néolibérale à la responsabilité individuelle cantonne l'accompagnement social à une « *assistance contractuelle, procédurale et souvent bureaucratique* » (Brugère, 2022), en somme, à une forme de solidarité déshumanisée. Le tiers-lieu solidaire représente alors peut-être une perspective plus en phase avec une éthique

du *care* qui constitue une posture attentionnelle mise en acte, articulant la reconnaissance de l'interdépendance des individus et la singularité des situations de vulnérabilité (Brugère, 2022).

Cette notion de « vulnérabilité » est justement à préciser. Pour saisir la manière dont les tiers-lieux s'emparent de la question de la solidarité, il a fallu dans un premier temps qualifier les publics concernés par ces formes d'accompagnement social. En effet, devant la pluralité des modèles d'action des tiers-lieux, il est apparu difficile d'uniformiser les problématiques de vie auxquelles répondent ces espaces. Certains tiers-lieux s'appuient sur des dispositifs précis (accueil de jour, centres d'hébergements, insertion par l'activité économique), faisant l'objet de cadrages réglementaires et ciblant des publics spécifiques (personnes en situation de rue, de pauvreté, éloignées de l'emploi). D'autres proposent en revanche des actions solidaires non ciblées, auto-gérées, et ouvertes à toute personne se sentant concernée sans autre forme de justification. Dès lors, il apparaît difficile de cerner la cause du besoin, d'autant plus que les facteurs de fragilité se révèlent parfois combinatoires : une situation de handicap rend vulnérable à des violences conjugales, des troubles psychologiques ou des addictions peuvent être à la fois cause et conséquence d'une période de chômage prolongé, etc. Il n'était donc guère pertinent de chercher à placer la focale sur une forme de situation précise, d'autant plus au regard de certaines précautions éthiques que la conduite de l'enquête ethnographique nous a invitée à adopter. Dans les entretiens conduits avec les usagers et usagères de ces tiers-lieux, aucune question ne portait en effet sur leur situation personnelle, afin de ne pas provoquer de fragilités que le cadre de l'entretien et notre manque d'outillage n'auraient pas permis d'accompagner¹⁴.

Afin de prendre en considération le caractère multifactoriel et combiné des situations de vie qui suscitent le besoin d'accompagnement social, nous avons retenu la notion de **situation de vulnérabilité dans le parcours de vie** (Soulet, 2014a ; Spini *et al.*, 2017). La situation de vulnérabilité permet d'éviter toute essentialisation de la fragilité, dans la mesure où elle caractérise un processus social et non une caractéristique intrinsèque de l'individu. Le sociologue Marc-Henri Soulet la définit comme suit : « *La vulnérabilité, cette "potentialité à être blessé", doit être entendue comme une notion universelle (chacun est potentiellement*

¹⁴ Certaines précisions ou situations intimes ont cependant parfois été confiées de manière spontanée par les personnes en entretien.

*exposé), relationnelle et contextuelle (nous ne sommes vulnérables que dans un contexte donné), structurelle (nous sommes inégalement exposés à la vulnérabilité en raison de notre position dans l'espace social), individuelle (face à une même exposition, certains seront plus touchés que d'autres), potentielle (la vulnérabilité est une blessure qui peut advenir), et enfin, réversible (sur laquelle on peut donc agir) » (Soulet, 2014a & 2014b). La vulnérabilité est donc « le fruit d'un rapport situé et daté entre des propriétés individuelles et les propriétés d'un contexte » (Soulet, 2014a, p.62), qui prend par ailleurs en compte l'évolution même des catégories de population précarisées, voire des « basculements » dans le déclassement (Morabito et Peugny, 2015). Certaines approches de recherche tentent d'ailleurs d'aborder ces situations selon un processus pluridimensionnel, multidirectionnel et multi-niveaux, à savoir d'intégrer l'analyse de ces vulnérabilités et processus de résilience au sein de parcours de vie (Spini *et al.*, 2017). Le concept de vulnérabilité est intrinsèquement lié au concept d'incertitude de situation (Soulet, 2005 ; Brodiez-Dolino, *et al.*, 2014), incertitude face à laquelle les individus se trouvent inégalement exposés. Portée en catégorie d'action publique (Soulet, 2005 ; Brodiez-Dolino, *et al.*, 2014), la notion a été particulièrement réinvestie dans le champ de la philosophie morale et politique (Garrau, 2013) mais accompagne aussi une « rédéfinition des finalités de l'action politique » notamment en matière de justice sociale (*Ibid.*, p. 142).*

Comment les tiers-lieux solidaires assurent-ils une forme de prise en charge des situations de vulnérabilité ? Afin d'explorer cette question, nous nous sommes penchée sur les effets produits par ces lieux, les conditions d'exercice professionnel, et les conditions socio-matérielles dans laquelle cette action s'inscrit. Pour ce faire, nous avons choisi de mobiliser la notion de pouvoir d'agir et ses déclinaisons notionnelles, voisines mais pas synonymes, que sont les concepts d'*empowerment*, de capacités et d'environnement capacitant. Notion très discutée dans le champ de l'action sociale (Le Bossé, 2003), le « pouvoir d'agir » se trouve régulièrement investi dans les tiers-lieux, au moins sur le plan discursif. Les actions y sont tournées vers l'émancipation, l'auto-détermination, et les synergies que peuvent provoquer le vivre ensemble. Le tiers-lieu solidaire est-il toujours émancipateur, et à quelles conditions ? ■

Une démarche en faveur du pouvoir d'agir ?

Le développement du pouvoir d'agir désigne un « *processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le collectif auquel elles s'identifient* » (Le Bossé, 2012, p.232). En assurant un accompagnement social à destination de publics en situation de vulnérabilité, le tiers-lieu solidaire semble s'inscrire dans cette démarche. Il s'agit bien, dans l'intention, de produire des conditions favorables pour que les individus et la communauté qui constituent le tiers-lieu accèdent à cette capacité d'action sur leur monde. Pouvoir d'agir et relations de pouvoir seront particulièrement intriquées dans notre analyse. La méthode tiers-lieu défend des modèles sociocratiques de gouvernance et une certaine horizontalité de relations. Elle postule qu'en tiers-lieu, les relations asymétriques de pouvoir sont gommées – au moins en partie. Pour naviguer entre les différentes formes de rapport de pouvoir (Morley et Kuntz, 2019), nous nous appuyerons sur les approches féministes qui différencient le *pouvoir sur*, entendu comme forme de domination et d'oppression, le *pouvoir avec*, qui caractérise « *la capacité de s'organiser pour défendre un objectif commun* » (Ibid.), le *pouvoir de/pour* (*power to*) qui traduit un « *pouvoir créateur qui rend apte à accomplir des choses* » (Calvès, 2009) et le *pouvoir intérieur* (*power from within*) « *qui renvoie à la confiance en soi et à la capacité de se défaire des effets de l'oppression intériorisée* » (Calvès, 2009, p.739). Le cadre théorique pluridisciplinaire de cette analyse mobilisera trois notions principales, que sont ***l'empowerment, les capacités et l'environnement capacitant.***

L'usage de la notion d'***empowerment*** remonte aux années 1970 dans les milieux militants en Asie du Sud et aux États-Unis (Bacqué et Biewener, 2015). Le terme a été importé en France dans des travaux académiques sur la participation politique, mais aussi dans une littérature scientifique et professionnelle dans les champs des politiques de développement (Calvès, 2009) de l'intervention sociale et de la santé (Fayn *et al.*, 2017 ; Le Bossé, 2008). Notion plastique et difficilement transposable en français¹⁵, elle s'est retrouvée mobilisée dans le militantisme féministe et les études de genre (Guétat-Bernard & Lapeyre, 2017), dans des

¹⁵ La traduction « empouvoirement » va néanmoins faire son entrée dans l'édition 2025 du Petit Larousse.

guides de pratiques du management (Liger et Rohou, 2016), ou dans le champ de l'éducation (Maury & Hedjerassi, 2020). Tel qu'il est investi dans le champ de l'action sociale et de la santé, *l'empowerment* désigne un processus individuel et collectif transformateur, engagé par des personnes concernées par une limitation de leur pouvoir d'agir (Le Bossé, 2008 ; Tehel, 2021). *L'empowerment* traduit « l'idée selon laquelle une personne vivant une situation limitant ses possibilités d'accomplissement, d'épanouissement ou d'affranchissement et d'émancipation peut parvenir, avec d'autres, à lutter contre les obstacles à l'origine de cette limitation de façon à obtenir un changement concret » (Parazelli & Bourbonnais, 2017, p.23). Dans cette perspective, le pouvoir d'agir n'est pas une capacité *donnée* ou *accordée* par des groupes ou institutions à des individus qui en sont privés. Il désigne un processus de changement durable des conditions qui ont conduit à sa privation, changement dont les conditions et les finalités sont définies par les personnes concernées. Ce modèle de *l'empowerment* correspond à son versant radical, qui allie émancipation individuelle, action collective et transformation sociale et politique (Bacqué et Biewener, 2015 ; Damant *et al.*, 2001). Depuis son émergence dans les années 1970, d'autres modèles de *l'empowerment* se sont succédés au fil des réappropriations de la notion par les institutions. Un modèle qualifié de social-libéral a notamment été observé dans le champ des politiques de développement (Bacqué et Biewener, 2015). Il correspond à un effort de régulation pour lutter contre les inégalités socio-économiques mais ne remet pas en cause les dynamiques structurelles qui causent ces inégalités (Bacqué et Biewener, 2015 ; Damant *et al.*, 2001). Un troisième paradigme, qualifié de « néolibéral » (Bacqué et Biewener, 2015) ou de « technocratique » (Daman *et al.*, 2001) réduit *l'empowerment* à la seule responsabilité individuelle. Le pouvoir d'agir y est renvoyé à la capacité de l'individu à s'intégrer dans une économie de marché et à être « *entrepreneur de sa propre vie* » (*Ibid.*). Ce glissement paradigmatique, entre émancipation radicale et responsabilité individualiste, contribue à faire de *l'empowerment* une notion profondément ambiguë. Elle se révèle toutefois particulièrement heuristique pour explorer les tensions à l'œuvre dans des espaces de solidarité qui accueillent et accompagnent des personnes en situation de vulnérabilité, dont le pouvoir d'agir est à priori fragilisé. La notion d'*empowerment* permet donc de proposer un cadre conceptuel global qui appelle à penser le développement du pouvoir d'agir dans une perspective processuelle et pluri-dimensionnelle, à vocation de transformation sociale.

Dans le prolongement de la notion d'*empowerment*, nous mobiliserons également la notion de ***disempowerment*** pour réfléchir à la reconfiguration des relations de pouvoir au sein des tiers-lieux solidaires. Le politiste Francis Dupuis-Déri, dans son « Petit guide du "*disempowerment*" pour hommes proféministes » (2014) cherche à analyser la manière dont les hommes peuvent s'allier de manière efficiente au mouvement féministe sans reproduire des mécanismes de domination. Partant du constat que les hommes sont en situation de pouvoir dans nos sociétés, il réfute l'idée que le processus d'*empowerment* féministe doive aussi servir l'*empowerment* des hommes. Le *disempowerment* caractérise un processus visant à priver un groupe ou un individu de pouvoir, ou à tout le moins, à le rendre moins puissant. Pour Francis Dupuis-Déri, c'est par la réduction d'un pouvoir d'agir des hommes, non pas en tant qu'êtres humains mais en tant que membres de la catégorie dominante, que peut s'opérer une alliance facilitant l'*empowerment* des femmes. Réduire (voire abolir) son *pouvoir sur* (pouvoir de domination et d'oppression) n'est donc pas renoncer à son pouvoir d'agir mais bien travailler à la transformation des rapports de pouvoir, en somme à renforcer un « pouvoir avec ». Cette notion nous permettra d'explorer d'autres espaces relationnels où le pouvoir se révèle asymétrique, à savoir les relations entre les professionnel·les du travail social et leurs bénéficiaires (partie 2.2).

L'approche par capacités est née dans le contexte des politiques internationales de développement, et a notamment été développée par l'économiste indien Amartya Sen (1980) et la philosophe étatsunienne Martha Nussbaum (2012). Cette approche se focalise sur ce que Sen nomme des « libertés substantielles », à savoir un ensemble de possibilités de choix et d'actions permises ou non par des facteurs environnementaux pluriels (sociaux, politiques, économiques, culturels...). L'approche par capacités distingue ce que l'individu est *capable de faire* (« savoir faire quelque chose ») de ce qu'il est *réellement en mesure de faire* (« pouvoir faire quelque chose »). La *capacité* individuelle est un potentiel latent d'action qui doit être activé par un environnement favorable, qui permettra ensuite à l'individu d'exercer le choix d'user ou non de cette capacité en vue d'une action effective sur le monde. Cette réalisation active est nommé « fonctionnement » par Martha Nussbaum et Amartya Sen, mais selon leur approche, les capacités visent moins à mesurer l'ensemble des fonctionnements d'un individu que sa capacité effective à *faire des choix*. Ainsi, un individu propriétaire d'une voiture peut

faire le choix (pour des raisons écologiques par exemple) de prendre les transports en commun ou de se déplacer en vélo. Une personne n'ayant pas les moyens financiers suffisants pour posséder une voiture aura un résultat de fonctionnement similaire, mais ce fonctionnement relèvera de son incapacité à faire un choix entre plusieurs alternatives. L'approche par les capacités est cependant sujette à critiques, notamment pour son flou théorique sur la manière dont les choix individuels s'opèrent ainsi que sur la valeur et l'évaluation des fonctionnements (Bénicourt, 2007). Elle est également pointée du doigt comme une approche individualiste qui prend insuffisamment en considération les rapports de force qui composent et traversent une société (Fourrier, 2022). De cette approche, nous souhaitons conserver au fil de l'analyse cette distinction fondamentale entre une capacité à faire comme savoir latent, et une capacité comme activation d'une possibilité de choix pour agir de manière effective sur son environnement.

La notion d'**environnement capacitant** a été théorisée dans le champ de l'ergonomie constructive par Pierre Falzon (2005) et reprise notamment par Solveig Fernagu-Oudet (2012) dans le cadre de l'étude des risques psychosociaux et de la qualité de vie au travail. Cette notion est également mobilisée dans les études des environnements de travail ou d'apprentissage (Puzos *et al.*, 2022). L'environnement capacitant qualifie un environnement qui permet aux individus de développer leur autonomie, à travers l'élargissement de leur potentiel d'action, par le développement de compétences et de savoirs et par l'augmentation de leur degré de contrôle sur leurs actions et activités. L'environnement capacitant peut être abordé par trois points de vue complémentaires (Falzon, 2005, cité par Fernagu-Oudet, 2012). Il peut être appréhendé d'un point de vue « préventif », comme un espace qui met tout en œuvre pour préserver « *les capacités futures d'action* » de l'individu et évite ainsi de l'exposer à des conditions délétères pour son intégrité physique et mentale. Il peut être abordé d'un point de vue « universel », dans lequel l'environnement prend en considération l'ensemble des singularités des individus pour prévenir toute forme d'exclusion et de discrimination, et favoriser au contraire leur intégration et leur reconnaissance sociale (Fernagu-Oudet, 2012). Enfin, il peut être abordé du point de vue « développemental », c'est-à-dire qui s'inscrit dans une démarche active de développement de savoirs et de compétences visant à « *l'élargissement des possibilités d'action et du degré de contrôle sur la tâche et sur l'activité* » (Ibid.). In fine, l'environnement capacitant

met en œuvre des conditions favorables pour encourager « l'individu à faire l'exercice de sa liberté » (Puzos *et al.*, 2022). Articulée à l'approche par capacités, cette notion d'environnement capacitant intègre des « facteurs de conversion » (individuels, sociaux, environnementaux) permettant ou non la transformation de potentialités en capacités (voir Figure 3 ci-dessous) :

Schéma 1

L'approche par les capacités (adapté de Bonvin et Farvaque-2008)

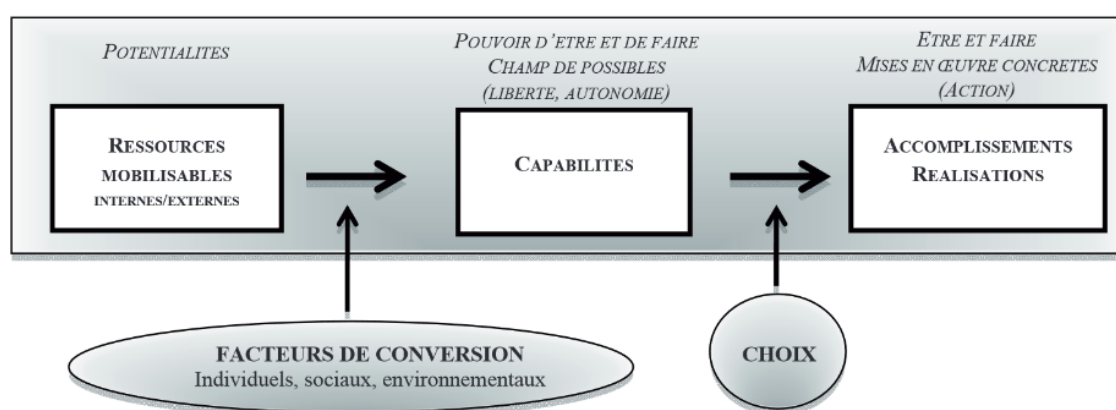


Figure 3 - Schéma de l'approche par les capacités (Fernagu-Oudet, 2012)

« Les facteurs de conversion correspondent à l'ensemble des facteurs qui facilitent (ou entravent) la capacité d'un individu à faire usage des ressources à sa disposition pour les convertir en réalisations concrètes. Ces facteurs peuvent être individuels (sexe, âge, caractéristiques génétiques, expérience, niveau de formation, etc.), sociaux (héritage social de l'individu, équipe de travail, etc.), ou environnementaux (contraintes/opportunités géographiques et institutionnelles, contexte normatif et culturel, moyens techniques, organisation du travail, etc.) » (Fernagu-Oudet, 2012, pp. 10-11). L'environnement capacitant doit ainsi être observé dans sa dimension sociale mais également dans sa dimension matérielle, ce qui nous permettra, dans cette enquête, d'aborder le tiers-lieu par ce double prisme. En le considérant comme une configuration socio-matérielle, l'analyse intégrera donc la question du non-humain : quel rôle joue l'espace en lui-même – dans sa matérialité, dans ses contraintes techniques – dans le développement du pouvoir d'agir des personnes ?

Les tiers-lieux, dans leurs discours, mettent régulièrement en avant l'idée d'accompagner des processus d'émancipation, de renforcer les capacités des individus et des collectifs, de faire ensemble afin de renforcer non seulement le lien social mais aussi le pouvoir d'agir. À partir du cadre théorique présenté, nous souhaitons réfléchir à la manière dont les tiers-lieux agissent en la matière. Quels facteurs sont mis en œuvre pour favoriser le pouvoir d'agir individuel et collectif, et quels effets produisent-ils ?

Problématique et hypothèses de l'étude

Durant la phase exploratoire de ce travail de recherche, les questions de départ et les premières hypothèses ont été formulées à partir d'une définition de travail du tiers-lieu solidaire. Celle-ci abordait le tiers-lieu solidaire comme un espace d'expérimentation, ancré et ouvert sur son territoire, et comme un environnement capacitant qui favorise et co-construit des conditions d'*empowerment* pour et avec des personnes en situation de vulnérabilité dans leur parcours de vie (Tehel *et al.*, 2023). En somme, le tiers-lieu solidaire a été abordé dès le début de l'enquête comme un espace expérimental de pratiques de solidarité visant le développement du pouvoir d'agir des personnes vulnérables. Partant de la définition processuelle et pluridimensionnelle de l'*empowerment*, les questions de départ de cette enquête se présentaient comme suit :

	Questions de départ	Hypothèses	
Empowerment	Dimension individuelle	Comment les tiers-lieux solidaires favorisent-ils le développement des capacités chez les personnes en situation de vulnérabilité ?	Le tiers lieu est un environnement capacitant qui met en œuvre des facteurs de conversion permettant le développement des capacités des individus en situation de vulnérabilité.
	Dimension collective	Cohabitation, mixité, communauté... : quelles sont les conditions d'un vivre ensemble capacitant dans les tiers-lieux solidaires ?	Sous couvert d'hybridité, les actions et les publics des tiers-lieux solidaires restent compartimentés. La cohabitation en tiers-lieux solidaires montre la difficulté d'un « faire ensemble », entre <i>empowerment</i> collectif, injonction de mixité sociale, phénomènes d'entre-soi...
	Dimension transformative / écosystémique	Si les tiers-lieux solidaires pallient des failles dans l'action publique, dans quelle mesure peuvent-ils devenir acteurs de changement ?	Les tiers-lieux solidaires sont des acteurs de changement à l'échelle locale.

Figure 4 - Tableau de présentation des questions de départ.

La complexité de ces trois dimensions se révélant difficile à aborder de front dans une temporalité réduite, le choix a été fait de resserrer la problématique de travail. Deux éléments ont guidé la manière dont la problématique a été circonscrite. Tout d'abord, il était impératif de conserver l'idée qu'un seul changement individuel est insuffisant pour considérer un processus *d'empowerment*. Si la situation de vulnérabilité intègre les effets produits par l'environnement, il fallait donc conserver des dimensions socio-environnementales au cœur du travail d'enquête. Ensuite, la précision de la problématique a pu s'opérer à partir des premiers temps d'enquête exploratoire, qui ont confirmé certaines intuitions : les tiers-lieux se sont rapidement révélés être traversés par des points de tension et de fragilité. Malgré des axes stratégiques et opérationnels tournés vers le développement du pouvoir d'agir, ce qui était capacitant pour certains acteurs ne l'était pas forcément pour les autres. Il fallait dès lors pouvoir éclairer ces tensions et englober différentes catégories de publics dans l'analyse. La problématique finale a été formulée comme suit :

De quelle manière les tiers-lieux solidaires favorisent-ils le développement du pouvoir d'agir des personnes vulnérables et des personnes qui y exercent leur activité professionnelle ?

Les premières intuitions de recherche nous avaient conduite à concentrer l'investigation auprès des publics dits vulnérables, à savoir auprès de celles et ceux pour qui les actions de solidarité en tiers-lieu étaient élaborées en premier lieu. Toutefois, si l'on aborde la vulnérabilité comme rencontre entre propriétés individuelles et les propriétés d'un contexte (Soulet, 2014a) et le tiers-lieu comme un espace ouvert et hybride, l'observation réduite à un seul type de public, catégorisé de manière arbitraire, aurait produit une analyse réductrice du phénomène. En outre, réduire l'observation aux effets produits sur les catégories vulnérables portait un autre risque, celui de répondre à des logiques gestionnaires de recherche d'efficacité des processus d'accompagnement social, au détriment d'une approche plus globale de la méthodologie tiers-lieu et de sa dimension expérimentale. C'est donc à travers son croisement d'actions et d'acteurs, ainsi que sa dimension à la fois sociale et matérielle, que nous avons choisi d'aborder le tiers-lieu. Si l'on suit le fil – dans une perspective inductive – des éléments

de langage que les tiers-lieux utilisent, le pouvoir d'agir émergerait justement de ce « faire ensemble » (Tehel, 2021) qui croise des publics de divers horizons. Ce serait cette forme idéale – ou idéalisée – de mixité sociale et d'action collective sous un même sceau de valeurs partagées, qui serait susceptible de renforcer le pouvoir d'agir de toutes et tous. Toutefois, le « pouvoir d'agir », ainsi que nous l'avons explicité plus haut, peut prendre différents visages. Quand la perspective de l'*empowerment* envisage que le pouvoir soit « saisi » et défini par les personnes les moins favorisées, un pouvoir « donné » constitue-t-il une véritable émancipation ou ne fait-il que réinsérer des personnes exclues au sein d'un cadre normatif prédéterminé ? Au sein de ces tiers-lieux, quelle place est en outre occupée par les personnes qui y exercent leur activité professionnelle (que celle-ci relève du champ de l'action sociale ou d'autres métiers) ? Cet espace transforme-t-il leur propre pouvoir d'agir ? Si l'on considère ces catégories de profils comme issues de situations plus favorisées – ce que les observations de terrain nuancent nettement –, ces professionnel·les cherchent-ils également à gagner en pouvoir d'agir à travers cette méthodologie tiers-lieu ? Ou doivent-ils au contraire, au contact de personnes moins privilégiées, travailler à un *disempowerment* (Dupuis-Déri, 2014) ? C'est tout le jeu de l'organisation collective, et en soi, d'un agir en commun (Martin et Pereira, 2021) que ces rapports de pouvoir viendront aussi éclairer. De plus, au-delà de l'intention première qui impulse et porte les tiers-lieux, au-delà des discours et des utopies, comment cette quête de pouvoir d'agir s'incarne-t-elle au quotidien ? Quels facteurs viennent favoriser, ou peut-être au contraire empêcher, ce développement d'un pouvoir d'agir individuel et collectif ? L'exploration de cette problématique s'appuiera sur deux hypothèses :

- **Hypothèse 1 :** Les tiers-lieux solidaires mettent en œuvre des conditions sociales et matérielles favorables au développement du pouvoir d'agir des personnes vulnérables et peuvent être qualifiés d'environnement capacitant.

Afin de répondre à cette hypothèse, l'analyse portera sur les facteurs que produit le tiers-lieu en faveur d'un pouvoir d'agir des personnes vulnérables. L'enjeu sera de saisir ce qui relève de la méthode tiers-lieu dans toute sa singularité, et non de s'arrêter à la manière dont le travail social et les pratiques de solidarité, dans des formes plus classiques, peuvent participer de ce pouvoir d'agir. En outre, les résultats s'intéresseront aussi à la manière dont s'organise la vie

collective. Le tiers-lieu est un espace mixte et collectif. Comment se prémunir des conflits et des discriminations ?

- **Hypothèse 2:** Les tiers-lieux solidaires favorisent un *empowerment* individuel et collectif des personnes qui y exercent leur activité professionnelle principale.

Cette seconde hypothèse cherche à comprendre ce que la méthode tiers-lieu produit chez les personnes qui y exercent leur activité professionnelle. La pratique de la solidarité est-elle toujours porteuse de sens ? Comment le tiers-lieu favorise-t-il un processus d'*empowerment* chez ces personnes, à la fois au niveau individuel (développement de l'esprit critique, renforcement de l'estime de soi) et collectif (*commoning*, faire ensemble) ? À quelles limites et fragilités cette dynamique d'*empowerment* se heurte-t-elle ? ■

1.2 Construction de l'enquête ethnographique

D'un point de vue méthodologique, le choix s'est porté sur des méthodes qualitatives. Plus précisément, cette étude a été menée par enquête ethnographique auprès d'un corpus de tiers-lieux mettant en œuvre des actions de solidarité auprès de publics vulnérables. Pour cerner le déroulé de l'enquête, la partie qui suit présente la manière dont s'est opérée la sélection des terrains, puis propose une brève présentation de chaque lieu retenu pour l'enquête. Nous y précisons ensuite le cadre méthodologique qui a guidé les temps d'immersion sur les différents terrains, ainsi que la méthode d'analyse des données.

Constitution du corpus et présentation des terrains

Durant la phase exploratoire, une première sélection de lieux a été opérée en France métropolitaine à partir des travaux de cartographies des réseaux régionaux de tiers-lieux. Une première liste de quatre-vingt (80) lieux a ainsi été réalisée à partir des thèmes de travail et d'actions que les tiers-lieux mettaient en avant dans leurs supports de présentations (sites web notamment). Cette première liste a ensuite été soumise à un resserrement des critères de sélection. Selon les critères prioritaires retenus, ces lieux devaient développer des usages et actions spécifiques à destination de publics étant identifiés comme fragiles, quels que soient la cause principale et le degré de vulnérabilité (situation d'exil, exclusion de l'emploi, handicap, habitant-es de quartiers prioritaires...). Ces lieux devaient s'inscrire dans une « méthode tiers-

lieu», qu'ils se revendiquent ou non comme tels, c'est-à-dire proposer une hybridité d'actions et de publics, correspondre à des logiques expérimentales (formes organisationnelles et de gouvernance, urbanisme transitoire, etc) et répondre à des besoins de territoires. Cette seconde phase a réduit la première liste à vingt-six (26) lieux. La troisième phase de sélection a eu pour objectif de ne conserver que quelques cas observables, et a été réalisée conjointement avec Romain Pasquier et Armelle de Guibert, en charge de la coordination de ce projet de recherche. Cette étude ne prétendant à aucune forme de représentativité de cet écosystème très varié, nous avons souhaité, par le choix des lieux de notre corpus, proposer une cartographie d'exemples diversifiés de ce que peut être et faire un tiers-lieu solidaire. Nous avons donc sélectionné des lieux avec différentes configurations organisationnelles (associations collégiales, coopérations entre acteurs associatifs et professionnels de l'action sociale, pilotage par un acteur public...), une répartition spatiale diversifiée (lieux en zones rurales et en zones urbaines plus ou moins denses), et des conditions matérielles différentes (lieux plus ou moins grands et étendus, occupation pérenne/occupation temporaire).

Suite à la phase d'enquête en France, deux espaces ont ensuite été sélectionnés à l'international. La recherche d'espaces correspondant à la méthodologie tiers-lieu s'est révélée plus délicate, dans la mesure où le terme tiers-lieu est peu usité à l'international. L'identification de lieux s'est faite au fil de rencontres au sein du réseau tiers-lieux, qui a permis d'identifier des acteurs dans des pays limitrophes et/ou francophones qui, s'ils n'emploient pas le terme « tiers-lieu » pour se qualifier, ont néanmoins identifié l'usage du terme en France. L'ensemble des terrains investigués est résumé dans le tableau ci-après. Les lieux y sont ensuite présentés de manière plus exhaustive.

Nom du lieu	Lieu d'implantation	Portage / Forme organisationnelle	Publics cibles	Activités principales
Le Lieu Dix	Saint-Lô (59)	Pilotage par le Conseil Départemental	Bénéficiaires du RSA, personnes handicapées, jeunes déscolarisés...)	Insertion professionnelle, activités culturelles, transition écologique, espace de <i>coworking</i>
Les Amarres	Paris (75)	Gestion collaborative par les associations Aurore et Yes We Camp	Personnes en situation d'exil ou sans domicile fixe	Accueils de jour pour les hommes et pour les familles, programmation d'événements culturels et festifs
Le Bâtiment à Modeler	Rennes (35)	Association collégiale	Habitant-es d'un quartier Politique de la Ville	Activités culturelles, sociales et solidaires. Café associatif.
Le Coupé Décalé	Rennes (35)	Projet de l'ARASS (Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées)	Jeunes hébergé-es à l'hôtel	Ateliers cuisine. Programmation ponctuelle de concerts
Les Jardins de la voie romaine	Département du Loiret (45)	Association / Chantier d'insertion	Publics éloignés de l'emploi	Maraîchage biologique et accompagnement à l'insertion socio-professionnelle
La Serre (Communa asbl)	Commune d'Ixelles (Belgique)	Association sans but lucratif	Habitant-es du quartier	Animation socio-culturelle, restaurant et café solidaire, réparation de vélo, activités autour de l'alimentation
Bâtiment 7	Montréal (Canada)	Organisme à but non lucratif	Habitant-es du quartier	Ateliers techniques et créatifs, épicerie, atelier vélo, ressourcerie, brasserie, activités culturelles.

Figure 5 - Présentation succincte des sept tiers-lieux retenus dans le corpus d'enquête.

Présentation des terrains

Les Amarres

Les Amarres sont un lieu de 4000m² situé dans le 13^e arrondissement de Paris, co-géré par Aurore, association de lutte contre l'exclusion sociale, et Yes We Camp, association qui œuvre pour l'investissement créatif et commun d'espaces temporaires. Ce projet d'urbanisme transitoire, qui occupe les anciens bureaux des Ports autonomes de Paris, s'inscrit dans la continuité du projet des Grands Voisins, qui ont occupé pendant cinq ans l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul jusqu'à leur fermeture en 2020. Les Amarres sont à la fois un essaimage des Grands Voisins, fruit d'une collaboration réussie entre Aurore et Yes We Camp, et une opportunité de relocalisation de l'accueil de jour hommes auparavant installé aux Grands voisins.

Le lieu s'articule auprès de trois activités principales :

- Les accueils de jour, scindés en deux espaces distincts (un accueil de jour réservé aux hommes, un autre réservé aux familles et femmes enceintes).
- La buvette, espace ouvert au grand public en soirée, qui propose une buvette solidaire et une programmation gratuite de temps culturels et festifs. La programmation artistique est multiculturelle, et ses thématiques sont largement orientées sur les question d'hospitalité et de lutte contre les inégalités sociales.
- L'hébergement d'une vingtaine d'organisations œuvrant dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), appelées « colocs ».



Figure 6 - Hall d'entrée des Amarres, photographie de l'autrice (mars 2023)

Les Amarres sont ouverts du lundi au vendredi, sur une journée articulée en deux phases : de 9h à 16h30, le lieu est réservé aux activités des accueils de jour et des colocs. De 18h à 23h30 du mercredi au vendredi, et sur des horaires spécifiques les week-ends, les Amarres sont ouverts au grand public sur l'activité buvette/programmation culturelle.

Les accueils de jour pour les hommes isolés et pour les familles se sont spécialisés (mais ne s'y réduisent pas) aux personnes en parcours d'exil (primo-arrivant-es, demandeur-ses d'asile, réfugié-es) et personnes à la rue. L'accueil de jour hommes accueille 300 à 400 personnes par jour, celui des familles entre 80 et 140. Ces accueils de jour ont une offre de services de première nécessité (service de petit-déjeuner et de déjeuner, buanderie, vestiaire, douches, accès Internet) et ont des espaces dédiés à des activités spécifiques (salles de repos, salle de jeux pour les enfants). Ils proposent par ailleurs un accompagnement social spécialisé dans les parcours d'exil. Cet accompagnement comprend des consultations médicales et psychologiques, un accompagnement pour la recherche de logement et les démarches administratives, des cours de français pour les grands débutants, etc. Des activités socioculturelles sont régulièrement organisées à destination de ces publics, avec l'appui des colocs et de l'ingénierie de projet de

Yes We Camp. Si l'entrée des Amarres est commune à tous les publics, les deux accueils de jour sont distinctement séparés. L'accueil de jour hommes occupe l'espace du rez-de-chaussée. L'affluence étant plus importante dans cet accueil, les hommes s'installent volontiers dans le hall et sur la terrasse extérieure. En vis-à-vis de l'accueil de jour hommes se tient l'espace buvette ainsi que le patio (espace de convivialité, d'activités et de restauration). L'accueil de jour pour les familles se situe à l'étage.

Les Amarres sont occupés par des structures distinctes, ayant chacune un fonctionnement organisationnel propre. Au-delà des instances de travail propres à chacun de ses occupants, la vie du lieu fait l'objet d'une gouvernance collégiale, composée d'un comité de pilotage (comité décisionnel), d'un « Conseil de la Confluence » (instance de débat et de discussions réunissant l'ensemble des acteurs du lieu, les partenaires, bénévoles et adhérents), et de cercles thématiques (groupes de travail restreints). De manière plus conventionnelle, les Amarres tiennent aussi une assemblée générale de leurs adhérent-es. L'objectif de ce mode de gouvernance multi-niveaux est d'engager l'ensemble des structures habitantes dans la vie du lieu, en les impliquant à différents niveaux décisionnels et thématiques. Le modèle économique des Amarres est également hybride, à l'image des activités du lieu. Les budgets des accueils de jour sont entièrement gérés par Aurore, qui dispose majoritairement de fonds publics pour cette activité. Yes We Camp gère un budget propre, alimenté par les recettes de la buvette, la privatisation d'espaces, les contributions aux charges des « colocs », et des dons et subventions complémentaires. Les deux associations pilotes gèrent en commun un budget nommé « mixité », qui sert notamment à financer la programmation artistique et le poste de la programmatrice qui est rattaché aux deux associations.

Les Jardins de la voie romaine

L'association Les Jardins de la voie romaine met en œuvre depuis plusieurs années un maillage de tiers-lieux agricoles à vocation sociale dans le nord Loiret. Elle lie des activités d'insertion sociale par l'activité économique et une action engagée dans les transitions alimentaires via l'agriculture biologique.



Figure 7 – Façade du Relais de trois écluses, l'un des quatre sites de l'association

(Photographie de l'autrice, mars 2023).

L'association gère quatre sites : le Jardin maraîcher du Beaunois (premier site de l'association, créé sur un délaissé autoroutier mis à disposition par Vinci Autoroutes), le Domaine de Flotin, la Roseraie de Morailles et le Relais des trois écluses. Chacun de ces sites accueille un chantier d'insertion¹⁶ qui salarie et accompagne des personnes éloignées de l'emploi. Ces dispositifs proposent un cadre de travail adapté aux personnes en difficulté, qui

¹⁶ « Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les salariés des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) bénéficient d'une rémunération au moins égale au Smic. Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont conventionnés par l'État et bénéficient d'aides pour accomplir leurs missions. L'ACI fait partie – avec l'association intermédiaire (AI), l'entreprise d'insertion (EI) et l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) – des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ». Fiche pratique Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), site du ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion, publiée le 4 septembre 2015, mise à jour le 23 août 2022 et consultée le 3 mai 2023. [URL : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/insertion-activite-economique/article/ateliers-et-chantiers-d-insertion-aci-201158>]

sont également accompagnées dans la définition d'un projet professionnel individuel. Chaque site dispose d'une équipe permanente de l'association, composée d'un-e chef-fe de site, d'encadrant-es techniques sur les postes de production, et d'un-e assistant-e socio-professionnel-le. Sur ces différents sites, les équipes trouvent leur propre rythme de travail et leurs modes d'organisation pour répondre aux objectifs fixés (l'association fixe des objectifs de production visant à maintenir l'équilibre financier de la structure. Dans le cadre du dispositif de chantier d'insertion, ils sont par ailleurs tenus de justifier d'au moins 50% de « sorties positives »¹⁷ de leurs salarié-es).

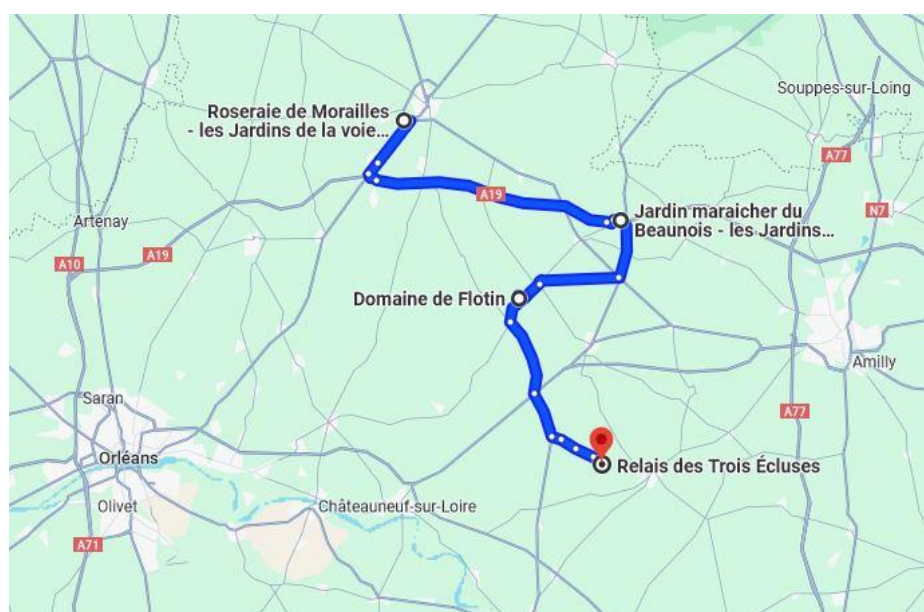


Figure 8 - Carte du Nord Loiret figurant l'implantation des quatre sites de l'association.

Les Jardins de la voie romaine sont pleinement engagés dans un projet de revitalisation du territoire. Les lieux se sont implantés dans des sites patrimoniaux vacants, que l'activité associative a permis de réinvestir. Chaque site dispose d'un espace de vente (boutique de producteurs) qui commercialise les produits des sites maraîchers de l'association mais qui mutualise aussi des produits de producteurs locaux. La vente des légumes issus de la production de l'association passe également par une adhésion à des « paniers » hebdomadaires, sur lesquels peuvent être pratiqués des tarifs solidaires.

¹⁷ Vont être considérés comme sorties positives ou « dynamiques » les débouchés vers un emploi durable (CDI ou CDD, création d'entreprise...), vers des emplois dits « de transition » (contrats aidés, CDD de moins de 6 mois), ou encore vers des formations qualifiantes.

Si chacun des quatre lieux défend pleinement la stratégie et les valeurs globales de l'association, les sites développent une identité et des activités propres. Les Jardins du Beaunois sont spécialisés sur l'activité maraîchère, développent la commercialisation des légumes mais organisent également des temps de vente de plants au public et des portes ouvertes du site. Le Domaine de Flotin exploite ses espaces verts à travers la création de circuits de promenade, et s'ouvre au public via leur tisanderie et une programmation culturelle et festive à la belle saison. La Roseraie de Morailles est une roseraie historique et site touristique d'exception. Elle accueille une boutique de producteurs et un lieu ouvert de convivialité et de salon de thé, dans lequel sont aussi organisées des activités socio-culturelles. Dernier lieu ouvert par l'association, le Relais des trois écluses est un lieu multi-activités qui comprend un espace cantine et salon de thé, une boutique de producteurs et une micro-brasserie. Le site dispose aussi d'un espace de culture maraîchère, développe une activité d'hébergement (gîte d'étape) et accueille une programmation d'animations socio-culturelles. Les Jardins de la voie romaine font partie du Réseau Cocagne et ont comme partenaire historique la Fondation Vinci Autoroutes.

Le Bâtiment à Modeler

Le Bâtiment à Modeler (BAM) est le nom d'un projet d'occupation temporaire des anciens locaux de la salle de spectacle et MJC l'Antipode située à Rennes (Ille-et-Vilaine), dont le déménagement en 2021 a entraîné la vacance de ce bâtiment construit dans les années 1960. Ce projet de bâtiment ouvert vise à revitaliser le lien social au sein du quartier Cleunay, un Quartier Politique de la Ville (QPV) en pleine réurbanisation.



Figure 9 - Façade du Bâtiment à Modeler (photographie de l'autrice).

Suite au déménagement de la MJC, la Ville de Rennes a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation de ce bâtiment. Trois structures ont déposé une candidature commune pour un projet d'animation conjointe de cet espace : Coop'Eskemm, coopérative de recherche spécialisée dans les politiques de jeunesse, l'association DiDa qui vient en aide aux personnes exilées et Brut de pomme, une agence de communication spécialisée dans l'accompagnement d'initiatives solidaires. Lauréates de cet appel, les trois structures se réunissent en association collégiale, qui prend également le nom de Bâtiment à Modeler.

Le bâtiment accueille en son sein une dizaine de structures socio-culturelles. Il dispose d'espaces de travail (bureaux) pour les associations hébergées, mais aussi d'espaces mutualisés

répartis sur deux étages qui peuvent être mis à disposition à prix libre. L'ancienne salle de spectacle, occupée jusqu'en 2024 par une association d'arts du cirque, ne faisait pas partie des équipements mutualisés au moment où l'enquête a été conduite.

Le BAM fonctionne avec un coordinateur/animateur à temps plein, dont le poste est salarié par l'association collégiale avec une participation financière de la ville de Rennes. Deux postes en services civiques sont venus renforcer les activités de communication et d'animation en 2023. Le Bâtiment à Modeler organise des événements socioculturels et festifs, ainsi qu'un café associatif les jeudis et vendredis après-midi. Le lieu est un espace ouvert qui permet aussi à des structures extérieures de disposer d'espaces pour proposer des ateliers, animations, événements. Pour répondre aux situations de précarité constatées dans le quartier Cleunay, le BAM met l'accent sur des activités à caractère social et solidaire. Au début de l'enquête, le lieu accueillait notamment des temps de distribution alimentaire et des rendez-vous mensuels de coiffure solidaire assurés par une association rennaise.

Le Lieu Dix

En 2018, le conseil départemental de la Manche récupère l'usage de bâtiments auparavant occupés par l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) qui déménage ses activités. Situé à Saint-Lô, ce lieu est composé d'un grand ensemble de bâtiments et d'espaces verts (voir le plan en illustration ci-dessous), et se situe dans le quartier politique de la ville de la Dollée.



Figure 10 - Plan du Lieu Dix (Photographie de l'auteurice, décembre 2022).

Avec l'appui de trois directions (Direction de l'insertion sociale et de l'emploi, direction de l'appui aux territoires et direction du développement et des affaires européennes), le directeur général des services de l'époque souhaite y proposer un projet novateur d'accompagnement des populations sur le thème de l'insertion sociale et professionnelle. En 2020, le Conseil Départemental est accompagné par un cabinet de conseil pour soumettre un projet à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Fabriques de territoire. Ce soutien obtenu, le Conseil Départemental s'engage dans d'importants travaux de rénovation de ces espaces de 7000m² de bâtiments, situés au sein d'un site de 20 000m². Les travaux concernent notamment la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments, l'accès (voirie et parking) ainsi que l'aménagement des espaces de travail (design d'espace). En 2023, au moment de cette étude de terrain, le Lieu Dix accueille en son sein des structures de l'insertion sociale et

professionnelle de manière pérenne (la Mission locale et le GIP Tandem, chargé notamment de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA), ou ponctuelle (comme l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)). Le lieu héberge également une école de cirque de loisirs qui occupe le gymnase, et le Pavillon des énergies (centre d'information sur l'écoconstruction, les énergies renouvelables, l'éco-jardinage et l'économie circulaire et composante du Conseil départemental). Le Lieu Dix dispose d'un espace de *coworking*, de salles équipées pour l'organisation d'activités, de bureaux de rendez-vous et d'un espace de restauration. Une ancienne résidence étudiante est également occupée par des mineurs non-accompagnés (MNA) sous la houlette du centre département de l'enfance de la Manche. L'INSPE occupant encore une partie importante des espaces bâtis (son déménagement ayant été repoussé), les structures cohabitent avec l'institut et ses étudiant-es.

Le lieu s'adresse en priorité aux publics des structures qui occupent le lieu, avec l'objectif de favoriser des synergies et de fluidifier le parcours des usager-es. L'espace de *coworking* vise à attirer principalement des entreprises de l'ESS, afin de garder une cohérence globale sur un projet stratégiquement dédié aux questions d'insertion sociale et professionnelle. Le Pavillon des énergies et l'école de cirque Les Saltimbrés touchent quant à eux un public plus large.

Le pilotage du lieu reste sous l'égide du Conseil Départemental, qui en assure aujourd'hui la gouvernance et reste dépositaire des moyens financiers investis dans le lieu. Un poste de coordination a été affecté au lieu (1ETP), avec pour mission d'animer les espaces, d'impulser une vie collective et des temps d'interconnaissance entre les structures, de gérer les aspects logistiques liés à la vie du lieu et de commercialiser les espaces prévus à la location. Lors de la phase d'ouverture progressive du lieu qui correspond à la temporalité de cette étude de terrain, la coordinatrice du lieu reçoit un appui important de la Chargée de mission Développement et Économie mixte de proximité du Conseil Départemental.

Le Coupé Décalé

Le Coupé Décalé est situé dans la zone d'activité de la Donelière au nord de Rennes (Ille-et-Vilaine). Ce tiers-lieu créé par l'Association pour la réalisation d'actions sociales spécialisées (ARASS) accueille prioritairement des jeunes de 18 à 30 ans. Il a été ouvert en 2021 suite à l'obtention d'une aide de l'État dans le cadre d'un Appel à projets pour la création et le développement de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel.



Figure 11 - Le Coupé Décalé (Photographie de l'auteurice, septembre 2023).

Le Coupé Décalé fonctionne avec deux personnes en charge de la coordination du lieu. Deux personnes du champ de la santé (infirmière et médecin) y interviennent à temps partiel. L'équipe s'est également renforcée par le recrutement de trois personnes en charge du dispositif Contrats d'engagement jeune en rupture (CEJR). La zone d'activité de la Donelière concentre plusieurs services et structures destinées aux personnes les plus précaires. Le Coupé Décalé est ainsi voisin des Restos du cœur, d'une ressourcerie Emmaüs, d'une entreprise d'insertion spécialisée dans l'économie circulaire et d'une enseigne discount de grande distribution.

Le Coupé Décalé possède une cuisine équipée, qui sert à animer des ateliers culinaires

avec les jeunes accueillis et encadrés par des travailleurs sociaux, et qui est mise à disposition l'après-midi pour une utilisation en autonomie. Lors des ateliers cuisine, la nourriture est fournie par l'ARASS, qui récupère des denrées auprès de distributeurs ou d'épiceries solidaires. Autant que faire se peut, ces denrées sont issues de l'agriculture biologique. Lors de l'utilisation de la cuisine en autonomie, les usager-es doivent en revanche apporter leurs propres ingrédients. Si l'activité centrale du lieu tourne autour des questions alimentaires, le Coupé Décalé propose aussi des services de première nécessité (douches, laverie), des activités socio-culturelles pour les jeunes, ainsi qu'une programmation de concerts ouverte au grand public sur les saisons printemps/été.

La Serre (Ixelles), Communa asbl · Belgique

Communa est une association sans but lucratif (asbl) qui agit depuis 2013 pour occuper des espaces vacants à Bruxelles. L'association s'est constituée à partir d'un collectif informel d'occupation illégale (squat), et s'est progressivement professionnalisée dans l'occupation temporaire conventionnée avec les pouvoirs publics. Son action se concentre sur l'occupation et l'animation de lieux temporaires à vocation sociale. Le site de l'association recense plus de vingt projets menés, dont dix sont actuellement en activité. Les projets menés par l'association développent une action envers les publics en grande précarité, avec une spécialisation progressive sur la question du logement.



Figure 12 - Vue extérieure de la Serre (Photographie de l'autrice, novembre 2023).

La Serre est un espace de 800m² situé à Ixelles et occupé depuis 2017 dans le cadre d'une convention signée avec la commune d'Ixelles, propriétaire du bâtiment. Le projet s'est implanté dans une rue considérée comme peu hospitalière par les habitant-es, et bénéficie du soutien de la commune d'Ixelles dans le cadre de la politique de la ville, ainsi que de la région

Bruxelles-Capitale. Le lieu fonctionne avec un binôme de coordination, salarié par Communa, qui agit en « boîte à outils » pour faire vivre le lieu et organiser la vie collective. La Serre est constituée d'un grand hangar ouvert sur la rue, d'ateliers d'artistes, d'une cuisine partagée et de quatre appartements occupés par des personnes en situation de précarité. Le lieu vit à travers les actions d'occupants réguliers, dont font notamment partie le Centre de Service Social de Bruxelles Sud-Est, SINGA (qui crée des espaces de rencontres et d'échanges pour demandeurs d'asile/réfugiés et bruxellois), le collectif Bouche à Oreille qui produit des repas à partir d'invendus, des Groupements d'achats solidaires de l'agriculture paysanne (GASAP) et un atelier vélo. La Serre s'est ainsi spécialisée sur des enjeux liés au réemploi, à l'alimentation, à l'animation socioculturelle¹⁸, avec un enjeu transversal sur la lutte contre l'exclusion et la précarité. Les temps d'observation dans le cadre de l'enquête ont notamment porté sur le Bazar de SINGA, une soirée d'activités ludiques pour créer du lien entre nouveaux arrivants et bruxellois et sur le restaurant et café solidaires organisés par le Centre de Service Social. La convention d'occupation de la Serre est arrivée à échéance, et le lieu est désormais fermé depuis le mois de juillet 2024. Le bâtiment est racheté par le Community Land Trust Brussels qui y planifie la construction de logements et d'un espace communautaire polyvalent, dont les usages n'étaient, au moment de l'enquête, pas encore définis.

L'enquête de terrain à Bruxelles nous a également conduite à visiter Maxima, un autre espace d'occupation temporaire à vocation sociale piloté par Communa. Ce bâtiment de 6000m², propriété de la commune de Forest, est occupé depuis 2020 et bénéficie du soutien de la commune dans le cadre du Contrat de Quartier Durable. Maxima dispose notamment d'un grand pôle de bureaux partagés, de locaux occupés par des asbl et projets du quartier, ainsi que d'un espace d'hébergement transitoire communautaire pour femmes en situation de précarité (La Casa Vesta).

¹⁸ Le rapport 2022 du lieu fait état de plus d'une centaine d'événements organisés sur l'année.

Le Bâtiment 7 (Montréal) · Canada

En 2003, une mobilisation citoyenne naît dans le quartier Pointe Saint Charles à Montréal (Québec). L'objet de cette mobilisation : demander à ce que d'anciens terrains, propriétés du Canadien National (CN), compagnie de transport ferroviaire, soient aménagés de manière cohérente avec les besoins du quartier. Le CN cède deux ans plus tard ces terrains au groupe MACH¹⁹, qui souhaite y construire un casino et un centre de foire. La mobilisation citoyenne se structure et élabore une série de propositions pour l'aménagement du site, en contrepoint du projet que MACH souhaite réaliser. En 2009, le collectif «7 à nous» se crée et poursuit la mobilisation en militant notamment pour la cession du Bâtiment 7, un ancien bâtiment industriel de près de 90 000 pieds carrés (environ 8300 m²). Après presque dix ans de mobilisation, le collectif «7 à nous» obtient gain de cause : le bâtiment est cédé à la communauté pour un dollar canadien symbolique, qui s'accompagne d'une enveloppe d'un million de dollars canadiens pour remettre le bâtiment aux normes et effectuer d'importants travaux de sécurisation du site. Au cours de l'année 2018, les premières formes des instances de gouvernance sont arrêtées et le bâtiment est officiellement ouvert.



Figure 13 - Vue extérieure du Bâtiment 7 (Photographie de l'auteurice, mai 2024)

¹⁹ Le groupe MACH est l'un des plus importants promoteurs d'immobilier privé au Canada.

Les premiers projets y sont accueillis. Ancré sur son territoire, le collectif continue de se mobiliser contre des actions jugées contraires au bon intérêt des habitant-es. En 2023/2024, après cinq années d'ouverture, les espaces sont repensés en fonction des projets qui déménagent successivement dans des espaces plus appropriés à leurs besoins, publics et usages. Le collectif refond également ses instances de gouvernance et ses processus internes pour fluidifier et clarifier l'organisation, répondre aux problématiques rencontrées de la manière la plus efficiente possible et susciter une plus grande participation des membres.

À l'heure actuelle, le Bâtiment 7 accueille les projets suivants : une épicerie autogérée, une brasserie artisanale, un restaurant/bar, une école d'art, des ateliers techniques et créatifs (impression numérique, mécanique automobile, menuiserie, céramique, chambre noire, atelier bois, chambre noire et studio photo), un atelier vélo, une ressourcerie/atelier de recyclage, un jardin partagé, une école d'art, un collectif textile et marionnettes, des archives révolutionnaires, une salle d'arcade et la corporation de développement communautaire du quartier. Chaque projet occupant participe aux instances de gouvernance. Le lieu dispose également d'une salle événementielle pouvant être louée à des personnes extérieures. Le projet, bien qu'autogéré par un collectif qui est propriétaire du bâtiment, reçoit le soutien des institutions publiques, notamment de l'arrondissement du Sud-Ouest. La majeure partie du bâtiment est encore à rénover, et le collectif prévoit ainsi des phases successives d'aménagement, en lien avec les organisations communautaires du quartier. ■

Enquête ethnographique et analyse des données

L'enquête qualitative, menée de novembre 2022 à mai 2024, s'est basée sur des méthodes ethnographiques (entretiens et observations en immersion au sein des lieux du corpus). L'enquête a ainsi donné lieu à trois jours non consécutifs de travail au Lieu Dix (complétés par des entretiens en visioconférence), d'une semaine d'immersion aux Amarres, au Coupé Décalé, et aux Jardins de la voie Romaine. L'enquête au BAM s'est faite par des temps ponctuels d'observation au café associatif (sept demi-journées) et par l'animation de deux ateliers de cartographie subjective en octobre et décembre 2023. L'enquête internationale, conduite selon la même méthode ethnographique, s'est composée d'une semaine d'immersion auprès de la Serre et Maxima (Belgique), et d'une semaine d'observation participante au

Bâtiment 7.

L'enquête a donné lieu à 43 entretiens semi-dirigés ou libres, dont le récapitulatif est visible dans la Figure 14 (page suivante). Les entretiens ont été menés dans une perspective compréhensive. Cette forme d'entretien est « *une configuration interindividuelle où une personne sollicite la parole d'une autre à propos d'un sujet donné, en lui reconnaissant un droit à l'intersubjectivité, c'est-à-dire un droit à une subjectivité autonome* » (Matthey, 2005). Elle constitue une situation de communication qui implique une forme de renoncement d'un statut expert « *pour se mettre à disposition de celui qui parle* » (*ibid.*). Cette forme d'entretien cherche dès lors à faire émerger le sens que les acteurs donnent à leur pratique, en acceptant la dimension conversationnelle de la situation d'entretien ainsi que ses aléas.

Les personnes interrogées ont été classées en quatre catégories :

- **Coordination** : les personnes dont l'objectif est de coordonner/animer le fonctionnement général du tiers-lieu.
- **Occupant-es** : membres de structures professionnelles qui occupent des espaces et/ou animent des activités dans le lieu.
- **Usagers et usagères** : personnes qui bénéficient de dispositifs de solidarité, qui participent aux actions du lieu et qui sont à priori concernées par une situation de vulnérabilité dans leur parcours de vie.
- **Autres parties prenantes du projet** : personnes qui gravitent autour du projet et le soutiennent sans y être directement impliquées.

Les statuts des personnes rencontrées sont cependant mouvants, parfois combinés et évolutifs. On peut être usager et bénévole, on peut être dans une structure occupante et faire de la coordination, etc. Dans la restitution des extraits d'entretiens, le statut indiqué correspond au statut principal de la personne au moment de l'entretien. Deux grilles d'entretien ont été établies. La première, destinée aux usagers et usagères, se concentrait sur les thèmes suivants : fréquentation et usages du lieu, lien social dans le lieu, participation et expression de soi dans le lieu. La seconde, destinée aux coordinateur·ices et occupant-es, explorait les thèmes suivants : rôle dans le lieu et parcours personnel/professionnel, actions solidaires dans le lieu, accueil et lien social, organisation interne du vivre ensemble, situations conflictuelles, participation des

acteurs. Tous les entretiens enregistrés ont été intégralement retranscrits à l'aide du logiciel Sonix. Afin de respecter l'anonymat des participants de l'enquête, les noms des personnes interrogées ont été pseudonymisés et décorrélés des lieux dans lesquelles elles évoluent. Les verbatim seront donc rattachés à un pseudonyme/catégorie. Lorsqu'ils se rapporteront à un lieu ou un fonction précise, les verbatim seront anonymisés.

Liste des entretiens		
Coordination <i>(animateur·ices, facilitateur·ices, directeur·ices, chef·fes de projet, responsables de sites)</i>	Anna	Elisabeth
	Manon	Mathilde
	Cédric	Nina
	Alexis	Claire
	Juliette	Louise
	Benjamin	Angèle
	Théa	Quentin
	Mathieu	
		15 entretiens
Usager·es <i>(bénéficiaires d'accueils de jour, salarié·es en insertion)</i>	Roukia	Constance
	Soriya	Clément
	Housnia	Julien
	Luis	Gregory
	Emilie	Joseph
	Robin	Alexandra
	Etienne	Gabriel
	Colette	
		15 entretiens
Occupant·es <i>(professionnel·les de structures relevant de l'action sociale, de l'insertion professionnelle, ou de l'ESS)</i>	Hafsa	Thomas
	Bianca	Justine
	Alix	Laura
	Marie-Laure	Alice
	Victor	
		9 entretiens
Autres parties prenantes du projet <i>(élu·es et technicien·nes, directeur·ices de services)</i>	Hélène	
	David	
	Valentine	
	Karine	
		4 entretiens

Figure 14 - Liste des entretiens pseudonymisés et classés par catégories d'acteurs.

La grille d'observation visait quant à elle à analyser les éléments suivants : organisation de l'accueil des publics, organisation du vivre ensemble dans le lieu, usages des espaces communs, actions de solidarité, soin du lieu. Si le tiers-lieu vit par ses temps forts et met volontiers en avant les temps événementiels et festifs, nous avons choisi de focaliser les temps d'observation sur les temps non-événementiels, sur le déroulement d'un quotidien non-spectaculaire mais loin d'être vide et délaissé. En plus des retranscriptions d'entretiens et des

notes d'observations, le matériel collecté et analysé compte également quinze cartes subjectives réalisées au BAM (voir photos ci-dessous), des dessins des espaces, et des documents internes (règlements intérieurs, comptes rendus de réunions et/ou d'assemblées, rapports internes).



Figure 15 - Atelier en cours au BAM, (photographie de l'autrice)

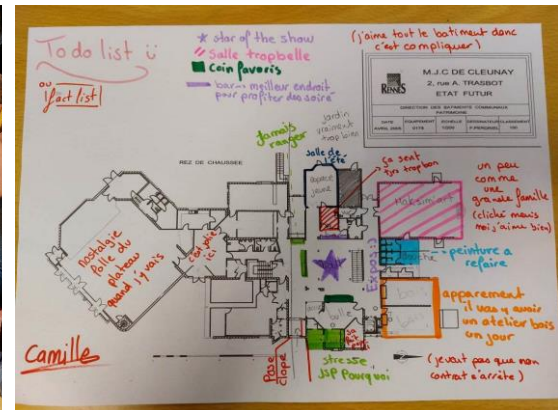


Figure 16 - Un exemple de carte subjective réalisée (Photographie de l'autrice)

En complément de ces temps d'immersion au sein des lieux composant le corpus principal d'enquête, nous avons participé, au cours de ces deux années de travail, à de nombreux événements (TP4EU, journées thématiques Bretagne Tiers-Lieux) et groupes de travail (GT recherche de l'ANTL, comité stratégique de Bretagne Tiers-lieux, comité scientifique des Doctoriales de France Tiers-Lieux) qui ont complété notre connaissance du mouvement tiers-lieux en France.

Les données recueillies ont été traitées par un premier codage des entretiens et des notes d'observation. Cette première relecture annotée a fait émerger trois thèmes principaux : pouvoir d'agir, conditions de travail, controverses/fragilités. Ce codage a ensuite été renforcé par un travail de codage thématique croisé réalisé manuellement sur un tableur. Quatre tableaux transversaux ont été réalisés autour de quatre facteurs : les facteurs d'appropriation du tiers-lieu ; l'organisation de la vie collective ; les conditions d'accueil des publics ; les conditions d'exercice professionnel. Ces tableaux thématiques ont ensuite servi à compiler et croiser les thèmes à tester au regard des hypothèses et du premier codage (par exemple « situations de conflits et modes de résolution », « quête de sens et utilité sociale » « modalités d'accueil des publics »), en s'appuyant sur des verbatim classés par lieu et identifiés par

catégorie de profil.

Bien que ce projet n'ait pas donné lieu à des monographies approfondies, l'analyse fonctionne toutefois par une approche par cas, qui ne cherche pas l'exemplarité ou la représentativité, mais qui aborde ces cas dans leur singularité (Passeron et Revel, 2005). Les monographies comparées permettent de «(a) rendre compte de la trame spécifique de phénomènes et de processus qui constituent chacun des cas, (b) d'examiner des similitudes et des différences entre les cas, et (c) [...] d'identifier les causes des divergences et/ou de phénomènes communs aux différents cas » (Pinson, 2019, p. 55). La dimension comparative sur les cas internationaux a eu pour objectif d'opérer un décentrement (Hassenteufel, 2010) vis-à-vis de la structuration singulière du mouvement tiers-lieu en France. Les observations des cas internationaux seront incorporées dans l'analyse globale, mais feront l'objet d'un coup de sonde (« Faire tiers-lieu à l'international », p. 145) pour éclairer certaines divergences notables avec la situation française.

Il doit être ici rappelé que les données analysées sont celles qui ont été collectées sur la période de l'enquête. Les temporalités longues de la recherche s'accommodent difficilement des évolutions permanentes des tiers-lieux, si bien que certaines observations pourront paraître, du point de vue des acteurs étudiés, presque obsolètes : certaines situations de tension auront été réglées dans l'intervalle, des lieux auront fermés, la gouvernance et l'organisation interne auront pu être remises à plat, etc. L'objectif d'un tel travail de recherche n'est pas de donner à voir une actualité ou une histoire de chaque cas étudié, mais d'analyser des situations et des logiques d'acteurs. De la même manière, un travail de recherche doit nécessairement circonscrire son objet pour le rendre observable de manière précise. Il ne sera pas possible de tenir compte de l'ensemble des dynamiques mises au travail par les tiers-lieux solidaires. Ce rendu sera donc partiel, incomplet, évidemment imparfait, mais la connaissance se construit à partir de la pluralité des travaux produits sur un objet, et non au prisme d'un seul regard ou d'une seule enquête. La recherche académique sur les tiers-lieux est particulièrement dynamique, et la production de connaissance sur ces objets se déploie aussi au sein d'un tiers-secteur de la recherche particulièrement attentif aux liens entre science et société.

Également sensible à ces liens science/société et à la valorisation de la recherche, nous avons eu l'occasion, au cours de ce travail de recherche, de nous investir dans un certain nombre

de groupes de travail et de réflexion, autant de plateformes d'observation du mouvement et de contribution active. Nous avons ainsi rejoint le groupe de travail « Tiers-Lieux et recherche » animé par l'ANTL, participé au travail préparatoire des Cahiers de recherche de France Tiers-lieux et fait partie du comité scientifique des Doctoriales organisées en 2024 par France Tiers-lieux. Nous avons été conviée à rejoindre un groupe Recherche et Tiers-lieux en santé, collectif informel animé par la Fabrique des santés²⁰, ainsi qu'au Conseil stratégique de Bretagne Tiers-lieux, instance de réflexion sur les orientations stratégiques du réseau. Nous avons également été invitée à devenir membre du Comité Science-Société du projet TISSAGE (Triptyque Science Société pour Agir Ensemble) de l'Université de Rennes.

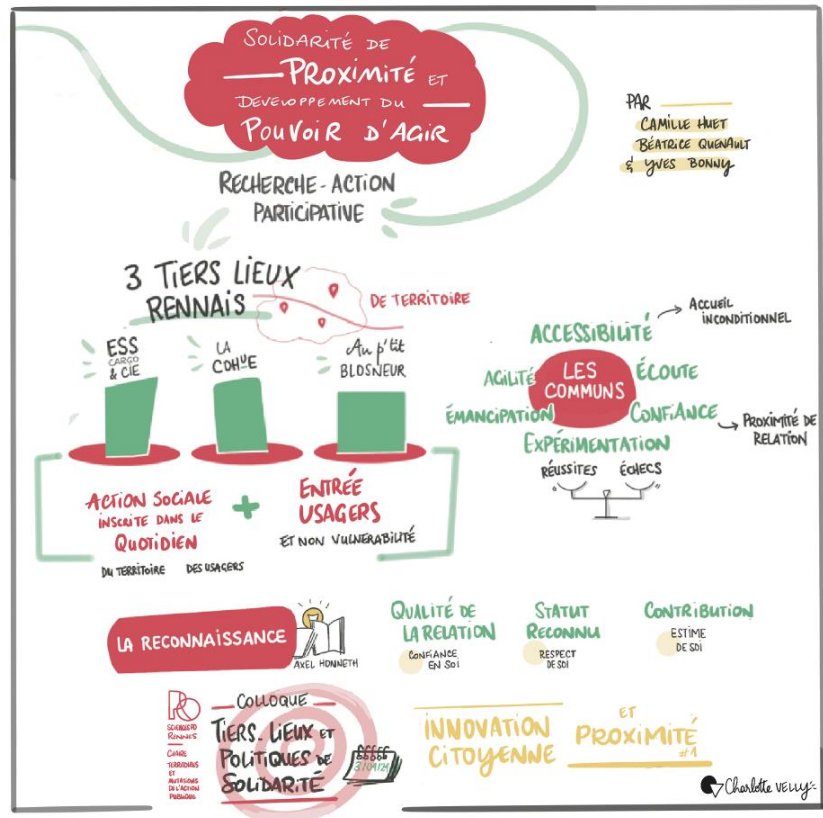


Figure 17 - Planche graphique réalisée par Charlotte Velly à partir d'une communication de Camille Huët, Béatrice Quenault et Yves Bonny (3 avril 2024).

²⁰ Cette collaboration a donné lieu à la rédaction collective d'un article intitulé « Tiers-Lieux : quelles contributions à la santé sur les territoires ? », co-écrit avec Ingrid Fasshauer, Isabelle Colombet, Lucile Ottolini, Yann Bergamaschi et Julien Brunier, à paraître dans les Cahiers de recherche de France Tiers-lieux.

Ce projet post-doctoral a donné lieu à l'organisation du colloque « Tiers lieux solidaires et politiques de solidarité : opportunités et fragilités de nouveaux espaces d'action sociale » les 3 et 4 avril 2024 à Sciences Po Rennes. À l'occasion de cet événement, organisé avec le soutien de France Tiers-Lieux, de Bretagne Tiers-lieux, de Rennes Métropole et du laboratoire Arènes, quinze communications ont été présentées. En complément des interventions scientifiques, des ateliers de travail et d'échanges ont été conçus et animés par l'Hôtel Pasteur, Le Parallèle, l'ESS Cargo et le Département d'Ille-et-Vilaine. Pour valoriser les productions de ce colloque, Charlotte Velly, facilitatrice graphique, a réalisé une série de planches résumant les interventions scientifiques (voir Figure 17 ci-dessus).

Cette première partie de cadrage théorique et méthodologique va désormais s'ouvrir sur deux parties de restitution et de commentaire des résultats de l'étude. Les résultats seront présentés avec une approche empirique, et appuyés par de nombreux verbatim issus des entretiens conduits avec les personnes qui fréquentent et font vivre les lieux. Ils donneront à voir, malgré la diversité des contextes et des formes, de nombreux points communs qui jettent un éclairage intéressant sur des fondements structurants d'une méthode tiers-lieu. Mais les résultats montreront aussi de profondes fragilités et tensions, ainsi que des divergences profondes sur la manière dont se vivent et s'impulsent les pratiques de *commoning*. C'est donc à travers ce balancier fébrile, ce jeu d'équilibriste entre renforcement du pouvoir d'agir et fortes tensions, que le paysage des tiers-lieux solidaires sera analysé. ■

2 · « Faire tiers-lieu » dans la pratique de la solidarité

Partant de l'hypothèse que le tiers-lieu solidaire met en œuvre des conditions sociales et matérielles favorables au développement du pouvoir d'agir des personnes vulnérables, cette partie cherche à identifier et analyser ces facteurs sociaux et environnementaux. L'enjeu principal de cette partie de l'analyse a été de réussir à prendre de la distance avec ce qui relève du travail social pour plutôt chercher à extraire ce qui appartient à la méthode tiers-lieu. En somme, si nous pouvons considérer l'accompagnement des personnes dans leur accès aux droits comme facteur de développement de leur pouvoir d'agir, nous cherchons plutôt à faire émerger ce qui, dans le quotidien de l'accueil des personnes vulnérables, se distingue d'une pratique plus classique du travail social dans des espaces dédiés (accueils de jour, Centres communaux d'action sociale (CCAS), Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)...). Qu'est-ce qui « fait tiers-lieu » dans cet accueil de personnes vulnérables ? Comment le lieu agit-il à la fois en espace de mise à l'abri (dimension préventive de l'environnement capacitant) et espace d'appropriation et de convivialité (dimensions universelle et développementale) ? La première sous-partie nous fait passer la porte du tiers-lieu, car avant d'y faire quoi que ce soit, il faut d'abord y entrer, se sentir autorisé à en franchir le seuil. Le tiers-lieu est un espace ouvert, mais cette intention première suffit-elle à en faire un espace hospitalier ? Un fois le seuil franchi, nous montrerons ensuite comment le vivre ensemble s'y organise, à partir de l'observation des chartes et règlements intérieurs. La régulation de la vie collective est selon nous un facteur de capacitation : elle entend préserver le caractère non-discriminatoire d'un espace censé permettre à chacun-e de s'y sentir bien et en sécurité. Toutefois, la vie collective s'affranchit difficilement de l'irruption du conflit. Comment le tiers-lieu s'empare-t-il de ces situations de tensions, et comment essaye-t-il de rétablir un équilibre de relations au sein de son collectif ? La seconde sous-partie va quant à elle travailler la question de la configuration sociale et matérielle que constitue le tiers-lieu. Comment ces espaces singuliers, la modularité des usages, mais aussi un certain degré de permissivité permettent-ils de faire de ce lieu un lieu de vie que l'on peut *faire sien* ? Il s'agira ensuite de s'attarder sur la configuration sociale singulière du tiers-lieu solidaire, qui tente de rompre avec les relations asymétriques qui

dominant dans le champ de l'action sociale. Comment s'opère cette horizontalité de relations, quels effets produit-elle, et constitue-t-elle réellement une démarche de *disempowerment* ?

2-1 Accueillir, exclure, réglementer, sanctionner : organiser le vivre ensemble en tiers-lieu solidaire

La notion d'ouverture inconditionnelle est régulièrement mobilisée dans les éléments de langage des tiers-lieux pour signifier que cet espace est accessible à toutes et tous sans condition ni discrimination. La notion d'ouverture inconditionnelle émane du champ du travail social. Tel que conçu au départ, l'accueil inconditionnel de proximité est une mesure visant à lutter contre le non-recours et à favoriser l'accès aux droits. Il a notamment été défini dans le plan d'action en faveur du travail social et du développement social dans le cadre des États généraux du travail social (EFTS) de 2015. Cette mesure a pour objectif « *de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée* »²¹. La notion d'inconditionnalité s'y entend dans son sens le plus large : toute personne le souhaitant peut solliciter cet accueil et ce conseil. Si le terme n'est pas inscrit dans le droit, il peut servir, par extension, à affirmer la nécessité de proposer à toute personne en situation de vulnérabilité un accueil qui garantisse son droit à la dignité²². Un espace ouvert « de manière inconditionnelle » défend alors un engagement fort : celui d'accueillir de manière digne toute personne qui souhaite en passer la porte, indépendamment de sa situation sociale, économique, administrative, de sa religion, de son identité de genre, etc. Cette inconditionnalité semble faire partie intrinsèque de la dimension universelle de l'environnement capacitant, capable de prévenir les situations de discrimination et d'exclusion tout en reconnaissant les singularités individuelles (Falzon, 2005). Mais à quel principe de réalité cet idéal d'ouverture se confronte-t-il ? Certains travaux de recherche sur les tiers-lieux de travail ont fait état de diverses modalités d'ouverture (Michel,

²¹ « Guide d'appui à la structuration du premier accueil social inconditionnel de proximité », publié en 2015 par l'ANDASS et le ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

²² « Accueil inconditionnel sous le prisme juridique. Cadre et outils juridiques à destination des collectivités », publié en janvier 2023 par l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants.

2019), et les controverses autour d'un présupposé « d'entre-soi » au sein des tiers-lieux laisse à penser que des barrières symboliques peuvent restreindre cette incondicionalité d'accès (Breton, 2023). Notre enquête a cherché à prolonger ces questionnements, notamment dans la mesure où les observations ont relevé de fréquentes situations de frictions ou de violence qui posent des limites à l'ouverture du lieu. Comment l'accueil et le vivre ensemble s'organisent-ils ? Quelles règles de vie, formelles ou non, rétablissent des limites à cette ouverture sans condition ?

Un espace ouvert ?

Le géographe Basile Michel (2019) a mis en avant les mécanismes de fermeture partielle des espaces de *coworking*, qui pondèrent l'idéal d'ouverture incondicionalle souvent présent dans les discours sur/des tiers lieux. Il distingue trois modèles : celui, ouvert, de l'essaim, celui, fermé, de l'îlot, et un dernier modèle intermédiaire et sélectif (Michel, 2019). Les espaces qui fonctionnent en essaim s'ouvrent sans sélection et « *sont pratiqués par une communauté d'individus étendue, hétérogène et évolutive et interagissent avec leur environnement* » (Michel, 2019, p.304). Sous modèle d'îlot, l'accès est restreint et contrôlé, et la communauté entretient des liens forts mais s'ouvre peu au territoire et à la vie locale (*Ibid.*). Le modèle intermédiaire conserve un fonctionnement sélectif à l'entrée mais s'engage davantage dans la vie locale (*Ibid.*). Les tiers-lieux solidaires fonctionnent le plus souvent sous le modèle de l'essaim, avec une ouverture pensée la plus large possible et un ancrage fort dans la vie locale, avec un tissu partenarial dynamique. Pour autant, certains d'entre eux pratiquent une sélection à l'entrée. Aux Amarres, l'organisation du lieu est chronotopique, c'est-à-dire que ses usages et fonctions peuvent varier en fonction des temporalités (Moreno, 2021). Son accès en journée est ainsi réservé aux personnes bénéficiaires de l'accueil de jour, tandis que le soir est ouvert à tous les publics. Les Amarres ont donc un modèle intermédiaire en journée et un modèle d'essaim en soirée. Aux Jardins de la voie romaine, l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité est encadré par un contrat de travail. Cette contractualisation est la condition d'accès à l'accompagnement socio-professionnel que dispense le lieu. Le Coupé Décalé, ouvert sur le principe à toutes et tous, régule son activité pour se concentrer prioritairement sur un public jeune hébergé à l'hôtel ou en situation de rue. Face à une hausse de la fréquentation qui

met à l'épreuve sa capacité d'accueil (la cuisine ne peut accueillir qu'un nombre raisonnable de personnes pour fonctionner correctement), le Coupé Décalé n'a d'autre choix que de restreindre partiellement son accès. Malgré un principe d'ouverture et de mixité défendu communément par ces différents lieux, l'accueil et les modalités d'ouverture s'opérationnalisent de manière différente, signalant des contraintes et des restrictions en fonction des publics. Ces restrictions ne traduisent pas une forme de repli ou d'entre-soi. Elles permettent de garantir la mise à l'abri de certains publics fragilisés, et sont aussi une manière de circonscrire l'action du projet à certaines catégories de publics (et donc de fournir un accompagnement plus spécialisé). Elles dépendent aussi de contraintes imposées par d'autres niveaux décisionnels (dispositifs encadrés, réglementations). Le tiers-lieu solidaire, bien que tourné vers l'expérimentation, reste bien sous l'égide de cadres normatifs institutionnels.

Ce modèle intermédiaire est ce qui permet de concilier la méthode tiers-lieu avec un cadre de pratique spécialisé dans l'action sociale. Il permet aussi de travailler la mixité de manière partielle et mesurée. Dans une contribution à trois voix, Izabel Galvão, chercheuse en sciences de l'éducation, Elona Hoover, docteure en géographie humaine, et Pierre Machemie, cadre du secteur médico-social (2022) ont caractérisé, à partir de leurs terrains d'enquête respectifs, les formes de cohabitation qu'il et elles observent dans les tiers-lieux solidaires (Galvão *et al.*, 2022). Iels proposent ainsi trois aspects de cette cohabitation : la juxtaposition (de corps, d'imaginaires, de parcours de vie), l'intrusion, et la fabrication. La juxtaposition caractérise la coexistence spatiale d'individus et de représentations sociales, qui charge d'affects les relations qui se tissent dans le lieu ; l'intrusion relève de situations interactionnelles « rugueuses », des points de tension ou de conflits qui naissent au cours de la cohabitation (*Ibid.*) ; la question de la fabrication mobilise quant à elle différentes formes du faire (faire pour, faire avec, faire ensemble) « *qui impliquent différentes mises en relations ainsi que des limites et possibilités pour nourrir le pouvoir d'agir* » (Galvão *et al.*, 2022, p.100). En tenant compte des effets multiples – et parfois délétères – que la mixité peut produire (Galvão *et al.*, 2022 ; Machemie, s.d.), le tiers-lieu mise sur cette modularité de temporalités et d'usages pour faire co-exister des espaces de mises à l'abri (destinés uniquement aux personnes en situation de vulnérabilité) et des espaces ouverts à tous les publics.

L'ouverture inconditionnelle des tiers-lieux est en premier lieu une intention. Elle ne se décrète pas, et ne se suffit pas à elle-même. Elle doit faire l'objet d'un travail attentif pour

inciter les différentes catégories de publics à passer le seuil du lieu. Ce principe d'ouverture doit s'incarner matériellement. Le bâtiment, sa façade, la manière dont il déborde sur la rue, doit *ventriloquer*²³ (Cooren, 2010) ce principe d'accueil ouvert tout en énonçant les conditions ou règles qui s'appliquent dans le lieu (Tehel, 2024). C'est ce que souligne Basile Michel en décrivant l'aspect extérieur des lieux ouverts : « *Tous les espaces fonctionnant suivant la logique de l'essaim sont situés au rez-de-chaussée et possèdent une vitrine de manière à inciter l'entrée dans le lieu* » (Michel, 2019, p.313), et ce que confirme une personne rencontrée en entretien : « *[Un tiers-lieu] doit être le plus proche [possible] de la rue, il doit être visible de la rue, il doit être accessible de la rue. Parce que ça, ça a demandé un effort colossal cette entrée, de mettre des bancs, d'ouvrir, de laisser... Que ce soit comme la rue en fait* » (Karine / Autre partie prenante du projet).

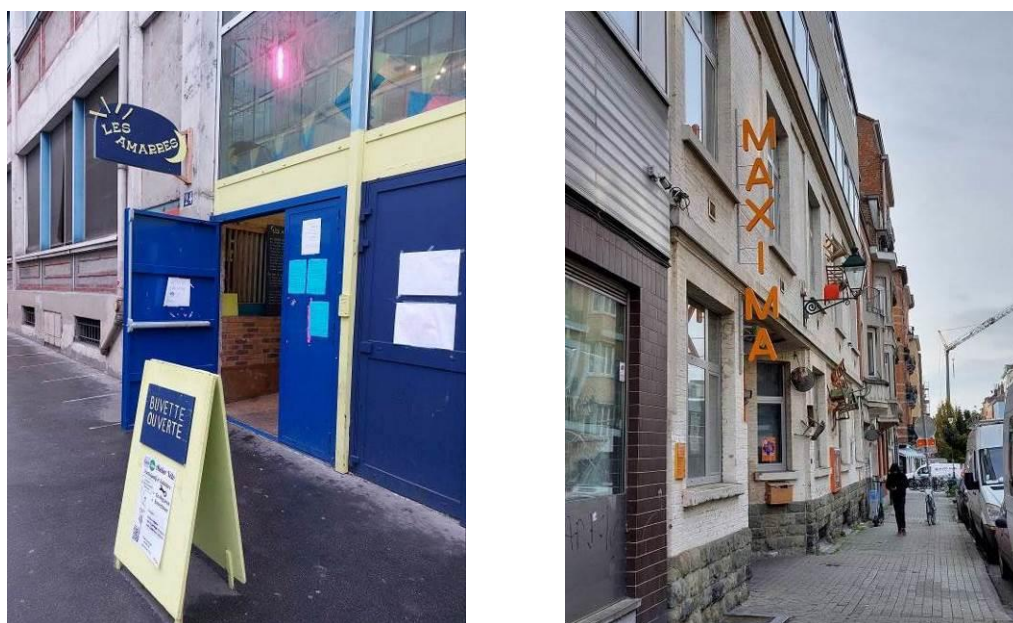


Figure 18 - Deux exemples d'entrées de tiers-lieux (à gauche, Les Amarres, à droite, Maxima).

Photographies de l'autrice.

Si le tiers-lieu est pensé comme un prolongement de l'espace public que constitue la rue, le défi est de transformer la perception qu'ont les passant-es de bâtiments qui, malgré leur proximité immédiate, étaient parfois historiquement des espaces fermés : « *C'est un magnifique*

²³ La notion de ventriloquie est « *conçue métaphoriquement comme le processus par lequel des interlocuteurs animent ou font parler des êtres [...] qui sont eux-mêmes censés animer ces mêmes interlocuteurs en situation d'interaction* » (Cooren, 2010, p.35).

lieu [...], et les gens des immeubles en face ne connaissaient pas forcément le lieu et ce qui pouvait s'y passer » (Valentine / Autre partie prenante du projet). Le tiers-lieu s'inscrit dans une relation de proximité parfois ambiguë : il est ouvert mais pas toujours à tout le monde, ses horaires sont variables, on ne comprend pas toujours ce que l'on peut ou non y faire, et cela pèse sur la capacité du grand public à apprivoiser cet espace. « *Finalement on est dans le quartier mais pas si visibles ... L'espace n'est pas si visible que ça. Et l'espace, n'est pas encore aussi ouvert que ça* » (Justine / Occupante). Lorsque les bâtiments étaient auparavant fermés au public, la transition est parfois longue. Il faut réintégrer ce lieu dans un quotidien de quartier, en travaillant à faire savoir que les portes sont désormais ouvertes à toutes et tous. L'interconnaissance prime alors sur l'action, au prix d'une certaine forme de frustration : « *C'était un lieu fermé ici avant. Nous, c'est des réflexions qu'on entend beaucoup quand on travaille en animation. On a des gens du quartier qui viennent : "On ne savait pas qu'on pouvait rentrer". Donc du coup c'est nouveau pour eux. Ça prend beaucoup, beaucoup de temps. Je dis ça parce que ça fait plus d'un an maintenant qu'on est là et on aurait envie que ça soit déjà quelque chose d'approprié. Ce n'est pas forcément le cas* » (Thomas / Occupant).



Figure 19 - Panneaux explicatifs situés aux entrées de la Serre, Ixelles (à gauche) et du Bâtiment 7, Montréal (à droite). (Photographies de l'autrice). Le panneau de gauche donne plusieurs niveaux d'informations (agenda, présentation, recrutement de bénévoles, contacts...). Le panneau de droite est une présentation bilingue (français/anglais) du projet global.

Les codes esthétiques du tiers-lieu alimentent parfois une incompréhension, voire un sentiment d'illégitimité à passer la porte d'un tel espace (Breton, 2023) : « *Tout le monde ne se sent pas bienvenu. En fait, il y a beaucoup de gens qui ont dit : "j'ai mis du temps à oser passer la porte parce que je pensais que vous vendiez des meubles". "Ça ne s'adresse pas à moi". "Je ne comprends pas l'esthétique de ce lieu". Alors qu'il y a mille infos sur la façade. Et les gens me disent "je ne comprends pas" » (Louise / Coordination). Au-delà des enjeux de signalétique, parfois relevés par les occupant-es de grands espaces (« *On fait nos petites affichettes comme on peut. C'est du bidouillage, c'est de l'artisanat. [...] Les gens sont paumés. Et quand on les croise, ils nous demandent, ou des fois ils montent jusqu'ici. Donc ça, ça reste compliqué encore » (Justine / Occupante)), le travail de lien envers les publics demande de mobiliser un angle communicationnel adapté : « *Pour moi, si tu veux faire de la mixité sociale et du coup toucher plein de gens, il y a un enjeu sur la comm' et la présence sur site. Pas juste les activités que tu accueilles ou le prix auquel elles sont. Parce qu'en fait ça, c'est le premier frein je pense. Le frein c'est de comprendre. Est-ce que moi j'y ai ma place? » (Louise / Coordination). Le tiers-lieu est en équilibre précaire : sa stratégie de communication doit réussir à attirer un public large et mixte et rendre compréhensible des actions hybrides et mouvantes. « *Je trouve que si tu veux toucher plusieurs publics, il ne faut pas faire... Enfin voilà, [un lieu partenaire] avait fait un événement où même moi j'avais pas compris le titre. Enfin tu vois, je leur ai dit : "[...] Dans un quartier en plus qui est hyper dense, comment tu veux toucher les gens si tu fais un truc un peu trop complexe ?" La typo était hyper complexe parce que les gens qui gravitent autour de ce lieu s'intéressent à des événements qui ont un graphisme particulier. Et du coup, ça je me dis : mais en fait, non, tu mets "barbecue" et c'est tout. Et je trouve que parfois on cherche trop à être original et si tu fais ça, tu loupes plein de gens » (Louise / Coordination). Certains choix de design graphique risquent de produire une exclusion symbolique de franges plus populaires, pourtant premières cibles de certains de ces espaces. Louise, interrogée ci-avant, aimerait pouvoir investir des canaux de communication plus proches de ses publics, pratiquer le bouche à oreille, en somme, d'appliquer une stratégie « d'aller vers ». Terme issu de l'intervention sociale, « l'aller-vers » infuse également dans la culture tiers-lieu. L'aller-vers caractérise une « *démarche par laquelle les travailleurs sociaux et les intervenants sociaux sont conduits à sortir physiquement de leur structure pour aller à la rencontre des populations isolées ou ayant "décroché" afin de rétablir un lien et l'accès aux aides et au droit commun, en*****

se tournant vers leurs lieux de vie » (Cyprien Avenel, cité dans Géry, 2021). Si la notion n'est pas récente dans les pratiques professionnelles, elle s'est actualisée au fil des recompositions de l'intervention sociale, et est également affectée par l'approche de l'*empowerment* qui encourage une action *avec* les publics cibles (Parijsse et Porte, 2022). Charge aux équipes des tiers-lieux d'assurer ce va et vient *dans* et *hors* les murs pour aller à la rencontre des habitant-es du territoire.

On le voit, la démarche première est de passer le seuil. C'est à cette première condition que le lieu peut éventuellement devenir capacitant. Il doit, dès la façade, pouvoir être identifié comme un lieu d'hospitalité. Une fois passée la porte du lieu, le processus d'accueil des publics prend ensuite des formes plurielles. Il n'est pas toujours organisé de manière formelle, et repose souvent sur la présence physique – mais inconstante – de personnes à l'entrée du lieu. Cette présence fixe est peu tenable lorsqu'on sait à quel point les postes de coordination sont « flottants » (Tehel, 2024). Comment se limiter à un point fixe dans l'espace, celui de l'accueil, lorsque la polyvalence des missions impose parfois d'être au four et au moulin (voir parties 3.1 et 3.2) ? En outre, l'absence d'accueil fixe relève parfois d'un choix conscient. Cela laisse somme toute une certaine liberté à la personne qui passe la porte de prendre la mesure du lieu à son rythme, sans être immédiatement sollicitée par qui que ce soit²⁴. L'absence d'accueil fixe marque aussi une rupture avec les logiques de guichet, configuration archétypale d'une bureaucratie institutionnelle (Rouay-Lambert, 2014). Lorsque l'accueil est assuré par des agents humains²⁵, ceux-ci sont particulièrement attentifs à la qualité de la relation avec le public. Les équipes accueillent les publics de manière personnalisée, ce qui requiert une grande disponibilité et souplesse, afin de répondre à des demandes précises : *« Souvent c'est de la visite ou après les gens viennent pour demander [des infos] ... La typologie, ça va être soit pour demander un espace, soit je passe au pif, j'ai envie de boire un café. Soit les personnes en grande précarité mentale. Donc là, c'est vraiment pour échanger avec moi et là, des fois c'est un peu dur quoi »* (Cédric / Coordination). Là aussi, le tiers-lieu rompt avec les codes institutionnels. Le public n'est pas renvoyé de bureau en bureau, ne doit pas chercher son chemin seul dans des espaces parfois labyrinthiques. La personne en charge de l'accueil intègre pleinement dans ses missions

²⁴ Cette stratégie vise par exemple les personnes touchées par une certaine anxiété sociale.

²⁵ En l'absence d'accueil humain, c'est parfois le bâtiment, « agent non-humain » qui peut avoir pour mission d'accueillir les publics, à travers des panneaux d'informations, un aménagement intérieur, etc. (Tehel, 2024).

le fait d'accompagner physiquement la personne dans le lieu si cela se révèle nécessaire. Au fil de l'appropriation du lieu par les usager-es, cette fonction d'accueil peut aussi être prise en charge par les « habitué-es », celles et ceux qui font l'expérience du lieu depuis un certain temps et s'y sentent suffisamment à l'aise pour assumer une part d'intégration de nouveaux venus.

Certains tiers-lieux solidaires intègrent une offre de services et d'accompagnement précise (à l'instar de l'accueil de jour des Amarres), si bien que la procédure d'entrée est formalisée. Les personnes qui assurent la fonction d'accueil sont des professionnel-les du travail social, et s'enquière des situations individuelles pour orienter le parcours des personnes au sein du lieu. Selon le protocole d'entrée, le lieu peut également recueillir un ensemble de données personnelles. D'autres tiers-lieux ont en revanche une offre plus souple et plus ouverte dans leur pratique de la solidarité (distribution alimentaire, cuisine partagée, cafés et restaurants solidaires). De fait, ces services ne sont pas liés à des suivis de parcours individuels. Cet accueil non formalisé et sans exigence envers les publics accueillis bouscule Juliette, habituée à des cadres de travail plus procéduraux :

« Question : Comment vous accueillez les nouveaux arrivants? Une personne qui est nouvelle, qui arrive? »

– Juliette (Coordination) : Eh bien justement, je ne sais pas bien, Je ne sais pas bien. On en a parlé en réunion jeudi dernier et la question était posée comme ça : "Comment est-ce qu'on accueille les nouveaux ?" Moi, c'est vrai que j'ai eu plusieurs fois des [usagers] qui sont arrivés en disant "bah c'est quoi ici ? On m'a dit de venir". Donc j'ai fait le tour un peu de la structure, j'ai parlé de ce qu'on y faisait et j'ai présenté les pièces, etc. Mais je crois que c'est vraiment une question qui se pose actuellement [...] Est-ce qu'on pourrait avoir un livret ? Sur ce qu'on présente, comment on le présente...

– Question : Formaliser les choses ?

– Juliette: Peut-être un peu. Après, rien à leur donner à eux. Parce qu'en fait, ce n'est pas cohérent. Il y en a plein qui ne lisent pas ou c'est compliqué, donc ce ne serait pas cohérent. Mais nous en tout cas d'avoir une feuille de route sur comment est-ce qu'on accueille les nouveaux. Parce que c'est vrai que moi là-dessus, je suis un peu... À part faire le tour des lieux...

– Question : Savoir s'il y a des informations sur [l'usager] à prendre ?

– Juliette : *Ouais voilà, ça, moi c'est vrai que je ne sais pas trop. Je ne sais pas trop. Souvent je demande le prénom et d'où il vient, mais ça s'arrête là* » (Juliette / Coordination).

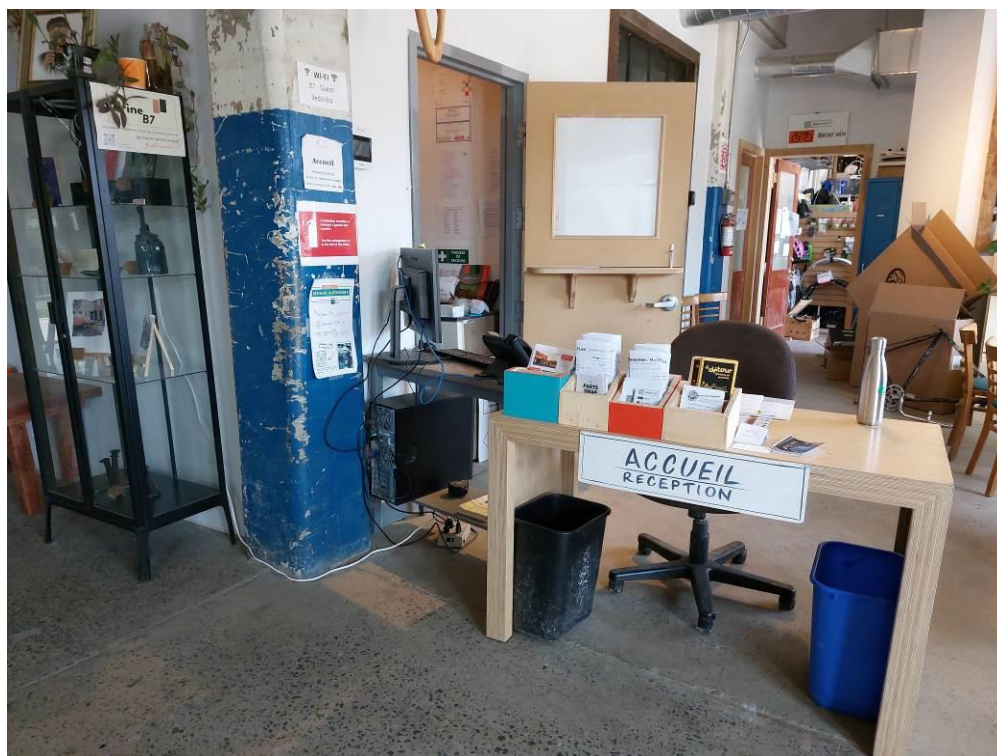


Figure 20 - Accueil du Bâtiment 7 (photographie de l'autrice)

Cette fonction d'accueil, qu'elle soit formalisée ou non, prolonge ce que la façade du lieu doit impulser. Elle doit donner à voir ce que le lieu permet, en terme de suivi, d'opportunité, ou juste de convivialité, sans contrainte ni injonction à l'action. En écho à la pensée des capacités, il s'agit de favoriser un « pouvoir faire quelque chose » en respectant la dimension du choix.

L'informalité de l'accueil, ainsi que les statuts variés des personnes qui l'assurent, présentent néanmoins certaines limites dans le cas de l'accueil des personnes en situation de grande précarité. Bien que les pratiques de solidarité soient au cœur de l'action de ces lieux, cela ne signifie pas que l'ensemble des équipes de coordination et des structures occupantes soient formées en travail social. Les acteurs qui se trouvent en contact avec le public soulignent parfois leur manque d'outillage. « *On est en train de se rendre compte qu'effectivement on aurait besoin d'être formés aussi sur l'accueil du public [en situation de précarité]* » (Thomas / Occupant). Certaines personnes, qui n'ont pas de formation en travail social et/ou dont le statut de travail est précaire (service civique, alternance), se trouvent parfois confrontées à des

situations qui exigent un champ de compétences spécifique. Les situations de vulnérabilité, dans la pluralité de leurs formes d'expression, peuvent rapidement venir bouleverser le tiers-lieu : *« Là-dessus, je dirais qu'on n'est pas formés. Mais si on réoriente et qu'on est accompagné, c'est quand même en général gérable. Ce qui est vraiment compliqué par contre, ce sont les maladies psycho. Déjà, nous, c'est dur de faire... Enfin on ne peut pas faire un diagnostic quoi. Donc parfois on soupçonne quelque chose mais on n'est pas sûr et en général aussi, ça, ça va vraiment créer un bazar dans l'équipe. Et dans le fonctionnement de la structure. Et donc là, généralement, si vraiment il y a un gros souci, on va [réorienter la personne vers un autre organisme] »* (Théa / Coordination). L'inconditionnalité de l'accueil est parfois mise en défaut, non pas dans l'intention première d'accueillir toutes et tous sans jugement, mais dans la capacité du lieu d'assurer un accueil de qualité pouvant prendre en considération l'ensemble des besoins singuliers de l'utilisateur. La dimension universelle, non discriminatoire, non excluante, de l'environnement capacitant est mise à l'épreuve. *« Ça c'est plus dur à gérer. Parce qu'en plus parfois, bah c'est des émotions très fortes qui jaillissent, tu ne sais pas forcément bien comment les appréhender et comment y répondre. Donc c'est compliqué (rires) »* (Théa / Coordination).

À rebours des intentions premières, ces limites que les acteurs découvrent souvent empiriquement sédimentent les situations de vulnérabilité. Elles recomposent une hiérarchie des situations, entre gérable et ingérable, entre fragilités acceptables et marginalités radicales. Il y a celles et ceux que le tiers-lieu peut aider, et les autres, celles et ceux qui renvoient ces espaces à une forme d'impuissance. En outre, les situations complexes et de grande détresse ne sont pas sans s'accompagner de comportements excessifs, voire violents. L'enquête ethnographique nous en a donné quelques exemples. Ces situations sont durement vécues par l'ensemble des acteurs. Elles provoquent en outre la résurgence d'un sentiment d'insécurité chez certain-es usager-es. Comment concilier l'accueil de toutes et tous sans mettre en difficulté l'ensemble du collectif, composé notamment de personnes en situation de vulnérabilité ? Comment faire face à des situations déstabilisantes qui nécessitent des compétences précises et pas toujours maîtrisées par les équipes ? Comment rediriger sans exclure ? ■

Chartes et règlements : conditions et seuils de tolérance

Le tiers-lieu solidaire suscite des formes de cohabitation plurielles (Galvão *et al.*, 2022). Plusieurs enjeux coexistent, et cela rend l'exercice délicat. Il faut d'un côté assurer une mise à l'abri des personnes en situation de vulnérabilité et construire un cadre adapté aux besoins de ces publics. Mais il faut aussi maintenir cette ouverture voulue comme inconditionnelle, et susciter, par la mixité des publics, des rencontres et des échanges pouvant être mutuellement encapacitants, tout en prenant garde aux violences symboliques que cette mixité peut reproduire (Machemie, s.d.). Il faut savoir rendre compréhensible une action pluriforme, tout en laissant suffisamment d'espace pour que les usager-es et les occupant-es y trouvent leur propre place et mode d'action.

Comprendre comment fonctionne un tel lieu ne se fait pas en un clin d'œil. Conduire les publics à s'approprier le lieu et ses usages passe par un ensemble de médiations sociotechniques. Les règles de fonctionnement des espaces doivent être les plus transparentes possibles pour que chacun-e puisse ensuite se sentir autorisé-e à y intervenir. Dans les espaces café/restauration, les publics sont souvent invités à débarrasser eux-mêmes ou à faire leur vaisselle. Les bibliothèques gratuites et ressourceries précisent leurs règles d'usage : certains ouvrages doivent rester sur place, d'autres livres peuvent être pris et rendus à la convenance des lecteur-ices. Dans les frigos communs, on invite les personnes à étiqueter leurs contenants et on précise parfois « Tout ce qui n'a pas été identifié sera jeté ! ».



Figure 21 - Panneaux « modes d'emploi » en tiers-lieux qui servent de guides aux usager-es réguliers et de passage. À gauche, panneau de l'espace restauration du Relais des trois écluses (Les Jardins de la voie romaine), à droite, panneau de l'espace de gratuité (bibliothèque) du BAM (photographies de l'autrice).

Ces modes d'emploi passent le plus souvent par des supports écrits, parfois en plusieurs langues, ou transcrits sous la forme de pictogrammes à destination de personnes allophones et/ou analphabètes. Dans la mesure où l'accueil et la médiation ne peuvent pas toujours être assurés par des agents humains, ces traces assurent la transmission de ces règles de fonctionnement auprès des publics (Tehel, 2024). Ces règles ont pour vocation d'accompagner les usager-es (mais aussi les occupant-es) dans leur prise d'autonomie, et d'élargir leur capacité d'action (Fernagu-Oudet, 2012). Mais, implicitement, elles régissent aussi la vie en collectif.

À ces règles d'usage s'ajoutent parfois des règles de vie commune. La multiplicité des acteurs (usager-es, occupant-es, équipes de coordination), leurs différences de statuts (occupant-es locataires, bénévoles, salariés, bénéficiaires des services, public de passage), ainsi que les temporalités de présence (ponctuelle ou fréquente) donnent vite au tiers-lieu l'ambiance d'une auberge espagnole. Ce caractère hétéroclite confère au tiers-lieu toute sa richesse mais pose également des limites. Dans les débuts d'un projet d'impulsion citoyenne (qui s'appuie sur une communauté d'intention partageant des valeurs communes), les règles de vie et d'engagement peuvent sembler évidentes. En revanche, l'ouverture à des publics de plus en plus

larges et éloignés du projet initial invite parfois à reconsidérer le caractère tacite de ces règles : *« Après on a déjà eu des règles, on a juste évoqué des... Est-ce que qu'il faut écrire une charte? C'était venu avec des propos racistes qu'il y a eu au moment d'une distribution alimentaire et tout de suite on a réagi on a dit : "non, ça, ce n'est pas possible", c'est un peu des choses pas écrites, mais que tout le monde partage, des valeurs, mais qu'on n'a jamais remis en commun non plus. [...] On sait très bien que les personnes qui travaillent ici sont tous et toutes antiracistes. Mais du coup, ce n'est pas quelque chose qui est écrit. La question se pose de l'écrire aussi, de l'afficher, ça peut être intéressant. Au moins, il n'y a pas à discuter. Tu montres le panneau et tu dis : "si tu as des propos racistes, tu dégages" »* (Cédric / Coordination).

Dans ce que décrit Cédric, les valeurs communes sont connues et partagées dans le collectif de manière tacite et la réaction à tenir lorsque ces règles sont rompues semble évidente (exclusion). Toutefois, la maturation des projets pousse parfois les équipes des lieux à reconsidérer ce caractère implicite. Une fois les règles enfreintes une première fois, et les équipes mises face à la nécessité de recadrer, voire de sanctionner ces écarts, la formalisation de ces règles devient plus pressante, jusqu'à atteindre, pour les acteurs, une forme d'évidence logique : *« Jusqu'à [récemment], on n'avait pas de procédure d'exclusion et on s'est dit mince, en fait, c'est la base. Tu as une procédure d'arrivée dans un lieu, mais il faut aussi une procédure [de sortie] ... Et ça, on l'a. On a fait une proposition en assemblée, les occupants l'ont relue, ils l'ont commentée, on a signé à l'assemblée d'automne, donc ça a mis du temps. Jusqu'ici, elle n'a pas été mise en application »* (Louise / Coordination).

Ces règles de vie peuvent prendre plusieurs formes. On les trouve rédigées sur des documents internes diffusés aux occupant-es (règlements intérieurs) ou affichées sur les murs à destination de toutes et tous. Passer la porte du lieu vaut donc acceptation tacite de ces règles de vie, qui rappellent ce qu'il est possible de faire dans cet espace, et posent les limites des comportements qui sont ou non tolérés. Ces règles, conformément au principe de concertation des tiers-lieux solidaires, sont définies en collectif et peuvent être soumises à renégociation.

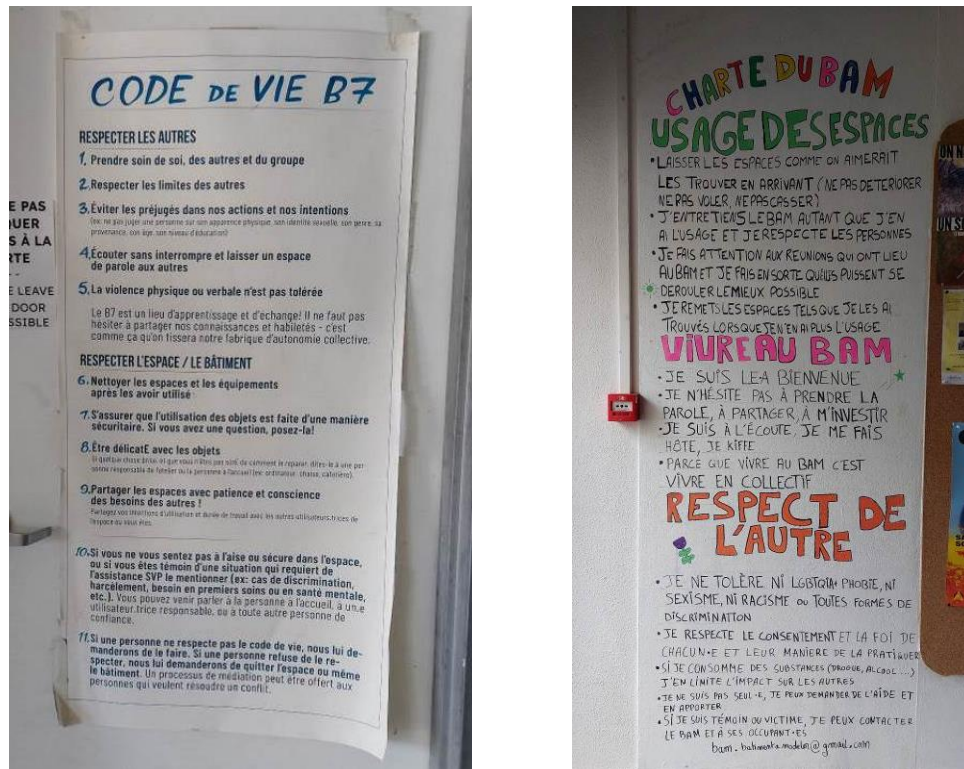


Figure 22 - À gauche, l’affichage du « code de vie » du Bâtiment 7, à droite, l’affichage de la charte du BAM (photographies de l’autrice).

Au Bâtiment 7, après plus de cinq années d’ouverture, les processus internes de gouvernance et d’organisation sont retravaillés collectivement et diffusés au sein de la communauté de membres et de visiteurs. Le Bâtiment 7 propose ainsi un « code de vie » précis, articulé autour des principes suivants :

- Prendre soin de soi
- S’assurer que les intentions sont claires et comprises
- Approcher les enfants comme des apprenants²⁶

²⁶ Cette considération pour les enfants, placée en troisième point du code de vie, témoigne d’une attention particulière portée à ce public. Dans les autres lieux du corpus, bien que les enfants soient pris en considération (activités spécifiques, espace de jeux), ou qu’ils soient identifiés comme un public que le lieu ne peut pas se permettre d’accueillir (par exemple en raison de la précarité matérielle des espaces ouverts), ils sont rarement reconnus comme des membres à part entière du « faire tiers-lieu ». Au Bâtiment 7, le code de vie appelle à reconnaître l’agentivité des enfants et leur capacité à apprendre. Les visiteurs et membres sont donc invités à faire preuve de bienveillance dans le rappel des règles du lieu (ranger les jouets, faire attention au bruit...).

- Si quelqu'un est en détresse ou dans une situation difficile, aller le voir et rester en sa compagnie
- Accepter la différence et faire preuve d'ouverture
- Éviter de poser des questions intrusives
- Éviter de partager de l'information sur les autres imprudemment ou sans leur consentement
- Éviter d'insister
- Se rappeler que tout le monde est en train d'apprendre

Le code de vie est affiché dès l'entrée, et rappelé à plusieurs reprises sur des affichages dans le bâtiment. Dans la version distribuée aux membres, une annexe justifie et argumente la mise en place de ce code de vie. Ce protocole engage une responsabilité collective dans le vivre ensemble et se veut aussi un moyen de lutter contre les oppressions systémiques. Être membre, c'est s'engager à respecter ce code de vie. En cas d'entorse à ce code, une seconde procédure est mise en place pour gérer la situation. Loin de constituer une privation de liberté, la co-construction de ces règles vise à garantir que le tiers-lieu reste un espace où chacun-e puisse se sentir respecté-e et en sécurité. Les règles de vie présentées ci-avant et sur la Figure 22 reconnaissent aussi le droit aux usager-es (mais par extension à tous les publics) d'exprimer leur fragilité. *« Je ne suis pas seul-e, je peux demander de l'aide et en apporter »*, précise ainsi la charte du BAM. Cet affichage formel vaut aussi pour engagement : il affirme que ce lieu peut apporter une assistance ; il assure que les valeurs du lieu rejettent toute forme de discrimination ; il certifie que tout le monde doit s'y sentir bienvenu et y recevoir un accueil digne. Ces engagements sont un préalable essentiel au renforcement du pouvoir d'agir.

Implicitement, l'ensemble de ces règles signale aussi que toute transgression engendre des conséquences. Dans les faits, la procédure (formelle ou non) qui s'enclenche en cas de transgression est souvent graduée, et privilégie la démarche de médiation : *« D'abord c'est feedback de un à un en disant : "là j'ai besoin que tu changes ton comportement ou qu'on change quelque chose dans notre relation", et puis, si ça ne porte pas ses fruits, médiation avec une tierce personne. [...] Après on a un peu... Enfin [c'est] pas qu'on est trop gentil, mais je pense qu'on a du mal à ... même [dans un autre lieu partenaire] ils ont eu du mal à dire à*

quelqu'un "voici la porte" » (Louise / Coordination). Alors que le tiers-lieu tente de maintenir un environnement convivial et hospitalier, la sanction qu'appelle la transgression des règles de vie semble difficile à mettre en œuvre. L'acte symbolique (et concret) de « mettre à la porte » un-e occupant-e ou un-e usager-e qui a dérogé aux règles collectives est un geste fort. Les équipes de coordination semblent parfois avoir du mal à l'assumer. Ces règles de vie ont pourtant vocation à limiter autant que possible les situations conflictuelles. Elles cherchent du moins à les anticiper, pour mieux y faire face lorsqu'elles surgissent, ce qui arrive presque inévitablement. ■

L'irruption du conflit en tiers-lieu solidaire

Le tiers-lieu solidaire, à l'instar du mouvement tiers-lieu dans sa globalité, cherche à proposer les meilleures conditions possibles d'un vivre ensemble. Il le fait pourtant sans naïveté : c'est un exercice difficile et imparfait. Le quotidien du tiers-lieu reste émaillé de situations frictionnelles, qui, sans mettre en péril la survie du projet, insécurisent toutefois – ponctuellement ou durablement – le collectif. La notion de conflit caractérise une « *déjonction relationnelle* » (Valitova et Besson, 2021), qui peut engendrer des conséquences délétères au niveau individuel et/ou collectif. L'enquête de terrain a donné lieu à plusieurs observations de situations conflictuelles, sur une échelle variable de gravité. C'est le propre des organisations humaines et de travail que d'être traversées par ces tensions. Le tiers-lieu, dans ce qu'il se trouve soumis à des tensions multiples et des fragilités structurelles (nous y reviendrons partie 3), apparaît vulnérable face à ces situations : « *On a une équipe qui en veut, qui est motivée. Je pense qu'ils aiment bien être là. Mais s'il y avait des conflits interpersonnels par exemple, ça ne tiendrait pas. Si on sait qu'on ne peut pas faire confiance à l'autre ... [...] Après, sans parler de conflits interpersonnels, il y a aussi des atomes crochus ou pas, etc. Là, tout se passe bien, mais je pense que ça pourrait devenir compliqué effectivement* » (Alexis / Coordination). Les équipes professionnelles (occupant-es et coordinateur-ices) semblent parfois ne pouvoir se maintenir qu'à la condition d'éviter ces accrocs en leur sein. Paradoxalement, l'absence de conflit organisationnel est parfois vue comme un possible signal faible de défaut d'appropriation : « *Je ne sais pas si j'ai une vertu d'apaisement, mais il n'y a jamais eu de prise de tête. Ça peut aussi faire un indicateur de défaut d'appropriation je trouve. C'est-à-dire le*

fait de ne pas être si impliqué que ça. Parce que des fois, les conflits arrivent parce que ça nous importe de dire "non. Ce mur il doit être vert" [...]. C'est peut-être un défaut d'appropriation, c'est que du coup ça veut dire qu'il y a pas mal d'assos peut-être, qui considèrent ça tout simplement comme un lieu de travail » (Cédric / Coordination). Dans un lieu de débat et de co-construction, ces formes de tension semblent aussi être abordées comme pouvant nourrir le projet collectif. Sans tourner à la crise organisationnelle, des débats vifs et des désaccords seraient la preuve d'un engagement affectif pour le projet, et signe d'une prise de responsabilité dans la vie et l'organisation du lieu.

La relation du lieu à l'irruption du conflit dépend pour beaucoup du degré de gravité de la situation. Les observations ont relevé des situations de violence au sein du lieu, allant de disputes sonores à des altercations physiques. Ces débordements trouvent un terreau fertile dans la fragilité des situations sociales : sentiment d'impasse, crises suicidaires ou consommation d'alcool et de stupéfiants provoquent des réactions inattendues. La souffrance individuelle qui s'exprime hors des conventions sociales est déstabilisante. *« En ce moment, une personne en situation de précarité mentale revient tout le temps, et fout le bordel. On lui dit : "ben non, là tu ne viens pas dans cet état [...] parce que tu fous le bordel". Mais c'est quelqu'un qui va être expulsé aussi, avec qui on a des relations depuis un an, on sait très bien, on l'accompagne »* (Cédric / Coordination). Dans ce que décrit Cédric ci-avant, la situation difficile de la personne est connue. Sa détresse est comprise et entendue, mais la manière dont elle s'exprime perturbe la vie commune du lieu. Par respect pour les autres usager-es, le lieu ne peut accepter ces formes d'expression de soi. C'est également ce que confient certain-es usager-es pendant l'enquête : l'entraide entre pairs est encouragée, car toutes et tous peuvent témoigner de situations douloureuses. Toutefois, l'expression de cette souffrance doit d'après eux être modérée pour ne pas empiéter sur le processus délicat de reconstruction des autres. Ainsi, nous observons parfois des formes d'ostracisation de certain-es usager-es par les usager-es eux-mêmes.

Les situations de violence peuvent aussi émerger lorsque les capacités du lieu atteignent leurs limites. Les aléas des contextes sociaux ont parfois pour conséquences une hausse de la fréquentation de ces tiers-lieux. À offre constante, la capacité d'accueil atteint son seuil maximal, avec un impact notable sur la qualité même de l'accueil. Les espaces sont saturés, les équipes mises sous tension, et l'accès au lieu et aux services associés doit parfois être régulé.

Au Coupé Décalé, l'espace cuisine devient impraticable suite à une hausse de la fréquentation, obligeant les coordinateur·ices à mettre en place un dispositif d'inscription. Aux Amarres, la jauge limite de l'accueil de jour hommes est parfois dépassée, et l'accès aux repas gratuits se fait alors sur distribution de tickets. D'ouvert sans condition, l'accès au lieu devient malgré lui concurrentiel et de cette concurrence naissent des tensions et des disputes. Il est difficile de faire sans ces aléas. C'est tout le pari du tiers-lieu solidaire que de s'ouvrir à des personnes qui ne trouvent leur place nulle part ailleurs et que d'accompagner des situations sociales fragilisées. Si le quotidien se passe la majeure partie du temps sans nuage, le propre de la crise est d'être imprévisible. Pour autant, certaines situations peuvent être anticipées, et c'est bien l'enjeu de l'affichage des règles de vie et d'usages que d'éviter autant que possible ce type de situation.

L'irruption de la situation conflictuelle, quel que soit son degré de gravité, impose ensuite une forme de prise en charge individuelle ou collective. Faire face à la situation, c'est éviter l'escalade, et réduire les conséquences néfastes que celle-ci peut avoir, à la fois pour les parties impliquées et pour l'ensemble de la communauté du lieu. En somme, c'est éviter que l'environnement ne devienne déplaisant ou insécurisant pour l'ensemble des acteurs. C'est maintenir un cadre de confiance capacitant. Différentes formes de prise en charge du conflit ont été observées dans les tiers-lieux investigués :

- **Renvoi à la responsabilité des parties impliquées** : Lorsqu'il n'engage pas le projet et le collectif dans son ensemble, qu'il se réduit à une situation interpersonnelle et qu'il ne provoque pas de violence, le conflit est parfois renvoyé à la responsabilité des personnes impliquées : « *Même si [la coordinatrice], elle est à l'écoute, quand on lui en parle [...] elle va nous écouter, elle va nous donner des conseils, mais après elle ne va pas en reparler à toute l'équipe, elle va juste nous dire "discutez entre vous" et des fois c'est pas facile, on a besoin de quelqu'un d'extérieur justement* » (Emilie / Usagère). Même si des conseils et une écoute sont apportés, charge leur ai laissée de régler leur différend.
- **Intervention des coordinateur·ices** : les équipes de coordination doivent parfois, bon gré mal gré, assumer une posture d'autorité pour rétablir le respect des règles de vie et d'usage. L'intervention peut prendre différentes formes (dialogue, médiation) mais

peut aller jusqu'à prendre une forme plus autoritaire lorsque les tentatives de dialogue ont échoué : « *Je sais que les collègues m'ont dit : "il y a plusieurs fois, on a dû un peu monter le ton pour qu'ils partent à 17h. On a dû couper l'électricité pour qu'ils puissent arrêter de cuisiner parce qu'il fallait qu'on ferme le lieu"* » indique une personne en charge de la coordination au Coupé Décalé.

- **Médiation** : les tiers-lieux font parfois intervenir des médiateurs qui, bien qu'externes au projet lui-même, font néanmoins partie de la structure pilote : « *Quand il y a des problèmes [entre coordination et occupant-es], on fait souvent appel à des personnes externes de l'équipe, des personnes qui vont avoir [plus] de détachement [vis-à-vis] du lieu* » (Louise / Coordination). L'intermédiaire est alors à la fois proche et lointain, capable de maintenir une distance affective avec les personnes impliquées, tout en connaissant bien les enjeux du projet.
- **Régulation par le collectif** : lors de l'irruption de la situation de tension, la communauté semble parfois capable de s'auto-réguler : « *J'ai assisté à une scène la dernière fois où j'étais justement [dans le lieu]. Il y avait un usager qui était alcoolisé et en fait c'est une des deux autres usagères qui a pris le lead de dialoguer avec cette personne et de lui dire "non maintenant tu vas sortir, tu vas te calmer", etc. C'est vraiment quelque chose qui m'a énormément surpris. Ça s'est passé de manière très douce. Très ferme, mais en même temps douce. Je ne sais pas comment expliquer. Il n'y a pas eu d'intervenants, [ni de la coordination du lieu ni des occupants]. C'est vraiment une usagère qui était en tablier, qui a dit : "je m'en occupe", et elle a dialogué avec cette personne et la personne a dit : "Écoute, t'inquiète, je te prends tes affaires et tu vas un peu dehors te calmer"* » (Karine / Autre partie prenante du projet). Le dialogue se fait entre usager-es et de manière respectueuse, avec le soutien discret du collectif. « *Elle n'a jamais fermé la porte. C'était une manière, comme tu dis, tout à fait horizontale, de manière très bienveillante... Là, il y avait un problème d'alcool. Et en incluant cette problématique et en n'ayant pas peur non plus de la problématique. Et donc ça, c'est pas mal quoi. Moi, j'étais bluffée parce que ça faisait un petit bout de temps que je n'y étais plus retournée et là, c'est fort. Pour moi, c'était un acte fort* » (Karine / Autre partie prenante du projet). Pour Karine, cette résolution de conflit est

une manière exemplaire de réguler le collectif sans exclure, de prendre en compte les difficultés de la personne sans y opposer un jugement de fond.

- **Délégation** : la sécurité du site et des personnes est parfois déléguée à des professionnels. Aux Amarres, des agents de sécurité sont présents à l'accueil, et peuvent ponctuellement faire appel aux forces de l'ordre lorsque la situation l'exige.
- **Procédure de « dépôt de plainte »** : En pleine refonte de son organisation, le Bâtiment 7 a implémenté une série de processus pour régir la vie collective du lieu. Avec la mise en place d'un nouveau code de vie, le collectif a aussi élaboré une procédure de suivi des « bris de code de vie ». Plusieurs niveaux de torts ont été établis, avec des sanctions afférentes. En cas de bris de code de vie, la personne lésée ou victime peut « déposer une plainte » qui est traitée par un comité composé de membres. La procédure est nouvelle au moment où nous effectuons l'enquête de terrain, et n'a pas encore été mise en application.

Malgré ces modalités diverses de prise en charge des conflits, il est souvent du ressort des équipes de coordination de s'emparer de la gestion de crise. Les observations montrent qu'il est parfois difficile pour les coordinateur-ices d'endosser ce rôle de régulation, d'assumer d'être à la fois celui ou celle qui impulse, qui entretient la convivialité, et celui ou celle qui pose les limites, dit « non », voire sanctionne. L'une des équipes rencontrées fonctionne en binôme pour équilibrer les postures : *« Enfin moi le truc que je galère le plus c'est le "non", enfin tu vois, genre : "non, ça, ce n'est pas possible". Et le fait d'être rejoint par quelqu'un qui a plus de distance avec le projet – parce que moi ça fait longtemps [que je suis là] et en plus il y a des personnes qui sont mes amis. Et donc on a clairement partagé les interactions. Il y a des choses [où] elle me dit : je peux être la personne qui dit à [cet occupant] "les amis, ça ne va pas du tout. La caisse du bar, c'est le bordel chaque semaine". [...] En fait on se passe la balle pour avec qui c'est plus facile d'amener quoi. Donc ça c'est utile je pense. On dit un peu la "good cop, bad cop" mais c'est un peu ça »* (Louise / coordination). Pour les équipes de coordination, intervenir lorsque surgit la crise implique d'assumer une posture d'autorité avec laquelle certain-es se révèlent peu à l'aise. Alors que les efforts se portent sur une horizontalisation des relations (voir partie 2.2), le conflit et sa prise en charge rétablissent un fonctionnement vertical. Le retour à ces rapports de pouvoir asymétriques crée une forme de dissonance : *« En*

fait, je n'ai pas envie de lui dire "tiens, là c'est la porte". Malgré [le fait] que cette personne n'est pas collaborative, et têtue sur plein de trucs, à consentir des choses qu'elle ne fait pas. Il y a un peu ce truc de : à quel point nous on veut jouer ce rôle-là ? [On est animateurs] mais aussi les personnes qui disent : "tu dois partir" et donc ça c'est une double casquette où moi je pense qu'on s'est un peu loupés. Tu ne peux pas faire "Salut, on est tous amis, on va faire de la couture" le mardi et par contre vendredi dire "écoute, ça fait trois mois d'impayés, tu dois partir". [...] Pour moi le climat est quand même mis pour qu'il y ait peu de place à un truc de posture de force » (Louise / Coordination). Pour Louise, il est ainsi difficile d'être à la fois celle qui impulse, qui anime et celle qui sanctionne. Les postures coercitives lui semblent peu cohérentes avec la méthode tiers-lieu.

Le manque de formation peut également mettre en difficulté les équipes professionnelles qui sont témoins des situations de conflit et/ou de violence : comment réagir en cas d'altercation physique ? Comment apaiser la situation, quel protocole suivre ? Et comment mesurer la gravité d'une situation, comment discerner les signaux faibles qui peuvent conduire à une situation d'insécurité sans procéder à des exclusions arbitraires ? « À l'époque où des bénévoles tenaient le bar, je sais qu'il y avait des gars qui n'étaient pas... Enfin tu vois qui passaient [dans le lieu], qui mettaient les gens mal à l'aise, enfin où tu ne te sentais pas hyper safe. Et donc là tu te dis : mince, en fait c'est un lieu géré par des bénévoles et tu les mets dans des situations comme ça où ils ne sont pas outillés. Qu'est-ce que tu fais ? Si la personne n'a rien fait, tu ne peux pas la mettre dehors ou gentiment lui demander de partir » (Louise / Coordination).

Dans l'organisation de son vivre ensemble, le tiers-lieu avance sur un fil tendu. Il affirme un engagement fort, celui de s'ouvrir à toutes et tous, tout en modulant les conditions d'accès. Il tente, sans imposer, d'encourager chacun-e à se saisir de cet espace, d'en faire un lieu d'opportunités pouvant favoriser le renforcement d'une capacité d'action effective sur le monde. L'irruption du conflit au sein d'un espace censé être un lieu de mise à l'abri peut venir bouleverser des repères pourtant longs à mettre en place. De fait, la responsabilité du lieu est d'apporter une réponse rapide et satisfaisante aux situations de tensions qui apparaissent. Que cela passe par des procédures formelles ou par un travail subtil d'attention et de médiation dans le collectif, cette responsabilité exige un subtil ajustement entre des postures parfois contradictoires. ■

2-2 S'appropriier les lieux : comment favoriser l'hospitalité envers les publics vulnérables ?

Maintenant que le seuil est franchi, que les règles du lieu sont connues, que peut-on faire ou non-faire²⁷, dans ce tiers-lieu solidaire ? Qu'est-ce qui va rendre ce lieu hospitalier pour les personnes en situation de vulnérabilité, et contribuer à renforcer leur pouvoir d'agir ? Une nouvelle fois, l'enjeu est de s'éloigner de la seule observation de la pratique du travail social, et de chercher à faire émerger ce qui, dans les pas de côté permis par la méthode tiers-lieu, va venir produire des effets sur les différents publics. Ces observations n'ont pas vocation à mesurer les effets de l'accompagnement social, mais plutôt à identifier et analyser ce qui appartient à cette méthode tiers-lieu, plus expérimentale, plus horizontale. Dans la partie précédente, on a déjà vu à l'œuvre des médiations sociotechniques (des traces, des documents, des formes d'organisation, des procédures d'accueil...) qui oscillent entre règles tacites et pratiques formelles. C'est dans sa double configuration sociale et matérielle que nous allons continuer à aborder le tiers-lieu. Une fois dans le tiers-lieu, qu'est-ce qui distingue cet espace d'autres guichets d'action sociale ? Quels facteurs, sociaux et matériels, permettent de travailler la question du pouvoir d'agir, de renforcer le sentiment de légitimité des usager-es à occuper et faire vivre un espace commun ? Nous avons retenu, dans la présentation de ces résultats d'enquête, trois facteurs précis. Loin de constituer les seuls leviers d'action, ils représentent toutefois, selon nous, des axes particulièrement intéressants dans l'analyse des formes de solidarité en tiers-lieu. Le premier de ces facteurs est justement l'articulation de dynamiques sociales et matérielles, qui ne sont pas celles des institutions ou des espaces habituels de l'action sociale. Le second facteur est la manière dont le tiers-lieu joue de ces configurations, pour produire un cadre d'action plus agile, et plus permissif pour les usager-es. Le troisième facteur est celui d'une tentative de mutation des relations entre bénéficiaires et professionnel·les de l'action sociale, pour sortir de relations de pouvoir oppositionnelles et asymétriques.

²⁷ « À l'origine, l'atelier du "non-faire" est un lieu de psychiatrie alternative où chaque visiteur est libre de prendre des pinceaux, des feutres, des instruments ou tout autre matériau artistique mis à disposition ou bien, justement, de ne rien faire » (Eugène-Maestracci, 2022, p.63).

Une configuration socio-matérielle

« Pour moi, une base intéressante de prendre du pouvoir, de prendre part, corps à la société, c'est d'abord et avant tout matériel. C'est avant tout comment on peut construire un lieu qui nous corresponde et qui nous rende légitime aussi de laisser les clefs à quelqu'un. C'est quelque chose d'assez fort. Et lui dire : "tu peux péter les murs, refaire des trucs", je trouve que c'est toujours le point d'entrée un peu important. » (Cédric / Coordination)

Le tiers-lieu solidaire est un lieu qui répond à une urgence sociale (Galvão *et al.*, 2022). C'est d'ailleurs ainsi qu'il est identifié par les usager-es. La catégorie « tiers-lieu » fait souvent peu de sens pour eux : les usager-es des Amarres parlent avant tout d'accueil de jour et d'Aurore, l'association de lutte contre l'exclusion qui co-porte le lieu ; ceux des Jardins de la voie romaine parlent de leur site, de Flotin ou de la Roseraie. La relation au tiers-lieu solidaire est d'abord fonctionnelle. Les personnes en situation de vulnérabilité y cherchent un abri, au sens premier d'un lieu qui les protège et leur offre de quoi subvenir à des besoins essentiels. Aux Amarres, les usager-es arrivent dès l'ouverture de l'accueil de jour, qui distribue des petit-déjeuner, et dispose de salles de repos, de douches, d'une buanderie... Au Coupé Décalé, une personne en charge de la coordination souligne aussi que les jeunes usagers sont là dès l'ouverture : *« Il y en a [des usagers] qui sont là dès 8h et demi. Ce matin, je suis arrivée à 8h45. On m'a dit : "tu arrives que maintenant ?" Ah, mais je prends à 9h hein ! (rires) »*. La plupart des lieux proposent un ensemble d'activités pour leurs usager-es (animations culturelles, ateliers, temps dédiés au bien-être), mais le tiers-lieu solidaire est aussi un espace où l'on peut se sentir autorisé à ne rien faire, sans injonction à la mise en action : *« Il y a vraiment l'importance pour moi – et ce sont aussi des choses qui peuvent manquer [dans certains tiers-lieux] – c'est que si on vient, on peut juste s'asseoir et vraiment se sentir libre de s'asseoir sans rien consommer »* (Théa / Coordination). L'urgence sociale, la situation de vulnérabilité, le besoin d'accompagnement, sont souvent ce qui vont conduire les usager-es à venir dans ce lieu. Mais les entretiens dévoilent cependant qu'au-delà de cette utilité première, le tiers-lieu solidaire se distingue d'autres typologies d'espaces qui proposent des services similaires. Manifestement, le tiers-lieu solidaire n'est pas un endroit comme les autres.

Si le tiers-lieu est entendu comme une configuration sociale (Burret, 2017), il est aussi une configuration matérielle et spatiale. Le tiers-lieu ne peut se comprendre sans prise en

compte de son inscription territoriale, de son contexte culturel, historique, politique, économique, de ses réalités techniques (état, taille, contraintes des bâtiments et des terrains). Nomade ou fixe, pérenne ou éphémère, le tiers-lieu est un lieu, ou plutôt un *espace*, si l'on s'en réfère à Michel de Certeau qui considère l'espace comme un « *lieu pratiqué* », composé d'un ensemble de mouvements qui font entrer en considération des variables de mobiles, de vitesse, de temps (de Certeau, 1990). Le tiers-lieu est matériellement ancré, et en passer la porte constitue sans doute la première étape du « faire tiers-lieu ». Il s'inscrit aussi dans un territoire singulier, dans un voisinage, dans une histoire locale, et son contexte socio-spatial va lui offrir un terrain d'expérimentation et de liberté plus ou moins important. Pour les Jardins de la voie romaine, l'implantation au cœur d'un territoire peu dynamique notamment en matière d'activité socio-culturelle « *laisse un énorme espace pour projeter des choses* », ainsi que l'indique une personne en charge de la coordination. C'est dans le sillage d'approches socio-matérielles (de Vaujany et Mitev, 2015) que se situe cette partie de l'analyse. Cette étape cherche à réfléchir à la matérialité du social (*ibid.*), à appréhender ces lieux dans une écologie sensible du rapport affectif aux espaces (Thibaud, 2013), et à considérer la manière dont cette configuration singulière peut favoriser le pouvoir d'agir des personnes.

Le tiers-lieu solidaire cherche à se différencier des espaces habituels de la pratique de l'accompagnement social. Il n'est pas un guichet où un bénéficiaire vient consommer un service. Il vise à être « approprié » par les usager-es, c'est-à-dire à susciter chez ce public l'envie d'y passer du temps, d'y tisser du lien, et/ou d'y réaliser des projets. Pour susciter ce désir d'appropriation, le tiers-lieu co-construit un cadre chaleureux et un aménagement qui se veut incarné. Le design intérieur, la décoration, l'aménagement des différentes salles, renvoient ainsi davantage au registre du domicile qu'à celui des espaces professionnels : « *On est partis sur un aménagement moins classique, qui mixe du mobilier de bureau, et du mobilier qu'on verrait plutôt dans une maison, faut que ça soit un peu plus chaleureux* » (Claire / Coordination). L'attention portée à un design d'usage rompt avec les codes des institutions sociales/médico-sociales (Fasshauer *et al.*, 2024) et traduit les valeurs d'hospitalité et de liberté d'usage que le lieu souhaite défendre. À rebours d'une esthétique froide qui déshumanise l'accueil, cette attention portée aux aménagements du lieu permet une plus grande personnalisation des espaces, à laquelle les usager-es peuvent participer. Le lieu vit alors des multiples passages et touches personnelles apportées par les personnes (voir Figure 23 ci-dessous). Cet

environnement, tourné vers l'accompagnement social sans s'y réduire, se normalise. Il n'est pas un guichet anonyme (Rouay-Lambert, 2014) même s'il conserve certaines configurations de bureaux plus classiques en son sein. Il tente d'atténuer, par ces multiples arrangements, le processus de stigmatisation qui accompagne la demande d'aide sociale.



Figure 23 - Tableau de photos et de notes personnelles, La Serre (photographie de l'autrice).

Dans les descriptions recueillies en entretiens, l'ambiance de ces lieux est empreinte de sentiments de sollicitude, de convivialité et d'hospitalité. C'est un lieu où les usagers et usagères se sentent écouté-es, et dans lequel les liens sont volontiers qualifiés de « familiaux ». Cette hospitalité cultivée par la communauté produit ainsi un sentiment de « chez soi » hors du domicile. Cette reconnexion semble d'autant plus importante que le domicile, dans le cas des personnes en situation de vulnérabilité rencontrées, est parfois un espace précaire, inconfortable, voire violent. Pour certaines usagères rencontrées, notamment aux Amarres, l'accueil de jour au sein du tiers-lieu est avant tout un lieu de repos plutôt que de sociabilité. Néanmoins, le fait d'observer, même de loin, les liens sociaux se tisser, semble être un facteur d'apaisement. Il ne s'y crée par forcément des amitiés, ou des relations qui débordent les frontières du lieu, mais il y existe une relation de proximité, d'entraide, de confiance. Cette

relation se crée entre usager-es mais intègre également les équipes de coordination et occupant-es. Les relations entre usager-es et les personnes qui exercent des missions d'action sociale prennent donc une tournure plus familière, moins asymétrique (voir partie 2.2). « *Bref, [les habitantes] te disent "ah c'est le seul truc qu'on ait eu dans la rue". On a l'impression qu'on soigne les habitants, dans ce lieu. Et ça c'est chouette. [...] Il y a vraiment un sentiment que les habitants de [cette rue] ont été délaissés* » (Louise / Coordination). Le tiers-lieu travaille cette convivialité comme un facteur fondamental de capacitation. C'est à partir de ce cadre de confiance, de cet environnement attentif à la singularité de chacun-e, que peut se construire la suite du travail.

« *[Ce lieu], c'est une grosse histoire d'amour* » (Louise / Coordination). Le sentiment d'attachement qui se développe pour les lieux eux-mêmes semble contribuer activement au désir d'engagement des publics dans le projet. Les critères de sélection des terrains du corpus n'ont pas intégré de critères esthétiques. Chaque lieu visité dans le cadre de cette étude a pourtant une esthétique singulière qui marque immédiatement l'œil de l'observateur-ice. Qu'elle tienne de particularités architecturales, d'interventions artistiques, ou du cadre naturel environnant, cette esthétique suscite un sentiment de topophilie²⁸. Cet attachement impulse l'action : « *L'architecture est ouf. Je trouve que l'architecture porte* » (Cédric / Coordination). Il sert d'appui à la communauté qui s'y compose : « *[Ce lieu est un] projet hyper beau visuellement. Du coup les gens s'en souviennent et je pense que l'aspect communauté a été beaucoup travaillé* » (Louise / Coordination). Aux Jardins de la voie romaine, le cadre naturel est particulièrement remarquable, et nourrit le sens donné à l'action : « *Quand on fait un moment collectif, [...] on fait le tour des sentiers et ça redonne aussi du sens de se dire : voilà, on est entouré de tout ça* » indique une personne en charge de la coordination, tandis qu'un usager souligne, en désignant le paysage qui nous entoure pendant l'entretien : « *Pendant ce temps-là, sans déconner, on passe la journée ici quand même. On est d'accord hein ?!* ». Ces lieux s'inscrivent dans une histoire, celle d'un territoire. Les tiers-lieux contribuent aussi à la revitalisation de bâtiments et d'espaces délaissés et participe ainsi à l'entretien d'une mémoire

²⁸ « *Utilisée pour la première fois par le poète W.H Auden en 1947, puis reprise par Gaston Bachelard ainsi que par le géographe sino-étasunien Yi-Fu Tuan, la notion de topophilie caractérise le lien affectif porté aux lieux, aux paysages et aux environnements matériels et naturels, et la joie esthétique qui ressort du lien avec ces environnements* » (Tehel, 2024).

locale, d'un patrimoine. Les tiers-lieux ne sont pas seulement des murs, ils sont des lieux vivants dont les acteurs sont invités à prendre soin (Denis et Pontille, 2022).

Ces éléments spatiaux et matériels servent aussi de repères métaphoriques. Aux Jardins de la voie romaine, un des usagers appuie son récit de reconstruction personnelle sur la configuration du lieu : « *Et donc je suis arrivé là, j'étais [mal], et je suis sorti du puits du jardin des simples. Vous avez été au jardin des simples ? Au milieu, il y a un puits et j'étais au fond du puits. Et eux, ils m'ont tendu une corde, avec des nœuds pour que ce soit encore plus facile de remonter à la surface* ». Il précise : ce jardin des simples (voir Figure 24 ci-dessous) est l'endroit « *où tous les bémols s'arrêtent* », une forme de havre de paix au sein même d'un espace plus large consacré à la réinsertion sociale et professionnelle. Le lieu participe, à sa manière, au processus de reconstruction de la personne en situation de vulnérabilité.

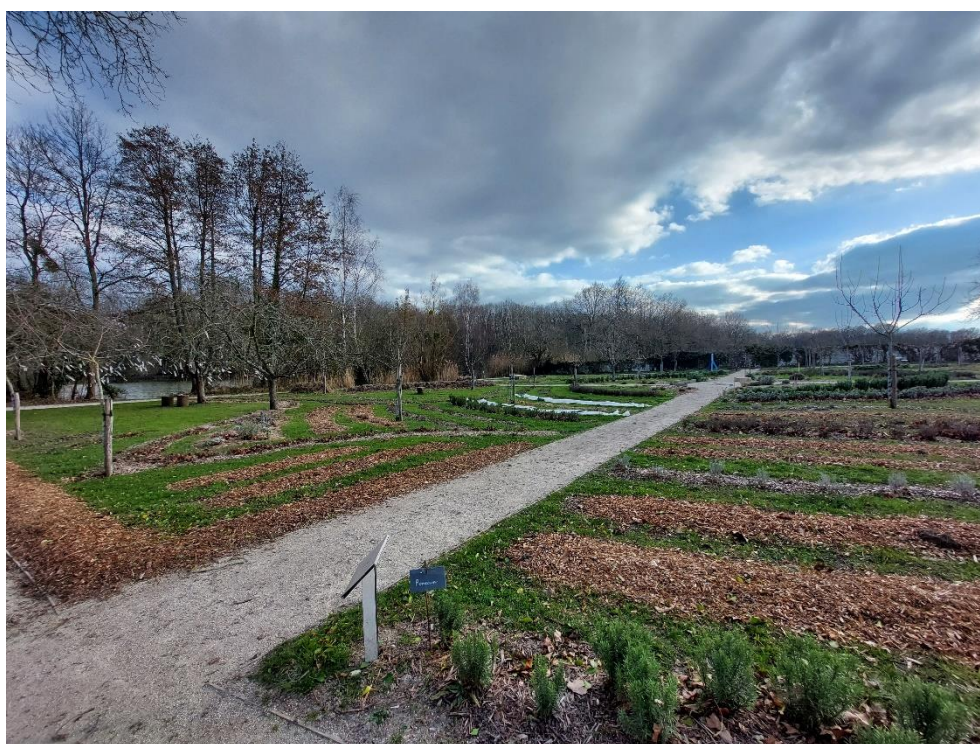


Figure 24 - Le Jardin des simples au Domaine de Flotin (Nibelles, Les Jardins de la voie romaine).

Photographie de l'autrice.

Les tiers-lieux solidaires sont des espaces de lien social et d'ancrage. Mais ils sont aussi, et peut-être davantage que d'autres typologies de tiers-lieux, des lieux de passage. L'accompagnement social, en fonction des dispositifs dans lesquels il s'inscrit, peut y être

temporaire. De fait, l'objectif de cet accompagnement est bien de faire en sorte que les personnes finissent par ne plus en avoir besoin. En fonction de l'offre de service et d'accompagnement proposé, le statut de l'utilisateur peut ainsi évoluer en fonction de la stabilisation progressive (et escomptée) de sa situation socio-économique. Aux Jardins de la voie romaine, certain-es salarié-es en insertion sont recrutés, à l'issue de leur contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), sur des contrats pérennes au sein même du lieu, mais ce sont des exceptions. Pour les autres, la fin du contrat d'insertion signe la fin de la présence quotidienne dans le lieu. Ce départ s'accompagne d'incertitudes et d'angoisses : « *Je suis contente de m'en aller, mais dans un sens ça me stresse un peu aussi* », confie une salariée en insertion. Un autre appréhende fortement ce départ, et peine d'ailleurs, dans l'entretien, à envisager un « après » : « *Si un jour, c'est fini et que je dois partir, ça c'est sûr, ils le savent, il y aura un sacré coup de blues... Après c'est personnel, les autres je sais pas, mais moi je sais que ça va être un coup de blues* ». Bien que le lieu reste ouvert à toutes et tous, les modalités d'engagement se transforment. La présence au sein du tiers-lieu se renégocie : de bénéficiaire, on peut devenir usager de passage, ou bénévole actif. La dimension solidaire du lieu a en revanche, dans la plupart des cas, une fonction tremplin qui doit donc être située dans le temps. Elle doit agir sur une transition de parcours, d'une situation de vulnérabilité à une situation stabilisée. S'il peut être l'issue heureuse d'une insertion professionnelle ou d'une stabilisation de la situation sociale de la personne, le départ du lieu peut également être la conséquence d'une exclusion, qui reste une modalité de sanction possible lorsque des débordements surviennent (voir partie 2.1).

Dans certains cas, le départ du lieu peut aussi concerner l'ensemble de la communauté, notamment lors de l'arrivée à échéance des projets d'urbanisme transitoire, voire des fermetures d'espaces pourtant non temporaires²⁹. Bien qu'attendue, et parfois repoussée, la clôture des projets d'occupation temporaire s'accompagne d'une lourde charge émotionnelle. Lors d'un entretien avec une occupante de la Serre, conduit quelques mois avant la fermeture du lieu en juillet 2024, le sujet apparaît délicat. L'occupante prend le temps de la réflexion pour formuler sa réponse à cette question épineuse, voire douloureuse : « *Le temporaire, c'est cool*

²⁹ En raison de fragilités financières importantes, de litiges sur les occupations de terrains, de non renouvellement de bail, de conflits avec les municipalités, certains tiers-lieux mettent la clé sous la porte. C'est par exemple le cas du WIP près de Caen fermé en 2023, ou du 122 à Angers, fermé en 2024.

quand c'est la seule solution », précise-t-elle. L'occupation temporaire n'est une solution viable selon elle que lorsque tout le reste est épuisé. *« Ce qu'il faudrait, ce sont de vraies solutions. On le retire aux gens alors qu'ils se sont attachés au lieu »*, poursuit-elle. Alors même que le tiers-lieu s'échine à construire un espace repère, la fin du projet fait éclater une large part de ce travail de fond, et interroge les parties prenantes sur l'attention portée à la transition entre le projet qui ferme et le suivant qui s'implante : *« Je me questionne beaucoup sur le sens des occupations temporaires. Si on ne soigne pas l'après »* (Louise / Coordination). Louise semble douter du sens de l'expérimentation éphémère si la transition vers le projet futur n'est pas assurée : *« On a fait une liste de recommandations et puis c'est tout quoi. Et moi je me dis, si j'avais gardé une demi-journée par mois pour faire le suivi avec les gens qui font le truc, les habitantes que je connais toutes et que je croise sur la place, ben elles auraient peut-être un peu plus accepté le projet d'après. Enfin j'en sais rien. Moi ça me pose question sur le manque que tu crées après une occupation temporaire et en plus l'après qui n'est pas assuré. Voilà. Mais là, il y a une grosse charge émotionnelle sur les gens qui disent "[le lieu] va fermer, c'est terrible" »* (Louise / Coordination). Le coût émotionnel pour les équipes de coordination et usager-es est à la mesure de l'engagement affectif que la communauté, le lieu et les actions ont pu susciter. Il semble même, dans un des cas observés, que cette fermeture alimente une forme de ressentiment envers les pouvoirs publics, pointés du doigt comme responsables de la fin du projet. Alors même que la convention d'occupation précisait les termes du partenariat, et que l'association pilote n'ait pas fait mystère des échéances et de la fermeture annoncée du lieu, les usager-es cherchent un coupable : *« On a organisé un événement en septembre [...]. On avait invité [les parties prenantes du projet futur]. Il y avait pas mal de partenaires, de voisins. Enfin voilà, genre entre 30 et 40 personnes qui étaient là pour écouter. Et en fait, il y a vraiment eu ce narratif de : "vous nous prenez notre espace", et je disais : "mais on le savait." Et du coup j'étais un peu étonnée, même des personnes que je connais bien et qui connaissent bien le projet étaient vraiment... Il y a une grosse charge émotionnelle sur la fin du lieu »* (Louise / Coordination). Malgré des temps de présentation et de concertation, Louise voit dans cette recherche de coupable le signe d'une transition insuffisamment accompagnée. Cette fermeture est chargée d'affects. Si, pour les équipes de coordination, elle est une étape certes difficile mais anticipée dans leur vie professionnelle, elle est, pour les usager-es, une perte de repères. *« [C'est] difficile et [il y a] le sentiment d'injustice, d'abandon. Il y a des gens qui m'ont dit*

“mais où est ce qu’on va aller?” Il y a plein d’endroits dans le quartier, mais c’est pas ici. Du coup c’est dur quoi. Et on est un peu novices sur ça je trouve » (Louise / Coordination). Ces incertitudes face à la fin des projets n’épargnent ni les professionnels ni les personnes vulnérables accompagnées dans ces tiers-lieux. Nous renvoyons à ce sujet à l’étude de Pierre Machemie (s.d.) qui avait montré avec pertinence l’extrême délicatesse des déplacements multiples imposés aux équipes de travail et aux bénéficiaires des centres d’hébergement en tiers-lieu. Dans l’un des espaces investigués, la question se pose de la « défense » du lieu à échéance du temps d’occupation : faut-il assumer une posture contestataire pour prolonger le projet, ou accepter les conditions d’occupation établies et clore l’expérience ? Le tiers-lieu solidaire est donc une configuration sociale et matérielle, capable de créer un socle puissant pour travailler des liens de confiance. Mais il se révèle potentiellement éphémère. Les occupations transitoires doivent impérativement poser la question de l’après, d’autant plus dans des projets à finalité sociale. A *contrario*, ce caractère temporaire offre aussi une certaine permissivité dans l’usage des espaces, ce dont les tiers-lieux se saisissent pour travailler la question de l’appropriation, et *in fine* tenter de renforcer le pouvoir d’agir de sa communauté. ■

Des espaces modulaires et permissifs

Le tiers-lieu travaille ce renforcement du pouvoir d’agir à travers des dynamiques sociales et matérielles. L’objectif est que toute personne fréquentant le lieu puisse pouvoir faire de cet espace le sien propre, sans le monopoliser et en respectant le collectif. Pour ce faire, il mise sur une grande souplesse d’usages et sur une modularité spatiale (organisation des espaces d’action), temporelle (usages différenciés selon les temporalités) et organisationnelle (programmation des activités).

Les tiers-lieux solidaires rassemblent une grande diversité d’acteurs entre leurs murs. Si la répartition des espaces entre acteurs est parfois opérée de manière arbitraire (par exemple par les propriétaires des lieux), elle est plus généralement organisée en fonction des usages projetés et pour répondre de la manière la plus adéquate possible aux besoins des structures occupantes : *« On a regroupé [tous les occupants potentiels], parce que forcément, c’est pas moi qui ai dit : “oui, ce projet-là va aller là, oui, ce projet-là va aller là, etc.”. Donc, on les a tous fait venir, ils ont tous et toutes vu l’ensemble du bâtiment, et ensuite ils ont discuté entre eux,*

ils se sont présentés : "C'est quoi mon projet ? C'est quoi mes besoins?". Et la sélection s'est faite toute seule. Voire, en fait, il n'y a pas eu de sélection dans le sens où tout le monde a pu trouver sa place » (Angèle / Coordination). Cette répartition, une fois que la communauté et les usages se développent, peut être amenée à évoluer, et conduire à des déménagements, des réaménagements. Elle n'est pas figée et favorise au contraire une plus grande circulation des personnes et des activités. Tous les espaces visités conservent des bureaux fermés, qui perpétuent certes une configuration conventionnelle en face à face, mais qui sont aussi garants de la confidentialité de certains entretiens.

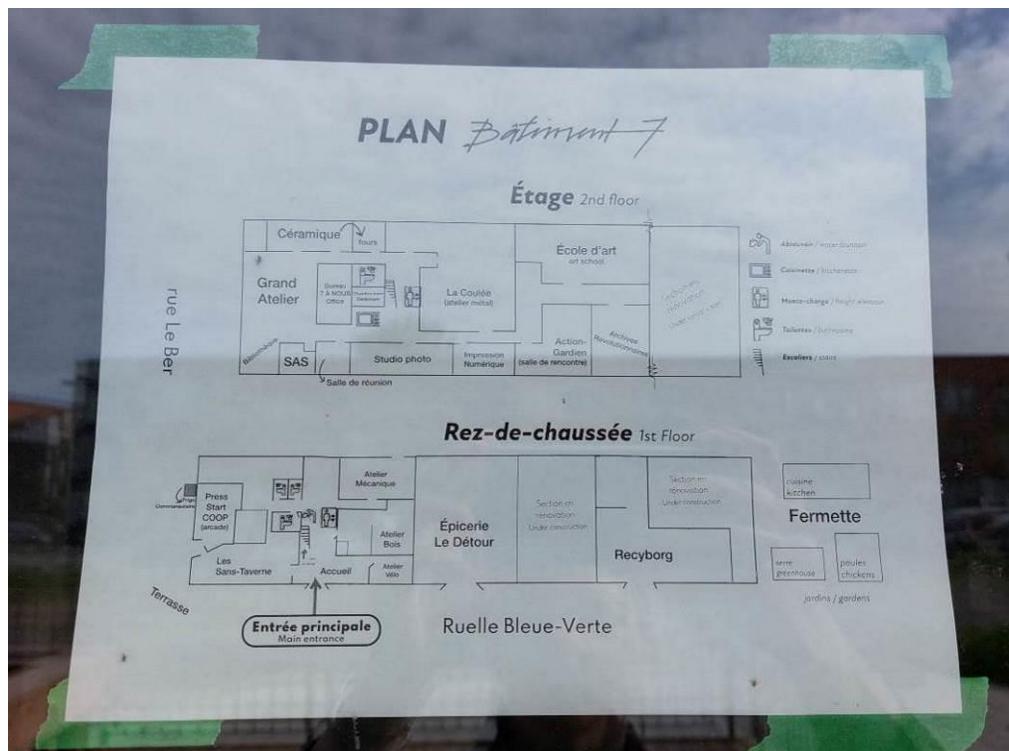


Figure 25 - Plan des espaces au Bâtiment 7 (photographie de l'autrice).

La modularité des espaces est également utile pour expérimenter de nouveaux usages, notamment dans la pratique de l'accompagnement social : « Quand on fait un entretien de recadrage, on a besoin d'un bureau un peu formel, mais quand on fait un travail un peu artistique, de projet, de réflexion, on a besoin d'un lieu un peu qui change. On ne va pas se poser derrière un bureau » (Valentine / Autre partie prenante du projet). Les lieux se modulent en fonction des usages, mais l'inverse se révèle également vrai. Lorsque les espaces sont peu adaptés à l'activité, les équipes bricolent : « La coiffure solidaire, c'est un bon exemple d'usages

détournés, quand on doit faire les shampoings dans les sanitaires en haut et qu'on met un grand drap pour que les personnes voilées puissent y aller, c'est une des actions où j'ai senti le plus qu'on essayait de décaler un peu le lieu, de le changer en autre chose quoi », indique une personne en charge de la coordination du BAM.

La modularité spatiale est aussi une modularité temporelle (Tehel, 2024). Un même espace peut avoir des usages différents en fonction des saisons ou des heures de la journée. Cette approche chronotopique permet, dans un même lieu, de s'adapter à différents publics. De jour, les Amarres concentrent leur action sur les publics en situation de vulnérabilité. Le soir, leurs activités culturelles et festives sont ouvertes à tous les publics. Dans les faits, les usager-es sont peu nombreux-ses à fréquenter ces temps nocturnes, en raison d'importantes contraintes personnelles (garde d'enfants, hébergement précaire ou éloigné). Pour autant, cette organisation modulaire permet d'investir le lieu sur des horaires étendus, de chercher une mixité de publics en soirée tout en maintenant, en journée, un espace d'abri et de repos pour les bénéficiaires de l'accueil de jour.

Ce fonctionnement plastique, modulaire et chronotopique, cultive aussi une dimension non-programmatique. En contrepoint à des espaces socioculturels qui fixent des plannings d'activités sur de longues périodes de temps, les tiers-lieux visités s'extrait partiellement de cadres contraignants pour *« laisser de la place aux usages spontanés et non programmés »* (Idelon, 2022). La spontanéité des propositions participe de la dynamique expérimentale, quitte à sacrifier – consciemment – le travail promotionnel qui accompagne traditionnellement les activités événementielles. Le tiers-lieu se fait « bac à sable » : *« On y fait un peu ce qu'on veut »* (Alice / Occupante). Plus directe et spontanée, la proposition d'action s'affranchit de démarches bureaucratiques qui peuvent freiner la mise en projet : *« C'est vraiment aussi en terme de méthodes de travail, on s'entend bien parce que c'est très dans l'informel. [I] est content parce qu'il n'a pas besoin de réserver. S'il m'envoie un sms le lundi, "on fait un concert, le vendredi", c'est possible »* (Cédric / Coordination).

Cette organisation souple laisse une place à plus de « laisser faire », qui semble être un critère d'appropriation du lieu par les usager-es : *« L'appropriation, elle se fait vraiment très naturellement par les [usagers]. Il n'y a pas besoin vraiment d'y réfléchir ou de la mettre en acte ou de poser des choses. Et ça, ça me plaît. [...] On a fait des concerts, et quand [les usagers]*

virent le DJ et qu'ils mettent leur musique, moi ça me fait poiler et je trouve ça génial. Donc là, vraiment, je me dis : "ben là c'est gagné quoi". [...] On est quelquefois dans l'auto gestion. Des fois, on est dans le bureau parce qu'on est pris, on est en réunion le jeudi après-midi, on ne sait pas ce qui se passe quoi. Et il ne se passe rien de grave en général» (Alexis / Coordination). Dans cet extrait d'entretien, on note que l'appropriation de l'espace passe aussi par une dérogation aux règles usuelles. Les usager-es ne sont pas renvoyé-es à la posture passive de spectateur-ices de la proposition culturelle. Ils et elles se sentent suffisamment « chez eux » pour prendre possession de l'espace scénique et détourner le déroulement de la soirée (avec la complicité des artistes). Le lieu a réussi à susciter ce sentiment de légitimité qui les invite à construire leurs propres usages, à proposer leurs propres projets. Les usages anti-conformistes y sont tolérés. Le critère de réussite est cette forme d'auto-gestion – certes très partielle et encadrée – que les usager-es arrivent à entretenir, avec la confiance des équipes de coordination qui restent en retrait. Pour les personnes issues du travail social, cette configuration est très atypique et marque une rupture parfois vue comme radicale avec leurs environnements de travail habituels :

« – Au début, moi j'avais l'impression d'être dans un squat. À la fois le lieu, le public, ce qu'on y fait et donc de gérer un squat. Ce n'est pas professionnellement ce que je dirais à mes collègues ou quoi, mais c'est ce que je pouvais expliquer à mes amis par exemple. Dans le sens où c'est un lieu où il y a des étrangers en situation irrégulière, et puis il y a des artistes.

« Question : Et tu voyais ça positivement ?

– Oui, oui, oui, complètement. Je ne voyais pas le squat "punks à chiens, drogues et compagnie" (rire). [...] Oui, il y a plusieurs visions du squat effectivement, plutôt le squat autogéré. Vraiment positif pour le coup » (Alexis / Coordination).

Tout en respectant les cadres réglementaires, le tiers-lieu va puiser, par son organisation plus informelle, par la diversité des acteurs qui s'y croisent, par ses codes esthétiques, dans un imaginaire alternatif. Si ce caractère alternatif reste très mesuré (on le voit dans l'opposition faite dans le verbatim précédent entre « bon » et « mauvais » squat), ce fonctionnement semble contribuer à une légèreté d'usages : *« C'est un joyeux bordel quand même. Mais tant qu'il y a le mot joyeux dans bordel, moi ça me va finalement, qu'il n'y ait pas de tensions entre les gens. Les gens s'approprient les lieux, tu vois, on met des canap' et en fait ils les utilisent, ils ont*

rajouté des tables, ils vont venir manger là sans que nous on ait prévu qu'ici ça devienne un lieu pour manger » (Alexis / Coordination). Bouger les meubles, déplacer les tables, cela peut sembler un geste simple. Mais dans combien d'espaces ouverts et publics peut-on se permettre de modifier ainsi l'agencement des lieux ? *« Comme c'est pas hyper clean, t'as pas peur de faire n'importe quoi »* (Alice / Occupante). En contrepoint de configurations architecturales parfois imposantes et intimidantes, les tiers-lieux construisent un cadre intérieur chaleureux, humble, savamment désordonné. La simplicité de ces aménagements semble être un facteur environnemental capacitant pour les usager-es, qui participe d'un sentiment de légitimité à pouvoir agir dans ce lieu.

À Bruxelles, une coordinatrice compare La Serre à d'autres centres communautaires présents dans la capitale, et notamment à des espaces néerlandophones situés à proximité qui peinent à mixer leurs publics. La barrière linguistique est un frein à l'entrée non négligeable, mais une seconde frontière symbolique semblée être tracée par le fait que ces espaces sont qualifiés de « très beaux », de très propres et d'un peu chics. Paradoxalement, plus le lieu est soigné et esthétisé, plus la distance symbolique s'accroît, notamment avec les publics les plus précaires. *« Et par contre quand on parle avec les gens [de ces lieux] qui eux enfin aimeraient rendre [leur espace] plus accessible et plus inclusif, et donc pouvoir accueillir des publics avec différents backgrounds, et bien ils disent : "on n'y arrive pas parce que l'endroit est trop beau". C'est les retours qu'on a et d'ailleurs du coup il y a plein de gens ici, on leur demande : "tu connais [ce lieu]?" "Ah oui ce truc, mais je comprends pas". Et c'est vrai que c'est des hauts plafonds avec des moulures blanches... »*, souligne cette coordinatrice. L'occupation transitoire a pour avantage de ne pas exiger un entretien scrupuleux des locaux. Puisque le projet futur prévoit d'abattre le bâtiment ou de le rénover intégralement, les tiers-lieux qui exercent dans ces conditions peuvent envisager des formes plus transgressives d'investissement des espaces. Au BAM, un travail entre des artistes et des habitant-es a donné lieu à la réalisation d'une fresque participative sur les murs intérieurs qui compose, à partir de l'identité graphique du lieu, un dialogue artistique entre les différents acteurs qui le fréquentent. Cette fresque incarne l'idée que *« les murs peuvent appartenir à tout le monde »*, ainsi que le pose le coordinateur. Écrire, peindre, intervenir directement sur les murs constitue alors une transgression créative, habituellement réservée aux artistes. Investir ces dimensions matérielles permet de se projeter sur un travail avec des publics pour qui la vie en collectif est moins évidente, ou pour qui

l'appropriation de l'espace urbain peut passer par ce qui est usuellement considéré comme une dégradation. Ce qui est interdit ailleurs peut devenir ici possible : « *Si les gamins un jour, ils sont déchaînés, [tu peux dire] : "tu as envie de prendre un maillet, de taper dans un mur. Prends ton maillet". Ça se trouve, tout se trouve ici et tout peut se faire. "T'as envie de taguer ton mur, tague ton mur". On n'est pas dans un bâtiment neuf, on n'en a rien à foutre* » (Angèle / Coordination).

Cette permissivité ne vaut pas pour absence de limite, pas plus qu'elle n'est une liberté totale d'usage pour les uns au détriment des autres. Elle crée un autre champ de possibles, soutenu par un cadre de confiance et de respect mutuel qui engage dans une co-responsabilité de l'espace. À la Serre, les occupant-es proposent des activités dans le lieu sans que les personnes en charge de la coordination ne soient présentes. Charge aux occupant-es et aux usager-es de faire en sorte que les événements se déroulent bien et que le lieu reste en bon état. Au Coupé Décalé, une usagère s'est investie bénévolement, sans sollicitation préalable, dans la gestion de la laverie solidaire. Elle s'est ainsi occupée, pendant un temps, de la prise de rendez-vous et de la gestion des machines, missions usuellement prises en charge par les coordinateur-ices. Selon un coordinateur du Coupé Décalé, cet investissement est la démonstration du sentiment de légitimité que le lieu doit réussir à insuffler.

Cette appropriation du lieu, signe pour les équipes de coordination que le projet a accompli une part de ses objectifs, passe par des gestes symboliques forts : « *Oui, je laisse les clés souvent* » (Cédric / Coordination). En tant que coordinateur, Cédric est le gardien des clés du lieu. Prêter ces clés est un geste qui engage dans le partage et la co-responsabilité du lieu. Pour lui, cet acte a également une portée symbolique et politique : « *Je pense que le bâtiment, il n'appartient pas [à l'asso], il n'appartient plus à la ville non plus. Même si dans les faits, juridiquement, il appartient à la ville, il appartient aux gens, aux gens qui ont envie de faire des choses dans le bâtiment en fait* » (Cédric / Coordination). « Donner les clés » est un acte de confiance mais aussi une affirmation politique. « *Ce n'est pas chez eux mais ce n'est pas chez nous non plus* », souligne Alice (Occupante). C'est encore une fois une démonstration que toutes et tous, indépendamment de leur statut ou de leur situation personnelle, dispose de la même légitimité à occuper cet espace, et partage le même degré de responsabilité vis-à-vis de ce lieu. Ce principe affirme que le tiers-lieu est un « espace public » qui doit symboliquement pouvoir appartenir à toutes et tous.

On a vu partie 2.1 que l'ouverture du lieu à toutes et tous reste conditionnée au respect des règles de vie collective. De la même manière, si les usages sont permissifs, cette souplesse exige une relation de confiance et un respect mutuel entre l'ensemble des acteurs du lieu. *« On est assez dans un laisser faire. [Mais] on aime bien que les gens nous demandent quand même et on va le rappeler de manière gentiment ironique, pour ma part en tout cas. L'appropriation de l'espace et du respect des personnes et des lieux. C'est vrai qu'on a un côté un peu "intendant" ici finalement, je disais gestionnaire, intendant, voire homme de ménage. Donc si on me demande un truc, j'aime bien qu'on me le demande gentiment et qu'on me dise "s'il te plaît", "merci" »* (Alexis / Coordination).

Cette configuration singulière permet ce que d'autres lieux ne permettent pas, tout en restant attentive à ce que les formes d'usages respectent l'ensemble des acteurs (humains : les différentes catégories de publics ; non-humains : les lieux et les équipements). Elle constitue un champ d'opportunités dont les acteurs doivent pouvoir se saisir. Pour autant, l'enquête saisit aussi des signes décrits par les acteurs comme un manque d'appropriation³⁰. Au Relais des trois écluses, l'un des quatre sites des Jardins de la voie romaine, les salarié-es en insertion sont autorisé-es – voire encouragé-es – à utiliser l'espace cantine comme leur espace de pause. Lorsque nous demandons à une personne en charge de la coordination si les salarié-es passent effectivement leur temps de pause dans cet espace, elle répond : *« Certains, très peu. Moi, j'ai toujours dit que c'était un lieu ouvert, que c'était possible, qu'on pouvait même venir aussi avec son propre repas. Qu'on n'était pas obligé d'acheter le repas parce que ça a toujours été comme ça [...]. Il y a des tarifs préférentiels, il y a tout un tas de trucs, mais ils ne vont pas s'en emparer pour autant. À certains moments, ils le font mais ce n'est pas la dominante. Le midi, beaucoup prennent leur pause dans leur voiture puisque c'est un lieu de repli, de repos.... De "je n'ai que moi à gérer, j'écoute la radio, je fais la sieste". Bon, bah c'est comme ça »*. Si, du point de vue des équipes de coordination, tout est fait pour favoriser l'appropriation des espaces, cela ne garantit pas pour autant une dynamique d'engagement. De fait, le dispositif d'accompagnement au cœur de l'action des Jardins de la voie romaine (l'insertion par l'activité économique) place les usager-es dans une situation de travail. Ce qui est construit comme un

³⁰ Cette partie se concentre davantage sur les usager-es des tiers-lieux solidaires, et sur ce que le lieu met en œuvre pour favoriser le développement de leur pouvoir d'agir. La question de l'appropriation des espaces par les occupant-es sera traitée partie 3.2.

tiers-lieu n'est pas « tiers » pour ces usager-es. Certes, les conditions de travail sont agréables et adaptées, mais le lieu n'en reste pas moins leur espace de travail. Pour ces salarié-es en insertion, la pause est donc un moment de repli hors de la sphère professionnelle, qui permet de s'extraire des exigences de la vie collective et de rompre avec le lieu de travail, tout convivial qu'il soit.

Constitutif d'une démarche d'*empowerment* individuel, le renforcement de l'estime de soi (Bacqué et Biewener, 2015) passe par ce sentiment de légitimité à occuper un espace collectif. Cette légitimation contribue à réhabiliter l'image que la personne a d'elle-même (Parazelli et Bourbonnais, 2017), mais l'encourage aussi à exercer des choix autonomes. « *En s'estimant capable de faire, le sujet trouve en lui des repères sensoriels et des informations qui lui donnent une confiance suffisante pour agir* » (Andrieu, 2018, p 18), et c'est bien ce sentiment « d'être capable » que le tiers-lieu solidaire cherche à encourager. ■

Relations de pouvoir entre les acteurs : vers plus d'horizontalité ?

Le tiers-lieu solidaire engage ses acteurs dans un acte de cohabitation qui tente d'aller plus loin qu'une simple co-présence dans une même unité spatiale. Il invite toutes les catégories de publics à agir dans l'espace et à ne pas se cantonner à une posture consommatrice au profit d'un engagement concret dans la vie du lieu. Sous réserve que les règles de vie commune soient respectées, toute personne, indépendamment de sa situation sociale et de son statut, dispose d'un droit à participer à la vie du lieu. Pour autant, chaque catégorie d'acteurs mobilisée ici (usager, occupant, coordinateur) a un statut et des objectifs propres. L'usager-e en situation de vulnérabilité cherche potentiellement un accompagnement au sein du lieu. Les coordinateur-ices ont la charge de faciliter la vie du lieu, et doivent donc opérer des ponts entre les acteurs. Quant à l'occupant-e, il ou elle conduit une action particulière répondant aux objectifs de sa propre structure. Ces divergences d'engagement complexifient le travail du commun (voir partie 3.2). C'est tout le pari des tiers-lieux que d'arriver à créer un élan conjoint à partir d'horizons pluriels. La méthode tiers-lieu favorise des modes de gouvernance horizontaux, qui cherchent à rompre avec la verticalité de rapports hiérarchiques souvent perçus par les acteurs comme une forme d'autoritarisme. Ces formes de gouvernance collégiales participeraient en outre à estomper les rapports de pouvoir et de domination au sein du lieu. Quel effet ce principe

d'horizontalité des acteurs a-t-il plus spécifiquement sur les tiers-lieux solidaires qui intègrent des missions de travail social ?

Des travaux récents (Galvão, 2020 ; Lamaure, 2021) se sont intéressés à la manière dont la méthode tiers-lieu vient bousculer la pratique du travail social. L'hybridation des activités et le croisement d'acteurs tendent à « diluer » la pratique, et à la distribuer de manière informelle au sein du réseau d'interlocuteurs qui se crée au sein du lieu (Galvão, 2020 ; Lamaure, 2021). Du point de vue des usager-es, les statuts des interlocuteurs semblent alors partiellement s'effacer. Observe-t-on pour autant un processus de *disempowerment* (Dupuis-Déri, 2014), dans lequel la relation de pouvoir asymétrique qui prévaut dans l'accompagnement social classique serait remise à plat ? Que produit cette reconfiguration relationnelle et quelles limites peut-elle avoir ?

Ce qui apparaît en premier lieu au fil de l'enquête, c'est que l'accueil dans ces tiers-lieux solidaires semblent être jugé meilleur par les usager-es que dans d'autres espaces d'action sociale offrant des services similaires. Une usagère aux Amarres compare ainsi la qualité d'accueil de plusieurs accueils de jour : *« Aurore³¹ quand c'était fermé, je partais dans un autre centre les weekends et franchement c'est différent. Je ne me sentais pas à l'aise comme j'étais à l'aise ici, ce n'était pas le même accueil, ce n'était pas la même ambiance. C'est normal que dans chaque endroit, il y a des personnes qui sont gentilles, d'autres moins. Mais ici tout le monde est pareil. En fait, hommes et femmes, ils sont tous pareils, ils sont tous accueillants de... comment dire... de la cheffe au plus bas. Donc du coup, les weekends, je partais dans d'autres centres et j'étais tellement pressée qu'il soit 16h pour que je parte à l'hôtel. Je ne me sentais pas du tout à l'aise et je n'avais nulle part où aller »*. Par comparaison avec d'autres expériences vécues, la qualité de l'accueil semble être jugée meilleure, plus hospitalière, et respectant la dignité des personnes. De plus, les relations entre les catégories d'acteurs sont également soulignées, par les usager-es, comme différentes de celles d'autres espaces d'accueil social. *« C'est assez rare quand même de voir ça »*, indique une usagère en expliquant comment elle s'est retrouvée à cuisiner avec un travailleur social, étonnée qu'il assure à ses côtés ce type d'activité qui n'appartient pas, à priori, à ses missions centrales. *« Les encadrants, ils sont assez*

³¹ L'usagère nomme le lieu par le nom de l'association de lutte contre l'exclusion qui co-porte les Amarres, signe que pour elle, le lieu est avant tout identifié comme un accueil de jour.

accessibles, comme tout le monde. [...] C'est toujours la déconnade en long, en large, en travers » indique un salarié en insertion aux Jardins de la voie romaine, soulignant ainsi une qualité de relation qui favorise la convivialité sans déroger aux objectifs de travail.

La pratique classique du travail social, tel qu'elle est présentée par les usager-es et professionnel-les de l'action sociale rencontrés-es dans l'enquête, semble imposer une distance entre le bénéficiaire et le travailleur. Si elle est interprétée comme une précaution déontologique, cette distance est en revanche renégociée par la méthode tiers-lieu. Les relations y sont plus ouvertes, plus familières. *« Une fois, ils ont organisé un anniversaire pour un enfant d'une famille. Les travailleurs d'ici ont tous participé à décorer. C'était bien, c'était une bonne ambiance. Ils ont dansé avec les familles, ils ont chanté avec eux et c'était bien. Tu n'arrivais pas à faire la différence entre qui travaille ici et qui fait partie des familles »* (Roukia / Usagère). Alice (occupante) fait ainsi la bise aux usagers, les tutoie et est tutoyée en retour. Les professionnel-les de l'action sociale s'autorisent ce décalage de posture, tout en prêtant attention aux influences que ce pas de côté peut avoir dans la relation aux usagers : *« Je me positionne plutôt "amicalement" [...] Plutôt comme un pote que comme un père finalement. En faisant attention à ça quoi. [...] Des fois ils le disent clairement, mais je ne leur dis pas "je ne suis pas ton père" ou des choses comme ça. [...] ça ne me gêne pas d'être une image paternelle positive tant que je reste dans l'image (rires). Je ne pense pas que ce soit négatif »* (Alexis / Coordination). Le cadre d'exercice se trouble, entre relation d'accompagnement et relation amicale.

La pratique se décale aussi spatialement. On quitte le seul cadre du face-à-face en bureau pour s'ouvrir à d'autres espaces de discussion et de travail conjoint (promenades, activités manuelles, ateliers...). Hors du bureau, le professionnel perd une part de maîtrise de son planning, pour s'ouvrir à une approche plus globale, plus informelle, plus spontanée aussi. Sur le terrain d'enquête, cette informalité est mise en avant comme participant pleinement d'une nouvelle forme de travail social. La pratique d'activités communes sert notamment à créer du lien qui n'a pas pour objet central le suivi de la situation individuelle. Elle décale l'objet de la relation, et ce faisant, cherche à renforcer le cadre de confiance qui permettra un meilleur travail conjoint. L'abandon partiel d'étiquettes de statut au cours de ces activités communes contribue à déstigmatiser les personnes au sein du lieu. Cela participe du même processus visant à renforcer le pouvoir d'agir des personnes : créer un rapport plus humanisé au travail

social, en contrepoint d'injonctions gestionnaires, c'est permettre un « agir avec » plutôt qu'un « agir pour ». C'est aussi peut-être lutter contre le non-recours, en renouant du lien avec des personnes qui sont éloignées des institutions.

Cette distance qui s'estompe peut en revanche déstabiliser les professionnel·les qui ne sont pas habitué·es à travailler de la sorte (Lamaure, 2021), et pour qui l'entretien d'un écart symbolique peut relever d'une stratégie d'auto-préservation. De même, une relation distante, asymétrique, et uniquement tournée vers le suivi du « dossier » signifie-t-elle pour autant que le bénéficiaire sera mal accompagné ? Ces relations plus informelles, plus amicales, entretiennent un flou entre le temps professionnel et le temps personnel, et exposent les professionnel·les à plus de sollicitations et d'imprévus. Ce mélange des genres, parce qu'il rend les statuts indistincts, dilue aussi le travail social entre les différents acteurs qui fréquentent le lieu. Dès lors, comment, dans cet environnement hybride, identifier au premier regard qui est responsable de quoi ? C'est à la fois la force et l'ambivalence de ces relations. De fait, tous les acteurs appartenant aux catégories d'occupant·es et de coordinateur·rices ne relèvent pas du champ de l'action sociale. S'il y a une sensibilité commune aux questions de solidarité, l'éventail de compétences est varié, et tout le monde ne peut s'improviser travailleur social. Au cours de notre semaine d'immersion aux Amarres, nous avons-nous même été sollicitée plusieurs fois, à la volée, par des usager·es qui avaient besoin d'informations. Comment répondre aux situations confiées, et comment rediriger correctement les personnes en fonction de leurs demandes ? Une coordinatrice de lieu témoigne également de ces relations informelles, qu'elle cherche à entretenir mais qui ne sont pas sans conséquences : *« Je dirais que la chose la plus compliquée, c'est quand même la relation avec les [usager·es] parce que moi du coup je ne suis pas censée être en lien tout le temps avec eux. Et en même temps, ben déjà j'ai envie de l'être. Et puis ça me permet aussi de mieux voir ce qui se passe, mais parfois du coup c'est difficile [pour moi] – et même pour eux je pense – de voir quelle distance prendre avec moi. Qu'est-ce qu'ils sont censés me dire et qu'est-ce qu'ils ne sont pas censés me dire ? Donc ça, c'est ce que je trouve compliqué. Peut-être que parfois je me rends trop disponible et donc après ils vont avoir tendance à cristalliser des problématiques sur ma personne au lieu de cristalliser sur l'association globale, tu vois »* (Théa / Coordination). C'est un exercice d'équilibriste qui se joue : reconfigurer ces relations vise à permettre aux personnes les plus vulnérables de trouver un espace hospitalier permettant d'améliorer leur situation sociale. Mais

cette reconfiguration est parfois inconfortable pour les professionnel·les qui voient leur pratique bousculée et qui en subissent certains travers.

Il semble en outre, sur les terrains d'enquête, qu'« informalité » soit, par glissement, rendu synonyme d'horizontalité des rapports de pouvoir. La convivialité et l'informalité des échanges ne gomme que partiellement les statuts : les usager·es s'étonnent positivement de voir les travailleurs sociaux se mêler à leurs activités, mais ils restent identifiés comme travailleurs sociaux. Les travailleurs sociaux peuvent apprécier de casser les codes rigides de l'entretien³², mais ils n'en restent pas moins dans un ethos professionnel. Le rapport de pouvoir ne disparaît pas. Il s'invisibilise partiellement et contextuellement, mais refait surface lorsque la nécessité s'en fait sentir. C'est notamment le cas, comme il en a été question partie 2.1, lorsque les règles de vie sont transgressées. Les équipes de coordination reprennent alors l'ascendant, doivent « *jouer au gendarme* » comme l'indique un coordinateur, et rappeler les règles à suivre.

La méthode tiers-lieu invite à expérimenter d'autres usages et méthodologies de travail, mais elle ne transforme pas en profondeur la pratique du travail social. Celle-ci reste définie par les règles d'un secteur d'activité, et elle n'échappe pas, même au sein d'un tiers-lieu, aux logiques gestionnaires qui s'imposent à elle. Les formes de gouvernance peuvent également maintenir un rapport de pouvoir asymétrique. Dans certains lieux du corpus, un travail de fond a été mené pour composer des instances de concertation et de décision qui garantissent le caractère collectif de la gouvernance du projet. Pour autant, les usager·es sont parfois peu représenté·es dans ces instances, ce qui confirme la tendance globale observée dans le recensement porté par France Tiers-Lieux. Selon les données de l'Observatoire (2023), seuls 36% des tiers-lieux ont une gouvernance collective, et seuls 25% des tiers-lieux ont des occupant·es qui participent à la gestion.

Au sein des tiers-lieux solidaires, plusieurs facteurs sont évoqués pour justifier de ce manque de participation des usager·es. L'un d'entre eux est le *turnover* des usager·es: la fréquentation est irrégulière, et la situation des personnes ne leur permet pas toujours de s'investir sur un temps long. Une autre raison est celle du désintérêt – réel ou ressenti par les

³² Ce goût de l'expérimentation sera nuancé partie 3.1.

coordinateur·ices – pour ces formes d’engagement (nous y reviendrons partie 3.2). Le niveau le plus stratégique du projet étant inégalement investi par les différentes catégories d’acteurs, le rapport de pouvoir se trouve d’autant plus déséquilibré que la culture tiers-lieu fonctionne aussi par une méritocratie du faire (ce que Michel Lallement (2015) a nommé *Do-ocratie*). « *Celui qui a raison, c’est celui qui fait* », nous a-t-on rappelé en entretien. Dès lors, si la vie quotidienne du lieu s’organise sur un principe d’égalité, le pouvoir décisionnaire, lui, reste l’apanage des instances, et, en dernier recours, celui des structures juridiques qui portent le projet. « *Croire que nous on est égalitaire dans le pouvoir informel qu’il y a dans le bâtiment en fait c’est hyper naïf et c’est faux* » indique une coordinatrice d’un espace d’occupation temporaire qui accueille de nombreux occupants. En entretien, elle raconte comment, à l’issue d’une période particulièrement compliquée pour le projet, elle a porté auprès de son association la proposition de fermer le lieu. Cette association, signataire de la convention d’occupation, avait ainsi en main le pouvoir de prolonger ou d’arrêter cette occupation transitoire, sans qu’aucune des structures occupantes ne puisse y opposer de veto.

Indéniablement, l’intention est bien de « faire avec » les usager·es, d’entretenir une dynamique collective qui rompe avec des schémas jugés trop asymétriques. Pourtant, d’autres environnements, à l’instar de l’écosystème *start up* (Flécher, 2023) ont aussi misé sur la proximité relationnelle et le brouillage des frontières entre sphère professionnelle et sphère privée. Certes, les tiers-lieux sont loin de partager les objectifs productivistes des *start-up*. Il semble néanmoins que cette « horizontalité » très relative peut contribuer, dans ces différents contextes, au même mouvement de reproduction de mécanismes de domination. Voire, pour le cas des tiers-lieux, à contribuer à une invisibilisation accrue de ces mécanismes, sous couvert d’accueil inconditionnel et de convivialité. ■

Faire parler les lieux

La question de la matérialité et de la manière dont on peut mobiliser le non-humain dans les enquêtes ethnographiques est un sujet important en sciences sociales (Houdart et Thiery, 2011). Le Bâtiment à Modeler nous a permis d'explorer la question de la matérialité des tiers-lieux, à travers un article académique et une expérimentation méthodologique.

Un bâtiment ventriloque

Dans un article publié dans la revue ATIC (Tehel, 2024), nous analysons, à partir de l'espace d'occupation temporaire qu'est le BAM, la manière dont le bâtiment constitue un actant non-humain qui *parle* (Cooren, 2010 ; Bencherki, 2016). Dans la mesure où le coordinateur n'est pas toujours en mesure d'assurer un accueil physique, la délégation de l'accueil à un système de traces confère au bâtiment un rôle de porte-parole. Ces traces ne peuvent être limitées à leur caractère textuel, dans la mesure où leurs supports traduisent également les valeurs du lieu. Écrites à la main sur des matériaux simples, sur les murs, en couleur, agrémentées de motifs, ces informations *ventriloquent* la vie du BAM, son goût pour la récupération, le fait maison, le collaboratif. La charte écrite à la main sur les murs de l'entrée est par ailleurs l'un des premiers éléments que l'on voit en entrant dans le lieu. Fruit d'un travail collectif, ces règles de vie font « partie des murs », et invitent les visiteurs à s'approprier et respecter les espaces. Le bâtiment, support de traces, assiste ainsi les agents humains dans l'accueil et l'accompagnement des visiteurs (Tehel, 2024).

Une expérimentation méthodologique, à travers des ateliers de cartes subjectives.

En reprenant les propositions méthodologiques du « *Petit manuel de cartographie collective et critique* » publié par les Éditions du commun en annexe de leur ouvrage « *Ceci n'est pas un atlas* », nous avons conduit deux ateliers de cartes subjectives au BAM, le premier à l'occasion d'un *tea time* de l'association DIDA, le second à la suite de l'assemblée générale du BAM. Quinze plans du bâtiment ont ainsi été réalisés par des usager-es, bénévoles et équipes de coordinations. Les règles habituelles de cartographie y sont détournées, au profit de légendes subjectives pour traduire les usages sensibles du lieu. À partir de ce matériau, qui est conservé en archives par le BAM, un travail d'analyse a été mené conjointement avec Solène Blanc et Alice Ticos, respectivement en Master 2 intervention et développement social

(Université Rennes 2) et en Master 2 à l'EUR CAPS, toutes deux en stage/contrat d'alternance au BAM. Mises en parallèle, les cartes révèlent la centralité de l'espace « agora », pensé comme un espace public de rencontre et de convivialité. Les autres espaces sont en revanche inégalement identifiés et vécus (espaces privés, inconnus, voire considérés comme peu accueillants), et une séparation nette transparait entre le rez-de-chaussée (espace convivial) et l'étage (davantage vu comme un espace de travail). ■

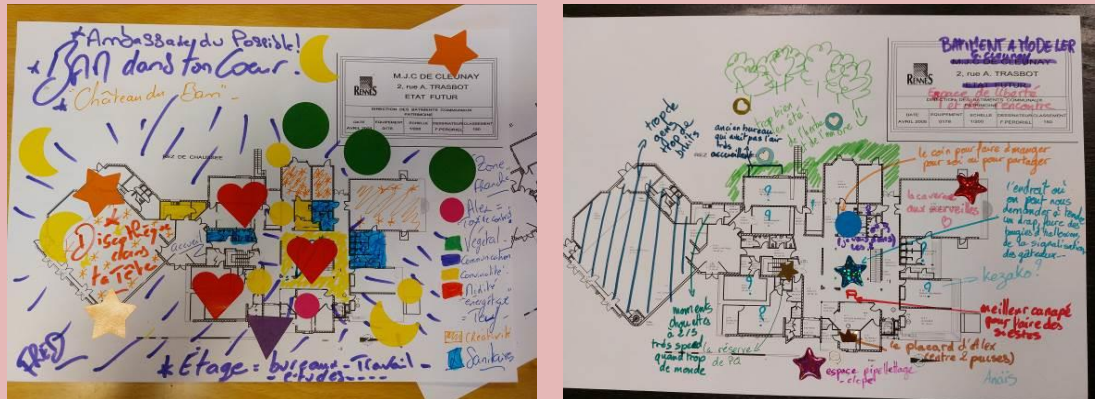


Figure 26 - Deux exemples de cartes subjectives réalisées par des usager-es du BAM.

Synthèse

Les tiers-lieux solidaires mettent-ils en œuvre des conditions sociales et matérielles favorables au développement du pouvoir d’agir des personnes vulnérables et peuvent-ils être qualifiés d’environnement capacitant ?

- Le tiers-lieu solidaire est une configuration socio-matérielle. La construction de la communauté et les relations humaines y sont médiées par un ensemble de dispositifs techniques (architecture, aménagement intérieur, choix du mobilier, décoration des espaces, façade, traces textuelles, etc).
- Le tiers-lieu solidaire s’inscrit en prolongement des espaces d’action sociale habituels, en assurant une mise à l’abri des personnes en situation de vulnérabilité, qui suspend une part des conséquences immédiate de la précarité (faim, isolement, situation de rue...). Les usages s’y révèlent plus permissifs que dans d’autres espaces dédiés à l’accompagnement social. Le tiers-lieu solidaire est décrit comme plus hospitalier, plus convivial, en comparaison à d’autres expériences vécues. En revanche, le coût émotionnel des départs du lieu (en raison de la fin de l’accompagnement ou de la fermeture du tiers-lieu) est encore insuffisamment pris en considération par les équipes de coordination.
- Le tiers-lieu solidaire met en œuvre des modèles intermédiaires d’ouverture, qui permettent de moduler les actions du lieu en fonction des publics, des espaces disponibles et des temporalités. L’ouverture du lieu ne se décrète pas mais fait au contraire l’objet d’un minutieux travail qui vise à favoriser la curiosité et le sentiment de légitimité des personnes à en passer le seuil. Ce sentiment de légitimité, qui se travaille dès la façade du lieu et se prolonge dans les aménagements intérieurs, fait partie intégrante d’un processus d’*empowerment* qui doit renforcer l’estime de soi et le sentiment d’être capable.
- La cohabitation ne se décrète pas plus que l’ouverture. Le tiers-lieu solidaire rend possible de multiples usages, qui doivent être accompagnés et expliqués pour que les

usager-es puissent y exercer leur autonomie et s'approprier le lieu. Pour garantir une vie collective respectueuse de toutes et tous, le tiers-lieu se dote parfois de chartes de vie commune. Établies en concertation, elles permettent de fixer les limites de ce qui va être ou non toléré dans le lieu. Elles intègrent pleinement la possibilité de demander de l'aide, d'exprimer sa détresse, d'être accompagné dignement. Elles signalent aussi ce qui relève de comportements inacceptables (propos discriminants, comportements agressifs et violents, ...). En invitant au respect des différences individuelles, ces règles permettent au lieu de lutter contre les inégalités et discriminations (dimension universelle de l'environnement capacitant).

- Différentes formes de prise en charge existent pour gérer les infractions aux règles de vie ou les situations de conflits (médiation, intervention des équipes ou de la communauté, procédures internes...). Les équipes de coordination se révèlent peu à l'aise avec ce retour à des logiques coercitives et à des formes de relations plus autoritaires.
- La méthode tiers-lieu tend vers plus d'informalité entre les usager-es et les professionnel·les du travail social. Cette reconfiguration des relations cherche à susciter plus de confiance de la part des usager-es, et *in fine* à améliorer la qualité du suivi. Ce cadre plus convivial gomme partiellement les rapports de pouvoir, mais n'abolit pas leur asymétrie. La méthode tiers-lieu tend vers plus d'horizontalité dans les processus de décisions, notamment à travers ses instances de gouvernance, mais il semble que les usager-es soient encore insuffisamment représentés dans ces instances.

3 · Pratiques professionnelles en tiers-lieux solidaires : des engagements variables, des conditions incertaines

Les tentatives de définition des tiers-lieux renvoient souvent à la première conception de Ray Oldenburg, mais dans une vision parfois très réductrice. Le tiers-lieu est alors associé à une proposition en creux, qui ne serait « ni le domicile, ni le travail ». Cette simplification se révèle peu pertinente pour aborder les tiers-lieu dans le contexte français. Tels qu'ils se sont développés ces dernières années, les tiers-lieux sont indéniablement des lieux de travail, et refuser de les considérer comme tels serait se rendre aveugle aux problématiques professionnelles que ce contexte d'exercice pose. Le tiers-lieu est parfois directement employeur (en salariat, en service civique...), et/ou constitue un lieu de travail principal (travailleur·ses indépendant·es, salarié·es de structures locataires ou hébergées, ...). En somme, il endosse une responsabilité des conditions de travail des personnes qui y exercent leur activité professionnelle.

Dans cette troisième partie, nous allons nous intéresser au pouvoir d'agir des équipes professionnelles, entendu comme leur propre capacité d'action sur leur environnement. Nous y explorons une seconde hypothèse sur les effets que le tiers-lieu solidaire produit sur les personnes qui y exercent leur activité professionnelle, qu'ils et elles soient sur des postes de coordination ou membres de structures occupantes. **Le tiers-lieu est-il capacitant pour ces professionnel·les ?** Si les actions à destination d'un public vulnérable relèvent d'un travail du *care*, qui prend soin de celles et ceux qui prennent soin ? Le tiers-lieu est parfois présenté comme une utopie partagée, mais quel est le coût humain de cet engagement pour le commun ? Quelles limites observe-t-on dans la vie collective quotidienne ? Comment et pourquoi vient-on exercer son activité professionnelle en tiers-lieu ? Y cherche-t-on pour soi-même un plus grand pouvoir d'agir ?

3.1 Reconfigurations professionnelles : le « faire autrement » mis à l'épreuve

Le tiers-lieu est un ensemble hétéroclite d'acteurs, y compris dans sa communauté d'occupant-es et de coordinateur-ices. Les tiers-lieux, en tant qu'espaces de travail, sont parfois présentés comme des lieux de transition personnelle et professionnelle qui permettent un passage à l'acte (Gauthier *et al.*, 2022) vers des pratiques DIY, des fonctionnements plus collaboratifs. Ce sont des espaces qui permettent de « *défendre une autre façon d'être au travail* » (Letourneux, 2022), qui doit allier des pratiques non aliénantes et un objectif d'utilité sociale. Dans le cas des lieux visités dans notre enquête, les différentes formes organisationnelles observées nuancent cette vision du tiers-lieu comme espace alternatif de travail. Dans plusieurs exemples du corpus, les lieux sont des compositions hybrides croisant plusieurs structures morales, chacune disposant d'un fonctionnement organisationnel propre mais s'alliant avec d'autres pour former la communauté intentionnelle que constitue le tiers-lieu solidaire. L'enquête n'a pas permis d'analyser les stratégies managériales internes, qui déterminent la manière dont sont déployées les équipes opérationnelles. Ce qui apparaît en revanche dans les entretiens, c'est que le tiers-lieu n'est pas toujours un lieu de travail « choisi » par les personnes. Le tiers-lieu constitue alors un prolongement du lieu de travail classique, tout en y adjoignant un nouvel ensemble de règles plus ou moins formelles, et des contraintes propres à des espaces atypiques.

La méthode tiers-lieu est pleine de bouleversements. Elle appelle à la concertation, à la participation, à plus d'informalité, plus d'horizontalité. Elle exige une plus grande souplesse organisationnelle tout en renouvelant les formes de gouvernance. Elle s'ancre dans des lieux atypiques, dans lesquels les bureaux ne sont pas toujours fixes, où la connexion Internet est parfois capricieuse, où l'on travaille sur un coin de table, en plein air ou dans un canapé. Comment les professionnel·les s'adaptent-ils à ces conditions d'exercice ? La méthode tiers-lieu incite, ou enjoint à « faire autrement », mais tout le monde arrive-t-il de manière égale devant ce changement ? Dans le tiers-lieu solidaire, la méthode de travail et d'action semble toute entière tournée vers l'utilité sociale, mais cet engagement pour un intérêt plus grand que soi, en faveur de publics en situation de vulnérabilité, est-il suffisant pour produire du sens ? Parmi ces catégories d'acteurs, les rôles de coordination (Pierre et Burret, 2014 ; Marinos et Baudelle, 2020) endossent une fonction singulière, que cette partie commentera également.

Le tiers-lieu, une bifurcation pour « faire autrement »

L'engagement, entendu comme conduite, désigne « *un mode d'existence dans et par lequel l'individu est impliqué activement dans le cours du monde, s'éprouve responsable de ce qui arrive, [et] ouvre un avenir à l'action* » (Ladrière et al., 2007). Pour une part des coordinateur·ices et occupant·es rencontré·es, venir travailler en tiers-lieu constitue bien un *engagement*, et traduit une volonté de reprendre la main sur sa vie et son environnement de travail. Certains profils s'inscrivent dans la continuité logique de leur parcours (dans le champ de l'intervention social, de la médiation socioculturelle). Pour d'autres, il s'agit d'une bifurcation. La bifurcation biographique est définie sociologiquement comme « *l'apparition d'une crise ouvrant un carrefour biographique imprévisible dont les voies sont elles aussi au départ imprévues – même si elles vont rapidement se limiter à quelques alternatives –, au sein desquelles sera choisie une issue qui induit un changement important d'orientation* » (Bidart, 2006). Bien qu'un travail typologique plus approfondi serait nécessaire pour le confirmer, les profils de bifurqueurs semblent particulièrement représentés en tiers-lieu : « *Tous les gens qui sont là, ce ne sont que des gens qui ont une deuxième ou une troisième vie. Donc il y a quand même une raison* » (Mathieu / Coordination). Ce changement de vie marque une rupture avec des mondes professionnels qui ne correspondent plus aux valeurs individuelles. Cette bifurcation peut être vue comme un acte courageux de renoncement (Decka, 2022) ou comme l'énième incarnation d'un ethos de la flexibilité plébiscité par la société néolibérale, et l'apanage de catégories socio-professionnelles supérieures capables de prendre pour socle de cette « désertion » un capital socio-économique élevé (Humbert, 2023). Il n'est pas donné à tout le monde de bifurquer. Pour autant, la transformation d'un certain rapport au travail reste intéressante à analyser.

La familiarité des relations et l'attachement au lieu (voir Partie 2) sont parfois les causes d'un enchevêtrement – si ce n'est d'un débordement – entre vie professionnelle et vie personnelle au sein du tiers-lieu. Pour autant, cet exercice s'appuie bien sur des contrats de travail et reste qualifié, par les acteurs, de « travail », notamment au sens où les missions quotidiennes y éprouvent le corps : « *Oui, oui, c'est un travail. Oh ben ouais, je rentre, je suis claquée. Ouais. Ouais. C'est un travail tout à fait. Après, c'est passionnant. Ça a du sens quoi* » (Constance / Coordination). Il s'agit toutefois d'un travail « *qui a du sens* ». La notion de

« sens » fait partie de ces catégories sémantiques floues qui, en entretien, se révèlent difficiles à expliciter par les acteurs. Quand nous demandons à Mathieu de le définir, de préciser quelle réalité recouvre pour lui cette notion, il répond : « *moi, je suis dans la comparaison par rapport à ce que j'ai fait avant, tu vois* » (Mathieu / Coordination). La définition du sens se fait alors à l'aune de ce qui n'en produit pas (Tehel, 2021), de ce qui, rendu insupportable dans les expériences antérieures, a provoqué la bifurcation : « *J'avais une vie de fou parce que je bossais comme un malade [...] j'avais un patron au-dessus de moi qui ne me parlait que de chiffres du matin au soir* » poursuit Mathieu (Coordination), qui a changé de vie à la suite du confinement pendant l'épidémie de Covid-19. Le tiers-lieu, ses méthodes et ses valeurs, apparaissent comme une issue pour s'extraire de ce qui est vécu comme « *une impasse* », ainsi que le présente Benjamin (coordinateur), c'est-à-dire un mode de vie et de travail qui entre en conflit avec d'autres valeurs jusqu'à ce que cette incompatibilité pousse à certaines formes de souffrance : « *Quand j'avais monté ma boîte, les schémas qu'on t'enseigne c'est ça. C'est des schémas de co-concurrence. Où finalement tout est permis, même le mensonge, mais vraiment permis et même autorisé. Et [...] même la confiance humaine, en fait, tu peux la remettre en cause parce qu'on sait que tu es dans un business et les règles sont là et le but c'est de faire du chiffre d'affaire et donc chacun accepte de dire qu'on vit une vie de merde avec des relations de merde mais parce qu'en fait celui qui aura raison c'est celui qui survit à la fin* » (Benjamin / Coordination).

Le tiers-lieu est alors un espace d'engagement choisi pour « faire autrement » et la bifurcation biographique a pour objectif de s'engager dans une démarche d'utilité sociale, à rebours de contextes professionnels et économiques qui dissonent avec les valeurs profondes des personnes. « *Le fait de venir là, c'était une manière de se dire qu'on va trouver des espaces où on peut se réinventer autre chose* » (Benjamin / Coordination). Dans le cas de Benjamin, l'action a précédé la mise en sens. C'est à posteriori que l'explicitation, l'intellectualisation du processus de changement, s'est opérée : « *Cette question de la conscientisation, du pourquoi on fait, elle est arrivée toujours en même temps que l'acte, tu vois. Ça n'a jamais été préexistant, on n'a jamais conceptualisé. On s'est retrouvé là, et on a compris après pourquoi on s'était retrouvé là* (rires) » (Benjamin / Coordination). La pratique réactive un potentiel réflexif sur la question du travail : « *Jamais je n'ai eu de discours sur le travail comme j'ai eu ici et c'est des choses que j'avais dans ma tête, voilà, au loin, rangées dans un coin, mais je me disais que ce*

n'était pas possible de toute façon » (Mathieu / Coordination).

Après des expériences difficiles, l'exercice professionnel en tiers-lieu est un changement de vie parfois radical, et une nouvelle opportunité d'épanouissement. Le tiers-lieu est un espace de transition qui permet de mettre en acte des engagements individuels (Gauthier *et al*, 2022). Pour certains profils de bifurqueurs rencontrés en entretien, l'immersion en tiers-lieu est aussi leur première expérience dans l'accompagnement social (entendu au sens large d'un travail en direction de personnes en situation de vulnérabilité). Pour Mathieu (Coordination), c'est ainsi l'occasion de renouer avec le sujet du développement local, qui était au cœur de sa formation initiale, et de prolonger son engagement associatif au service d'une démarche d'utilité sociale qui « *aide les gens* ». Aux Jardins de la voie romaine, les personnes rencontrées font état de cette articulation entre travail de la terre et travail de l'humain. Qualifié de « *grisant* » dans ce qu'il comporte d'aléatoire, ce travail d'attention, de soin, et d'ajustement constant apporté de manière égale au vivant humain et non-humain incarne un travail du *care* considéré comme vertueux.

Parfois, ce sentiment d'utilité est d'autant plus fort qu'il s'inscrit dans une forme de contre-don, et résonne avec des parcours individuels marqués par des difficultés : « *Depuis que je suis là, vraiment je suis épanoui. Je me sens encore plus utile [...]. Cultiver les légumes bio, c'est déjà quand même pas mal utile. Mais alors en plus, de pouvoir accompagner et aider des personnes qui ont besoin, qui sont un peu des abîmés de la vie comme j'ai pu l'être aussi, comme on l'est tous plus ou moins...* » souligne un membre de l'équipe de coordination aux Jardins de la voie romaine. La dimension sociale et solidaire de l'action apporte en outre son lot de gratifications symboliques : « *Moi on m'a dit "t'as changé ma vie", c'est quand même fort, tu vois, même si ce n'est pas que moi et que lui aussi a bien voulu participer à tout ça* » (Mathieu / Coordination).

Le tiers-lieu solidaire est parfois l'occasion d'expérimenter pour la première fois une pratique de la solidarité suite à des carrières dans d'autres secteurs d'activité. Mais ce sont aussi des espaces d'expérimentation qui permettent à des professionnel·les déjà engagé·es dans des métiers relevant du champ de l'action sociale, de l'éducation populaire, de la médiation socio-culturelle, d'opérer des pas de côté : « *C'est vrai que ça ne m'est jamais arrivé, je crois, de travailler dans un lieu qui était ouvert au public. Généralement, dans toutes les institutions où*

j'ai travaillé, tu es avec les [bénéficiaires], mais je veux dire, le voisin, il ne peut pas passer s'il a envie de venir prendre un café quoi, sauf s'il a un lien avec quelqu'un » (Juliette / Coordination). L'espace ouvert, qui croise d'autres publics et modes de faire, est un espace d'expérimentation bienvenu, où l'action est plus spontanée et instinctive : *« Il y avait aussi la motivation de l'expérimentation. Ça, c'était un côté qui m'intéressait vachement aussi justement de se dire : On va pouvoir faire un peu aussi comme on le sent. Et si ça marche, on pourra être content que ça marche parce qu'on a influé. Et puis, si ça ne marche pas, par contre, ce sera aussi des choses qui sont de notre fait du coup. Donc ça c'est aussi le côté un petit peu challenge de ce truc-là [...] »* (Alexis / Coordination). La dimension expérimentale est risquée, mais c'est un risque pris en collectif.

Le tiers-lieu est un espace de co-construction, qui permet de réconcilier identités personnelles et professionnelles : *« Chacun apporte ce qu'il maîtrise ou ce qu'il a envie d'amener ou ce qu'il aime faire. C'est aussi ça que ce lieu permet en fait. C'est une possibilité de mettre de soi dans l'espace plus que derrière un bureau, même si tu le fais finalement. [...] Mais en tout cas, là, j'ai plus l'impression d'être moi. [...] Ouais, je n'ai pas besoin de me mettre dans un rôle. Je peux avoir mon humour, [...] je peux avoir ma façon d'entrer en relation, ma façon de voir les choses, même si je sais que ce n'est pas nécessairement la seule et la bonne »* (Alexis / Coordination). À l'instar de ce qu'il offre aux usager-es, le tiers-lieu semble également plus permissif pour les professionnel·les. Cette possibilité de « mettre de soi » dans le projet, d'exprimer son éthos créatif (Letourneux, 2022), et *in fine* de ré-humaniser certaines formes de relations professionnelles du secteur médico-social, correspond également à ce qui a pu être observé dans les tiers-lieux de santé, dans lesquels les praticien·nes réinventent les cadres de consultation (Fasshauer et al., 2024). Cet environnement amène au final plus de « légèreté » ainsi que le présente Alexis (Coordinateur) en comparaison avec ses précédentes expériences.

Les postes de travail se font plus polyvalents. Bien qu'ayant ses limites, (nous l'évoquerons dans les parties suivantes), cette polyvalence force l'humilité : *« Et puis ça te remet à ta place. Du fait d'être aussi à faire les poubelles (rire), à nettoyer les trucs des autres. Enfin tu vois, ça, ça te met aussi à ta place d'humain quoi. Donc ça c'est un truc qui est important je trouve. Et dans ce genre de lieu, ouais, je n'ai pas de comparaison, mais en tout cas dans ce lieu-là, c'est ça que j'aime bien, qui permet aussi à la fois d'expérimenter, de faire du travail social différemment et d'être moi-même, d'avoir plus de légèreté... »* (Alexis / Coordination). Si

ces missions peuvent parfois sembler ingrates (voir encart « Faire le ménage », p. 141), se mettre au service de la communauté est également porteur de sens : *« Je m’y sens bien parce que je pense que j’ai l’impression que c’est utile aussi à d’autres. Le fait de payer des factures et d’appeler le chauffagiste, c’est mon rôle un peu quand même. Il est utile pour que les activités qui font sens pour moi aient lieu et puissent se passer correctement. Donc ça, indirectement, c’est très riche »* (Louise / Coordination). Ce service à la communauté apparaît également comme un acte de transmission fort, pour donner à d’autres ce que soi-même nous n’avons pas eu : *« On fait des choses parce qu’on aurait aimé qu’on nous les propose, quand on était plus jeunes. Et moi, c’est des espaces d’engagement que j’aurais rêvé d’avoir plus jeune. Je les ai eus un peu tard, enfin à mon avis, même si c’est toujours bien [...] J’aurai bien aimé avoir des personnes ressources quand j’étais plus jeune, quand ça a été difficile. Donc c’est ça que je redonne aux gens aujourd’hui je pense »* (Cédric / Coordination).

« Tout le travail social devrait ressembler à ce qu’on fait ici », souligne Alice, occupante d’un tiers-lieu. La démarche d’*empowerment* individuel prend pour socle le renforcement de l’estime de soi, qui prend ici appui sur cet engagement d’utilité sociale. La réconciliation des valeurs personnelles et de l’engagement professionnel permet de s’engager différemment dans son quotidien professionnel. L’*empowerment* individuel puise également sa capacité émancipatrice dans la reconnaissance des mécanismes de domination et d’aliénation (ici, ce que le monde du travail peut faire subir) et le développement de l’esprit critique. Qu’il soit préalable à l’engagement en tiers-lieu ou qu’il procède d’une démarche réflexive à posteriori, ce regard neuf sur le sens donné au travail semble bien participer d’une démarche capacitante pour les professionnel·les. Néanmoins, ces récits enthousiastes émanent de personnes convaincues, qui prennent plaisir à l’inconfort que peut produire cette dimension expérimentale. Ces personnes ont choisi délibérément cet espace de travail et ce qu’il implique (démarche réflexive et itérative, reconfiguration du cadre de mission, informalité des relations, gestion partagée des espaces). Pour d’autres professionnel·les en revanche, la contrainte générée par la méthode tiers-lieu est plus déstabilisante que stimulante. ■

Un espace de travail contraignant

Le tiers-lieu peut être un espace choisi, un lieu où retrouver du sens à l'engagement professionnel et expérimenter de nouvelles manières de pratiquer. Toutefois, certaines configurations font du tiers-lieu un cadre de travail imposé. Lorsque le tiers-lieu fonctionne avec des structures spécialisées dans l'accompagnement social, le détachement des équipes de travail semble relever de décisions managériales. Les équipes sont inégalement impliquées dans ces processus de décision, et, malgré les avantages présentés par le nouvel espace d'exercice professionnel, cela reste une rupture imposée avec le quotidien de travail et son organisation : *« Ça fait aussi en amont quand même un déracinement d'une équipe avec laquelle on travaillait au quotidien [...]. Alors je dirais, moi, je l'ai très bien vécu d'arriver ici, [mais] j'ai des collègues qui l'ont moins bien vécu parce que justement, c'est cet éloignement de l'équipe de base. Après, ça fait qu'on a des moyens quand même matériels assez intéressants. Par exemple, on récupère un bureau individuel »* (Justine / Occupante). Accepter ou non de s'associer à un projet de tiers-lieu peut en outre créer des dissensions au sein de collectifs : *« Ce qui a été compliqué au sein de notre collectif, à nous, [...] c'est de valider l'idée de venir ici parce que pour certains, ça ne représentait qu'un pur moussage d'élus, de la branlette intellectuelle, de la branlette sociale, tout ce que tu veux »* (Victor / Occupant). L'adhésion n'est pas toujours acquise, et semble-t-il, pas toujours sollicitée.

Dans ce cas de figure, le cadre de travail n'est donc pas choisi mais consiste en un changement imposé et pas toujours accompagné. Les structures occupantes restent parfois dans une « dépendance au chemin emprunté » (*path dependency*) (Palier, 2014), c'est-à-dire dans une forme de résistance qui s'opère face à des changements perçus comme trop radicaux. Cette résistance ne montre que rarement une opposition frontale. Elle s'incarne plutôt en une distance prudente, voire une réticence à s'impliquer au-delà du cadre strict du travail prescrit (nous y reviendrons partie 3.2). D'autres acteurs se conforment plus volontiers aux directives hiérarchiques, et cherchent plutôt à saisir les nouvelles opportunités que ce lieu atypique leur offre : *« Moi, je pars du principe que ça ne nous appartient pas, et c'est tout à fait logique. Il faut savoir rester à sa place. Il y a les élus qui décident des stratégies, elles nous conviennent ou ne nous conviennent pas, mais peu importe. Après, il y a deux solutions. C'est soit vous subissez les choses et finalement, on aurait tiré la patte pour venir ici, soit on essaye de faire*

de cette décision là une opportunité » (Thomas / Occupant).

Qu'elle soit acceptée de bon gré ou avec des réserves, l'installation en tiers-lieu vient bouleverser les repères professionnels. Une personne rencontrée en entretien, récemment recrutée dans une structure relevant du champ de l'action sociale impliquée en tiers-lieu, a été missionnée sur ce projet sans en avoir fait la demande expresse. Elle découvre cette démarche expérimentale et confie, en entretien, son constat d'étonnement : *« C'est différent de là où j'ai pu bosser, parce que ça a un côté vraiment pas institutionnel du tout. [...] Là, les personnes qui viennent sur le lieu n'ont aucune obligation envers nous, à part l'obligation de respecter le lieu [...]. Mais elles n'ont pas d'obligation envers la structure, elles viennent, elles ne viennent pas. Et c'est vrai que là... Moi, j'ai eu l'habitude de faire des suivis avec des références »*. Sans formalisation du suivi ou des engagements, ses habitudes de travail sont bousculées. Elle cherche encore ce qui va faire « fil rouge » dans sa posture d'accompagnante et semble en recherche de repères pour sa pratique. Elle poursuit : *« C'est vraiment au niveau de l'accompagnement. Moi j'ai encore du mal aujourd'hui à savoir... je ne sais pas trop si c'est des limites, mais... En fait, les [usagers] on ne connaît pas leur histoire. Ils nous en parlent s'ils veulent. Nous on pose des questions, mais rapidement. Quand ils arrivent, [on leur demande] : où ils sont hébergés, depuis quand ils arrivent, s'ils sont déjà suivis par d'autres structures pour les orienter au mieux. C'est aussi ça notre travail, le travail d'orientation. On fait avec le peu de chose qu'on a. Voilà, il y a plein de choses où on n'a pas forcément les éléments... »*. Si certaines structures conservent leur fonctionnement habituel (et perpétuent une logique plus gestionnaire), d'autres assument d'aménager des espaces expérimentaux, mais qui demandent aux équipes de terrain de changer profondément leur approche du métier.

La gestion partagée d'un lieu vient en outre avec de nombreux enjeux pratiques et logistiques : *« Ah oui oui, il y a des choses pratico pratiques. Après, voilà, ça fait partie de la gestion d'un lieu, on ne peut pas trop y couper »* (Claire / Coordination). Ce sont de multiples petits détails qui s'accumulent (gestion des déchets, connexion Wifi, stockage des dossiers, entretien des espaces), dont la gestion, parfois commune, doit être intégrée dans les missions quotidiennes. Les structures occupantes, venues disposer d'espaces de travail, se montrent parfois en attente de conditions stables d'exercice : *« Là, je pense qu'on est encore sur des problématiques matérielles d'ajustement et qui peuvent être longues en résolution et compliquées aussi dans le cheminement de la communication. Alors évidemment, ça va être*

des choses toutes bêtes, ça va être les clés, ça va être la signalétique, ça va être la gestion des poubelles, ça va être la porte...» (Justine / Occupante). Le lieu est à la fois ressource et contrainte (Azam *et al.*, 2015). Les conditions matérielles d'exercice, parfois atypiques, rompent avec la configuration traditionnelle des espaces de travail. Au Lieu Dix, le choix a été fait de proposer aux structures occupantes des bureaux nomades. Dans la mesure où les structures n'occupent pas leur espace à temps plein, l'idée est de favoriser la circulation pour éviter d'avoir des bureaux vacants. La scénographie des espaces de travail a été pensée pour en faire des espaces agréables et bien aménagés. Mais le fonctionnement nomade empêche de « poser ses valises », de stocker ses dossiers et son équipement dans un espace fixe. « *Contrainte* » est un mot un peu fort, précise Alix (Occupante), mais il y a « *des règles du jeu du lieu avec lesquelles il faut composer* ».

Ces contraintes techniques et matérielles sont d'autant plus fortes lorsque le projet s'implante dans un espace temporaire. Le caractère transitoire de l'occupation empêche la réalisation de travaux importants : « *Le bâtiment en tant que tel, c'est une passoire thermique [...]. S'il n'y avait que nous, peut-être qu'on pourrait faire de l'isolation maison ou des choses comme ça...* » (Cédric / Coordination). Il faut composer avec l'existant et ses contraintes : « *On est quand même sur des bâtiments vraiment vétustes et compliqués techniquement* » (Anna / Coordination). « *[Le fait d'être ouvert directement sur la rue], c'est un point non négligeable en fait, dans le succès de ce projet, même si ça a été chaotique. Là, maintenant, dès qu'il va faire froid, c'est l'horreur au niveau du froid, de la pluie, parce que c'est pas adapté* » (Karine / Autre partie prenante du projet). La relation de dépendance avec les propriétaires des lieux³³ n'est pas toujours sans ajouter une couche d'inconfort : « *Le problème c'est le contrôle du chauffage. On n'a pas les clés de la chaudière par exemple. [...] C'est des choses qui sont contrôlées à l'échelle de la ville [qui est propriétaire du bâtiment], donc on en a pâti par rapport aux vacances d'hiver, où je leur avais envoyé quatre mails pour dire : "on sera là, ne coupez pas" – parce qu'il y avait les règles gouvernementales – et ils ont tout coupé. Du coup, on a fait deux semaines sans chauffage. Donc oui, on a défendu le climat, (rires) mais à notre grand regret* » (Cédric / Coordination). L'occupation transitoire est présentée comme un pis-aller : « *[Il y a] des*

³³ Selon les données de l'Observatoire de France Tiers-Lieux (2023), seuls 23% des tiers-lieux sont propriétaires de leurs espaces.

avantages et des inconvénients pour elles [les associations qui occupent le bâtiment], parce que c'est du transitoire, parce qu'il n'y a pas forcément le confort des bureaux, voilà. Mais en même temps, de toute façon, elles n'auraient pas forcément les moyens de se loger ailleurs » (Hélène / Autre partie prenante du projet). L'occupation transitoire exige une grande capacité de compromis sur le confort. La dimension préventive de l'environnement capacitant est, dans ce cas de figure, assez questionnable : dans quelle mesure ce type d'espace n'agit-il pas de manière délétère sur les corps des personnes qui y exercent ? La question des troubles musculo-squelettiques des travailleurs de tiers-lieux est à ce jour peu soulevée.

La méthode tiers-lieu dans son ensemble, et qui plus est en tiers-lieu solidaire, exige une forte capacité d'adaptation. Cet environnement atypique semble, par définition, instable : *« Si tu viens d'une ancienne vie – parce qu'on vient de tous une ancienne vie – et que tu as un peu de préjugés sur l'accompagnement, sur tout ça, ça ne peut pas fonctionner parce que c'est très très dur de basculer sur une tolérance, sur une ouverture d'esprit. Ce n'est pas facile et ça ne fonctionne pas, parce que ça reste de l'associatif, parce qu'on bricole pas mal de choses quand même. On est pas mal dans le bricolage, t'as pu le voir. Et ça il y a des gens... C'est compliqué aussi ça, des gens qui sont rassurés par un cadre bien officiel, bien en place. On fait de la récup', on récupère des trucs à droite à gauche, on bidouille, on bricole, on améliore les choses petit à petit, mais ça reste à l'échelle [du lieu]. Donc il y a des gens qui ont du mal avec ça, avec le milieu associatif en soi, parce que c'est particulier. Ça reste un truc cool, mais ça ne crée pas forcément de la stabilité » (Mathieu / Coordination). « Non, je pense que je pense que ça pèse ouais, si on veut être franc » (Alexis / Coordination). Au-delà de son propre goût personnel pour une organisation flottante et informelle, Alexis concède que le manque de structuration peut aussi « peser » sur le collectif de professionnel-les. « Là on est fatigué, on est fatigué, donc c'est un signe. Voilà, c'est à prendre en compte, c'est aussi à réfléchir » (Alexis / Coordination).*

Agile et toujours mouvant, le tiers-lieu s'éprouve aussi dans la durée et se confronte parfois à ses propres limites : *« On se pose la question : est-ce qu'à un moment on hybride trop ? Et en fait ça demande des compétences qui sont tellement variées, qu'en fait les gens peuvent se retrouver en souffrance parce que c'est trop complexe à gérer » (Benjamin / Coordination). Jusqu'où pousser la recherche d'innovation sociale sans mettre en défaut les personnes qui font vivre le projet, sans se couper d'une partie des personnes qui doivent pouvoir faire vivre le lieu ? Cet engagement d'utilité sociale exige en retour une forte capacité*

personnelle à s'adapter à un contexte organisationnel toujours instable. À ces conditions matérielles et organisationnelles contraignantes s'ajoute également un nécessaire engagement dans la vie collective et la gestion en commun du projet, qui ajoute un niveau de contrainte supplémentaire (voir partie 3.2). Les personnes rencontrées en entretien semblent peu accompagnées dans le changement drastique de culture professionnelle que constitue parfois cette méthode tiers-lieu. Parmi les différentes catégories professionnelles représentées dans les lieux explorés dans l'enquête, les postes de coordination semblent toutefois les plus exposés à ces multiples contraintes. ■

La coordination de tiers-lieu, un rôle exigeant

Au sein de cette configuration organisationnelle atypique que constitue le tiers-lieu, le rôle de coordination tient une fonction singulière. Quelques travaux ont pointé le rôle nouveau et indispensable des animateur-ices³⁴ dans les espaces de *coworking* (Pierre et Burret, 2014 ; Marinos et Baudelle, 2020). Leur fonction est en premier lieu de favoriser l'intégration des nouveaux venus au sein de la communauté (Pierre et Burret, 2014) mais ils et elles assurent aussi une grande diversité de tâches pour garantir le bon fonctionnement du lieu (administratives, financières, logistiques, partenariales...) (*ibid.*). Métier composite, l'animation de tiers-lieu est aussi une posture subtile, entre stimulation du lien et de la participation et mise en retrait pour laisser les autres catégories d'acteurs prendre possession du projet. Les compétences multiples qu'exige cette fonction font désormais l'objet de formations *ad hoc*³⁵. Si la coordination en tiers-lieu n'est jamais très éloignée d'un travail du *care*, c'est aussi un poste que son extrême polyvalence fragilise. C'est à ce nouveau jeu d'équilibriste que cette section s'intéresse. Car si ces postes volontiers qualifiés de « couteaux-suisse » sont particulièrement

³⁴ Ces postes prennent le nom d'animation, de facilitation, de coordination. Par souci d'homogénéisation dans le texte, nous conservons le terme de coordination pour englober l'ensemble de ces fonctions qui visent à assurer le fonctionnement du tiers-lieu tout en impulsant et régulant la vie collective.

³⁵ La professionnalisation progressive de ces nouveaux métiers passe par la reconnaissance récente de compétences professionnelles sanctionnées par des formations. En témoigne notamment la formation certifiante « Piloter un tiers lieu » organisée par la Coopérative tiers-Lieux et reconnue par France Compétences depuis mars 2020, ou la Licence Professionnelle Animateur facilitateur de tiers-lieux éco-responsables de l'Université de Lorraine.

stimulants, ils sont aussi le terreau de situations d'épuisement.

En entretien, les personnes en charge de la coordination témoignent d'un lien affectif fort avec leur métier et leur lieu. Ce type de poste a pour attrait sa polyvalence, qui diffère des routines mono-tâches par des missions variées et des situations inattendues qui renouvellent sans cesse l'intérêt. *« Ce qui est très chouette, c'est que c'est très divers. Parfois, t'as plein de choses en même temps, donc ça me permet aussi de travailler sur ce sur quoi j'ai envie de travailler, donc je suis plus efficace »* (Théa / Coordination). *« Il n'y a aucune journée qui est la même. Quand je suis en vacances, j'ai envie de revenir même si je suis très bien en vacances. Mais ça me manque »* (Mathieu / Coordination). Dans un tiers-lieu solidaire, les situations de vie des usager-es sont également très variables, si bien que les formes de prise en charge et d'accompagnement peuvent être très différentes les unes des autres : *« Là il n'y a aucun [cas] qu'on aborde avec le même axe. Aucun. Donc ça demande plein de cordes à notre arc [...] Il n'y a aucune monotonie, c'est impossible. Je suis dans ma voiture le matin et je me dis à chaque fois, tous les jours : "qu'est-ce qu'il va se passer aujourd'hui ?" Et voilà, je ne sais pas ce qui va m'attendre. Et ça c'est génial. Des fois tu prends du retard et tu bosses après le soir parce que tu rattrapes ton boulot. Mais ce n'est pas grave. La routine [...] c'est nocif, c'est destructeur »* (Mathieu / Coordination). Cette absence de routine est sans doute ce qui stimule le plus les personnes rencontrées : *« Parfois c'est fatigant, mais ça fait des vagues quoi. Il y a des moments où on est vraiment en rush et il y a beaucoup, beaucoup de choses à faire et c'est dur de savoir sur quoi se centrer. Et puis des moments où on a un peu plus de temps, où on peut se recadrer. Donc voilà, c'est aussi le fonctionnement du boulot en asso et en tiers-Lieux qui me plaît bien quoi »* (Théa / Coordination). Les moments intenses sont suivis de temps plus calmes, et cette alternance constitue un rythme apprécié par ces coordinateur-ices. Bien que la fin des projets d'occupation transitoire mette sur la sellette certains postes de coordination, cette échéance est aussi vue comme stimulante par certaines personnes, pour qui cette instabilité est aussi revigorante : *« On sait que potentiellement nos postes sont sur la ligne à chaque fin de projet. Mais on le sait et c'est même plutôt agréable »* (Anna / Coordination).

La polyvalence du poste en fait un rôle central et crucial dans le projet. La coordination demande d'avoir une vue à 360° sur l'ensemble du projet, et de pouvoir intervenir sur tous types de situations : *« On est multi casquettes, on est des pompiers de service »* (Mathieu / Coordination). En cela, il s'agit d'un poste qui expose particulièrement aux sollicitations, quitte

à crouler sous des demandes qui, non priorisées, s'accumulent à un même niveau d'exigence de réponse : *« On est vigilant par rapport à [la coordinatrice générale]. Parce qu'effectivement, quand on est à 100 % sur le site, avec beaucoup de demandes qui viennent un peu de partout... C'est des métiers où on a une implication... Souvent de sur-implication dans le bon sens du terme, mais qui amène effectivement, parfois, à des situations qui peuvent être difficiles »* (Claire / Coordination). Placé au premier plan, le poste de coordination fait office de guichet unique flottant : *« C'est un poste compliqué parce que finalement, [la coordinatrice] est un peu le réceptacle de tout ce qui ne va pas et il faut impulser tout ce qui devrait aller bien »* (Thomas / Occupant). Identifiée comme référente, la personne en charge de la coordination peut ainsi être sollicitée pour toutes sortes de problématiques relatives au lieu. Au Coupé Décalé, cette exposition aux sollicitations atteint ses limites dans l'équipe de travail : l'équipe est composée de deux postes de coordination du tiers-lieu, d'une infirmière et de trois personnes en charge du dispositif Contrats d'engagement jeune en rupture (CEJR) que le lieu vient d'intégrer. Les usager-es du lieu ne font toutefois pas de distinction entre les différents métiers, et sollicitent de manière égale chaque professionnel-le qu'ils croisent (voir partie 2). La configuration des bureaux, ouverte sur l'extérieur et traversante, les expose toutes et tous aux requêtes et à l'irruption permanente de l'imprévu, indépendamment de leurs missions principales.

En plus de cette casquette de chef-fe d'orchestre (que nous qualifierons plus loin de « tiers organisant »), les postes de coordination assument parfois un rôle de représentation du projet. Leur exposition aux sollicitations est donc à la fois endogène et exogène au tiers-lieu. Figures publiques, ils sont donc aussi exposés aux remous et controverses que peuvent susciter ce type de projet : *« T'emmagasines tellement de frustration. Tu fais des choses super, mais en fait t'as des jugements constants. Tu dois te battre, t'as des procès d'intention, t'as des gens qui te démolissent avec trois mots, alors que t'as mis des années à construire des choses »* (Benjamin / Coordination).

L'extrême polyvalence du poste, si elle participe de son attrait, expose aussi à une forme de dispersion dans l'exécution des tâches. La priorisation des missions s'impose parfois à la personne, indépendamment de ses appétences. Cette polyvalence cache un piège notable, soulevé par les personnes rencontrées en entretien, celui de la relégation des tâches d'animation du collectif, noyées sous la gestion administrative et les multiples urgences. *« Je*

ne sais pas si c'est une question d'âge ou d'expérience, mais plus ça va, plus je sens me faire tirer vers de la coordination et vers de la compta, vers des choses comme ça. Et moi [...] j'ai pas envie de faire que ça en fait. Mais je sens que plus ça va, plus mon temps de travail s'oriente vers ça » (Cédric / Coordination). L'animation de communauté, qui fait le sel du métier de coordination de tiers-lieu, se trouve donc supplantée par des contraintes exogènes (délais de réponses aux appels à projets, bilan à faire aux financeurs...): « *J'arrive à trouver un équilibre. Mais finalement ce qui trinque c'est qu'on prend sur soi quoi* » (Cédric / Coordination).

Par ailleurs, l'animation du collectif exige également de se plier aux impératifs d'une gestion de l'urgence. Les sollicitations des occupant-es et des usager-es demandent des réponses souvent immédiates, que les personnes en charge de la coordination rencontrées en entretien peinent parfois à prioriser et organiser : « *J'ai l'impression que c'est comme ça tout le temps. Qu'on n'a jamais le temps de... C'est pour ça que la réunion d'équipe de jeudi est importante et on en a besoin. Parce que par exemple, la journée d'hier, je n'ai fait que croiser [mon collègue] alors qu'on travaille sur le même lieu qui n'est pas immense non plus* » (Juliette / Coordination). Juliette poursuit en indiquant qu'il lui a fallu la journée entière, segmentée en toutes petites séquences de temps, pour réaliser une tâche pouvant être effectuée en quelques minutes (saisir une vingtaine de noms dans un fichier partagé): « *Tu vois, ça prend cinq minutes, mais en fait tu es sollicitée tout le temps. [...] Donc en fait, tu ne te poses pas. Tu n'as pas le temps de t'ennuyer. Mais oui, non, je trouve qu'on a peu de temps pour se poser entre collègues et échanger* » (Juliette / Coordination). « *Oui, on est toujours en mouvement* », indique Alexis, également coordinateur. Le poste est par essence flottant, et même s'il dispose d'un espace de travail (bureau), sa présence est en fait éclatée dans tout le lieu, soumise au fil des sollicitations.

Le potentiel d'épuisement des personnes qui occupent ces missions semble bien identifié par les autres parties prenantes du projet et les occupant-es : « *[La coordinatrice] se démène comme elle peut pour pouvoir essayer de créer un collectif, essayer de pouvoir fluidifier les réservations. Mais on lui met des bâtons dans les roues tout le temps en fait. C'est-à-dire que le fait d'avoir un outil informatique pour planifier les locations de bureaux, ce n'est pas possible. L'outil communiquant, ce n'est pas possible, elle est toute seule, elle n'a personne pour l'aider, elle a des stagiaires, mais les stagiaires ça prend du temps. Donc voilà, je pense [qu'elle] s'essouffle, elle est fatiguée de tout ça. Il y a quand même tous les travaux qu'il a fallu gérer.*

On ne l'a pas recrutée pour gérer des travaux alors que c'est elle qui a tout géré. Elle est très créative et elle a de l'or dans les mains, donc elle fait plein de choses. Mais elle n'a pas été embauchée pour pouvoir créer des meubles. Enfin voilà, moi je trouve qu'à un moment donné, sa mission, elle s'efface, parce qu'elle est obnubilée par d'autres choses qui en deviennent aussi... Le lieu, c'est [aussi] que si les bureaux ne sont pas prêts vous ne pouvez pas accueillir, que si l'informatique fonctionne pas elle est harcelée par ça et cetera » (Valentine / Autre partie prenante du projet).

L'expérimentation exige une solide capacité de réaction et d'agilité. Cette réinvention permanente est ardue, et à terme, peut susciter une certaine forme de fatigue, celle d'une difficile capitalisation de l'expérience : *« Là, tous les nouveaux bâtiments qu'on a pris ont toujours été plus gros. Il n'y avait pas de comparaison avec le passé. En fait, il n'y a jamais eu de comparaison avec le passé. C'est toujours plus gros. Ou alors un autre domaine entre guillemets [...] Il n'y avait pas de comparaison avec notre histoire passée, donc à chaque fois il faut réinventer. Il fallait réinventer, il faut ré-essayer des plâtres, il faut se manger des murs en pleine face et se crasher sur l'autoroute » (Angèle / Coordination).* La démarche d'essai-erreur, si elle fait partie de la méthode tiers-lieu, est ici évoquée par Angèle par des métaphores brutales. Se tromper, mal faire, est aussi une expérience potentiellement douloureuse.

L'occupation temporaire implique un déploiement rapide de l'activité. Les échéances sont plus ou moins incertaines, plus ou moins rapprochées, et cette temporalité indéfinie engendre une intensité immédiate d'activités et de relations (Martínez Mariscal, 2020). Cette intensité est parfois comparée à une épreuve d'endurance, faisable sur le court terme mais qui se re-questionne à l'échelle d'un parcours professionnel plus long : *« Et c'est là où on parle d'endurance de ces métiers-là, c'est que je ne sais pas si je pourrais refaire le même travail que j'ai fait ici avec autant d'amour pour le projet, les gens, le lieu, ailleurs » (Louise / Coordination).*

Le contexte souple et expérimental vient, ainsi que cela a été montré partie 2, déstabiliser le quotidien professionnel et met à l'épreuve les facultés d'adaptation individuelles et collectives. Il arrive que le tiers-lieu et sa méthodologie particulière ne correspondent pas aux aspirations de certain-es professionnel-es, et conduisent à leur départ : *« Non, je pense qu'il a besoin d'un truc plus cadré où il savait où il allait, où il avait besoin de plus de cadre. Enfin c'est ce qu'il a pu dire » (Alexis / Coordination).* Sans adaptation, la méthode tiers-lieu et la

pratique de la solidarité dans ce type d'espace deviennent trop exigeantes : *« Moi, j'en ai vu passer en permanents qui sont partis rapidement. Tu sentais qu'il n'y avait pas le truc. Et tu ne restes pas, parce que ça t'épuise »* (Mathieu / Coordination). De fait, lorsque l'épuisement gagne les équipes, c'est le projet dans son ensemble qui est parfois mis en péril : *« Et donc nous, dans l'absolu, on aurait eu envie de continuer. Mais en fait je disais : "on ne peut pas continuer dans ces conditions-là, ce n'est pas possible. Ou alors vous trouvez quelqu'un d'autre pour faire le taf de coordination, ça ne marche pas pour moi". Et on en était même venu à la fin d'une réunion à se dire bon... J'avais dit : "moi je propose qu'on arrête en fait". Et les gens avec qui je travaille étaient soulagés que je le dise »* (Angèle / Coordination).

La coordination se heurte aussi au quotidien précaire du lieu et à ses fragilités économiques. La recherche de modèles économiques stables est un poncif des discussions au sein du mouvement tiers-lieux. Ces espaces, encore largement gérés par des structures associatives et dépendants de subventions publiques³⁶, peinent à trouver des moyens de fonctionnement durables. Cette fragilité est d'autant plus saillante dans les tiers-lieux solidaires, dont l'action sociale est par essence non-rentable. Si l'engagement dans des projets à finalité sociale produit du sens pour les acteurs, la défense de ce modèle est une lutte : *« Ça prend du temps en fait de faire ce modèle économique là. Et nous on est en occupation temporaire. Nous, on n'a vraiment rien compris dans la vie (rires). Enfin si, moi je pense qu'on a tout compris. Mais dans la loi du marché, de l'économie, laisse tomber ! »* (Angèle / Coordination). Bien que cette réalité soit partagée et questionnée au sein du mouvement dans son ensemble, elle a des effets humains. Elle engendre une précarité notable des postes de coordination eux-mêmes : *« On ne fait pratiquement que de l'autofinancement, donc du coup on est très serré en budget [...] Ce projet gagnerait à avoir deux ou trois ETP supplémentaires à des postes clés qu'on peut hyper facilement identifier. Mais on manque clairement d'argent. On est hyper frugaux, on se paye mal »* (Anna / Coordination). L'attachement au projet décuple parfois l'investissement en temps et en énergie, dans une démarche quasi sacrificielle, de sorte à maintenir le projet à flot. Benjamin témoigne ainsi de sa prise de poste à la coordination d'un projet : *« Ça a été chaud. Le diagnostic, il était un peu sanglant. Mon premier jour de prise de*

³⁶ L'Observatoire de France Tiers-Lieux (2023) constate que les subventions publiques restent les principales sources de financement pour la majorité des tiers-lieux.

poste, j'ai ouvert le compte en banque, et j'ai vu que je n'avais pas de quoi payer les salaires à la fin du mois. C'était ça. On est parti de là quoi (rire). [...] Et en fait, c'était une période dure, on a énormément travaillé, mais c'était une belle période de par l'engagement, tu vois, avec ce qu'on a produit » (Benjamin / Coordination). Cet engagement pour faire survivre le projet est vu à posteriori comme un beau défi d'engagement mais a été coûteux pour les équipes.

Maintenir la vie du projet, dans tout ce qu'il exige d'équilibres (financiers comme humains), est parfois présenté comme un combat : *« En fait, c'est une lutte permanente. Donc bien sûr que des fois tu deviens un peu... enfin tu fatigues mentalement et puis tu pètes un plomb. Bon, tu pars deux semaines en arrêt de travail et puis tu reviens voir les copains après. Mais oui. On se met plein de complications » (Angèle / Coordination). Dans une structure associative rencontrée gérant plusieurs projets de tiers-lieux solidaires, l'équilibrage du budget des lieux passe parfois par une réduction du temps de travail. La réduction temporaire de la masse salariale permet de maintenir le projet à flot, au prix du sacrifice consenti des postes de coordination. La charge de travail de coordination n'est toutefois pas répartie parmi les occupants, si bien que les coordinateur-ices continuent d'assurer un travail similaire, en combinant salariat et bénévolat. L'une des coordinatrices rencontrées en entretien assure que cette logique sacrificielle est acceptée car l'engagement pour les projets est particulièrement fort. Elle souligne cependant que cet arrangement ne tient que dans la mesure où les membres de l'association ont « un certain rapport à l'argent ». La moyenne d'âge joue également, selon elle, dans l'équation : sans doute que des personnes plus âgées, chargées de familles, ou ayant des emprunts à rembourser, seraient moins enclines à ces fluctuations de revenus.*

Ces commentaires sur les postes de coordination ne sont pas propres aux tiers-lieux solidaires, mais semblent au contraire relever de fragilités structurelles communes au mouvement tiers-lieu dans sa globalité³⁷. Au-delà de ces fragilités partagées avec d'autres typologies de tiers-lieux, les coordinateur-ices sont aussi concerné-es par des facteurs spécifiques aux tiers-lieux solidaires. En tiers-lieu d'action sociale, les coordinateur-ices, parfois non-formé-es sur les métiers du travail social, sont aussi exposé-es aux situations de vie et

³⁷ Début 2024, l'association A+ c'est mieux a lancé un cycle de webinaires intitulé « Paie ton taf dans ton tiers-lieu », avec l'enjeu de « reconnaître la situation préoccupante » des travailleurs et travailleuses de tiers-lieux (Voir : <https://www.apluscestmieux.org/blog/paie-ton-taf>).

manquent parfois d'outillage pour y faire face. Les personnes formées et expérimentées dans l'accompagnement social parviennent à entretenir une forme de distance pour ne pas subir une charge émotionnelle trop importante : *« Ce que je veux dire du coup, je ne sais pas si je m'exprime bien, mais je fais ce que je peux à mon niveau finalement pour essayer que leur galère soit moins la galère. Moi je vois ça comme ça à mon niveau »* (Alexis / Coordination). *« Ça peut être lourd hein parfois quand t'entends certaines histoires c'est pff... T'accuses un peu le coup, mais bon, je ne sais pas. J'arrive à mettre une distance quand même en me disant voilà : cette personne-là a vécu quelque chose de très dur. Ok. Mais ce n'est pas moi »* (Quentin / Coordinateur). Pour d'autres en revanche, ce travail d'auto-préservation n'est pas acquis. L'impossible prise de distance crée alors des situations d'insécurité émotionnelle face aux récits et situations de vie des personnes vulnérables. L'engagement en tiers-lieu, au départ désiré pour donner du sens, peut aussi conduire à une mise en échec : *« Parce qu'il y en a justement, émotionnellement c'est fort. Et il y avait une p'tite jeune qui était vraiment ultra compétente. Je la trouvais top mais on sentait que ça allait être... C'était en train de la bouffer petit à petit. Et au bout de six mois, "là non, je ne peux plus. Je sature" et on l'a plus abîmée qu'autre chose alors que le but c'est que ça lui ait apporté quelque chose cette expérience. Ben ça lui a presque fait plus de mal que de bien »* (Mathieu / Coordinateur). Mathieu précise d'ailleurs que ce métier ne peut s'exercer qu'avec cette articulation de passion et de distance, seule combinaison capable de pallier l'épuisement auquel peut conduire ce type de métier : *« C'est un métier passion, c'est un truc que tu ne fais pas sinon, ça te plombe, c'est pas possible, tu finis, t'es usé, t'es à genoux et il faut son recul. On entend des choses pas forcément toujours très drôles, des histoires compliquées, mais moi je ne ramène jamais ça chez moi. Tu vois, j'ai un vrai détachement par rapport à tout ça »* (Mathieu / Coordination). Mathieu a réussi à dessiner une limite, qui se renforce également par le fait que ces récits difficiles et ces problèmes sont partagés par un collectif de travail solidaire, mais il convient que pour d'autres, cette confrontation à des récits de vie douloureux est difficile. Malgré cette distanciation, il reconnaît aussi que certaines situations le poussent dans ses retranchements, entre envie de bien faire et maintien de cette juste distance qui garantit un cadre de protection. Les situations d'addiction et de troubles psychologiques sont ainsi les deux formes de vulnérabilités qui renvoient les coordinateur·ices non outillés à un fort sentiment d'impuissance.

Dans ces conditions, quelles stratégies sont mises en œuvre au sein de ces tiers-lieux d'action sociale pour « prendre soin de celles et ceux qui soignent » ? À ce stade, l'enquête montre une nouvelle fois une grande disparité de prises en charge de ces risques psycho-sociaux. Dans les lieux qui sont co-pilotés par des structures professionnelles relevant du champ de l'action sociale, des dispositifs sont mis en place pour accompagner les professionnel·les (consultations avec des psychologues, analyses de pratiques) et font pleinement partie de l'organisation de travail. Toutefois, ces dispositifs s'adressent avant tout aux profils de travailleurs sociaux, et ne sont pas déployés pour l'ensemble des acteurs du lieu. L'ensemble de ces acteurs peut pourtant assumer une part d'accueil et de travail social informel, qui peut aussi les exposer à ces risques. Dans d'autres lieux dont l'action solidaire est auto-gérée, ces accompagnements sont souvent absents, et la capacité d'auto-préservation repose sur des stratégies individuelles (gestion du stress, groupes de discussion informels...) et par un soutien collectif encouragé au sein de l'équipe de travail : « *Le travail d'équipe est quand même super important. J'ai l'impression qu'ici c'est assez facile de trouver du soutien auprès des collègues. Tu vois, s'il y a une situation un peu compliquée. Je ne l'ai pas vécu ici, mais j'ai l'impression que tu peux quand même facilement dire à un collègue : "bah écoutez, là pour moi c'est compliqué, comment est-ce que je peux gérer ça? Ou est-ce que tu peux gérer à ma place parce que je ne vais pas y arriver ?"* » (Juliette / Coordination). Cette entraide collective, souvent tacite, est parfois formalisée par l'attribution de rôles d'interfaces : « *On a eu des rôles oreilles, donc on a fait une élection sans candidat de personnes dans l'équipe qui seraient des oreilles, c'est-à-dire que c'est des personnes que tu peux aller trouver pour parler de certains trucs qui sont lourds, pour avoir quelqu'un d'externe qui n'est pas dans ton équipe. Je ne sais pas à quel point ces rôles oreilles sont utilisés. Enfin je ne sais pas si les oreilles on va souvent les trouver* » (Louise / Coordination). Ces personnes, pensées comme médiatrices, endossent ainsi une responsabilité d'écoute au sein de l'organisation. Ce lieu ne dispose en revanche pas de données sur l'usage effectif ou sur les effets de ce dispositif.

Les coordinateur·ices rencontrés dans le cadre de cette étude soulignent unanimement leur attachement à ce métier, la richesse des contacts humains, le sens que cet engagement leur procure. La perspective critique développée ici n'a pas pour but de réfuter cet investissement enthousiaste et passionné. Il semble en revanche essentiel, si l'on veut déterminer les facteurs qui favorisent ou non le pouvoir d'agir des acteurs, de questionner les

conditions globales du travail en tiers-lieu. « *Je suis payée 35h, je suis pas corvéable à merci tout ça parce que c'est un beau projet* » nous confie entre deux portes une salariée de tiers-lieu. En 2020, Lily Zalzett et Stella Fihn publient un court ouvrage intitulé « *Te plains pas, c'est pas l'usine* » sur les conditions de travail en milieu associatif. Le titre est provocateur mais éloquent. Il critique la dimension pernicieuse de l'engagement associatif. Dévouement et utilité sociale dissimulent une culture du surtravail et des rapports de pouvoir parfois violents, jusqu'à constituer une forme d'auto-exploitation. Les autrices dénoncent aussi la dégradation croissante des conditions de travail, jusqu'à créer ce qu'elles désignent comme un « sous prolétariat associatif » : contrats précaires, temps partiels, manque d'accès aux droits... En somme, le secteur associatif se trouverait doublement vulnérable. D'une part, il ne s'extrairait finalement que partiellement des travers dénoncés dans le monde de l'entreprise. D'autre part, l'expression de la pénibilité du travail y serait moins recevable, plus contestable que celle d'autres secteurs (« c'est pas l'usine »). Cette double perspective renvoie l'engagement associatif à une forme d'engagement sacrificiel au service d'un intérêt supérieur, qui compenserait les mauvaises conditions d'exercice par un ensemble de gratifications symboliques. De quel pouvoir d'agir effectif disposent ces acteurs lorsque le quotidien fonctionne « *cahin caha* », ainsi que l'indique en entretien un coordinateur de tiers-lieu ? Peut-on considérer le tiers-lieu solidaire comme un environnement capacitant lorsque son organisation se trouve aussi vulnérable ? Au-delà des parcours individuels, le tiers-lieu trouve-t-il une forme de résilience plus prononcée à travers son action collective ? ■

3.2 Faire vivre le collectif de travail : temps informels et vie des lieux

La partie précédente s'est intéressée à des parcours professionnels individuels, entre bifurcations biographiques en quête de sens et volonté de renouveler sa pratique du métier. Elle a aussi montré des parcours professionnels plus contraints, dans lesquels les individus n'exercent pas en tiers-lieu par choix, et se doivent de composer avec les contraintes d'un environnement atypique. Ces résultats ont rendu compte d'engagements personnels et de ressentis subjectifs, mais ils donnent encore peu à voir ce qui pourtant est un axe majeur de l'action des tiers-lieux, à savoir la dimension collective et collaborative. Les discours de et sur

les tiers-lieux mettent régulièrement en avant leur capacité à produire du commun, à imaginer des modes de gouvernance sociocratiques, et à fédérer un groupe d'acteurs hétérogènes autour d'un espace partagé. Cette dynamique d'entraide est régulièrement qualifiée, sur notre terrain, de « solidaire ». Cette interdépendance des acteurs au sein d'un même projet, ce travail conjoint qui les oblige mutuellement, est, selon certains acteurs rencontrés, la définition première de la solidarité en tiers-lieu, si bien que l'appellation « tiers-lieu solidaire » apparaît, aux yeux de certain-es, comme un pléonasme. Si le collectif n'est pas capable de collaborer, au sens premier de travailler en commun, s'il n'y a pas d'assistance mutuelle entre les membres, ce collectif ne ferait dès lors pas tiers-lieu.

L'utopie du collaboratif ne doit cependant pas nous empêcher d'analyser « *l'agencement de l'action collective* » (Gardère *et al.*, 2019), la manière dont cette action se structure et se recompose, ainsi que les interactions et médiations qui l'impulsent (Azam *et al.*, 2015). Le collaboratif fait partie de « *réécits organisationnels qui revendiquent la collaboration tout en poursuivant l'objectif de la faire advenir performativement* » (Gardère *et al.*, 2019). Pourtant, la notion de collaborateur produit aussi une vision idéalisée de l'organisation et de l'individu au travail et tend à occulter « *les stratégies individuelles, les logiques d'action, les cultures professionnelles, les rapports sociaux et hiérarchiques* » (Bouillon et Maas, 2009). En tiers-lieu, comment s'impulsent et se déploient ces logiques collaboratives, et quelles limites révèlent-elles ?

Le coordinateur, un « tiers organisant »

Dans un premier temps, nous allons revenir sur la place fondamentale du rôle de coordination (Pierre et Burret, 2014 ; Marinos et Baudelle, 2020) dans l'agencement du collectif. Ni manager, ni supérieur hiérarchique, cette fonction de coordination est parfois répartie entre plusieurs individus. Cette fonction est particulièrement exposée, dans la mesure où elle assure un rôle pivot, transversal et polyvalent dans le lieu. En contrepoint d'une vision idéalisée du collaboratif qui mettrait tout le monde à un niveau égal, nous souhaitons plutôt nous attarder sur la manière dont ce poste de coordination constitue un « tiers organisant » « *mettant en relation des acteurs, agençant leurs interactions, définissant les activités à réaliser* » (Gardère *et al.*, 2019). Cette fonction se situe à l'intersection de l'ensemble des usages du lieu, et endosse

de nombreuses responsabilités pour assurer le fonctionnement quotidien du projet. Figure centrale, elle est, pour certain-es, presque contradictoire : *« C'est toujours le paradoxe ça. On favorise et on prône l'action collective, mais finalement on a une forme de solitude dans le poste et une forme de ben... finalement de reproduire certains modèles de "pour être efficace, vaut mieux être tout seul". C'est un peu ça, un peu con, mais des fois j'ai cette sensation-là de décalage ou de contradiction »* (Cédric / Coordination). Elle fait pourtant partie de l'ensemble des dispositifs sociotechniques souvent invisibles qui structurent l'organisation, dans des dimensions aussi bien concrètes que symboliques.

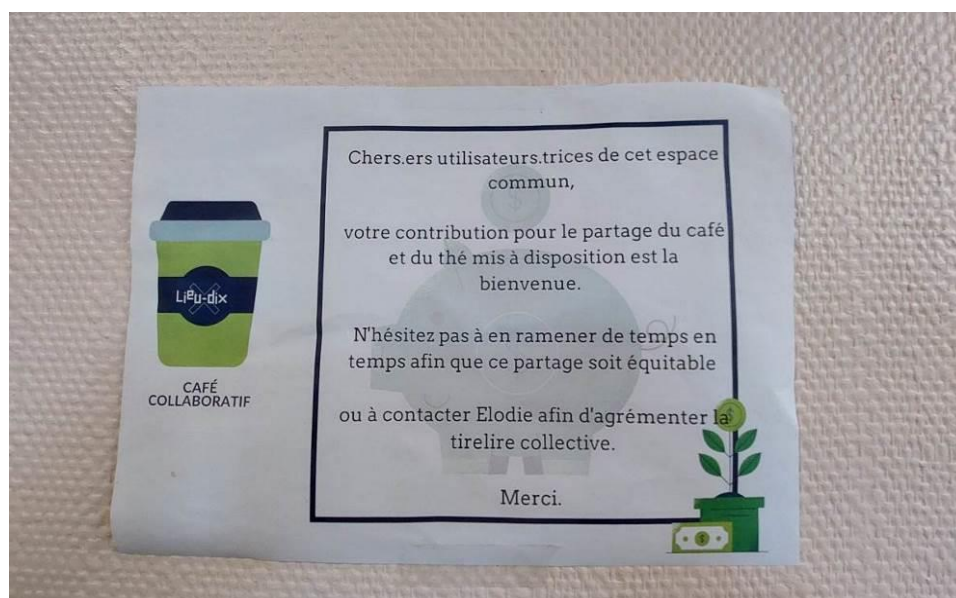


Figure 27 - Affichette dans l'espace restauration au Lieu Dix (photographie de l'autrice, février 2023).

Au-delà des missions concrètes qu'elle est chargée d'opérer, la fonction du/de la coordinateur·ice est bien d'assurer une régulation de l'activité et une médiation sociale entre les catégories d'acteurs qui fréquentent le tiers-lieu. Cette fonction organisante, dont on a vu précédemment qu'elle était une mission stimulante mais exigeante, porte des enjeux plus larges d'affirmation et de défense des valeurs du lieu. Rôle boussole, elle est garante du respect de la vision du lieu. Le coordinateur s'assure ainsi *« que les portes restent ouvertes et qu'il y ait du passage et que ce soit un outil pour les gens, un outil de changement social, de transformation sociale et un outil d'éducation populaire »* (Cédric / Coordination). Le coordinateur agit en arbitre, dont on a vu que la responsabilité était souvent lourde à porter : *« Au début, c'était assez compliqué. Je ne me sentais pas en position de... Qui suis-je pour dire "ça non". Enfin*

“non, tu ne rentres pas en fait”. Tu vois, je ne me sens pas... Heureusement, j’ai cette boussole-là. Mais au début, c’était très compliqué de dire “attends faut que je dise oui ou non ?” » (Cédric / Coordination). L’expérience permet progressivement de gagner en confiance sur la distribution d’accords et de refus. Cette expérience se base d’ailleurs sur un champ de compétences émotionnelles parfois difficiles à saisir et à analyser par les équipes de coordinations elles-mêmes, des compétences rattachées à des sphères affectives et instinctives. Une coordinatrice témoigne ainsi de son « intuition » de ce qui va ou non s’intégrer au collectif et correspondre aux valeurs du projet, intuition qu’elle peine à considérer comme légitime dans son processus de décision. Lorsque les postes de coordination sont rattachés à une structure organisationnelle plus large (par exemple une association gérant plusieurs sites en parallèle), une forme de conflictualité naît parfois de l’entre-deux dans lequel se trouve l’individu coordinateur. Dépendant hiérarchiquement de sa structure de rattachement, il ou elle n’en considère pas moins être avant tout au service de son projet et de la communauté qu’il ou elle est en charge d’animer. *« Ouais ben je me fais charrier par l’équipe parfois parce que genre ils disent : “Oui, t’es trop à défendre les occupants, leurs intérêts dans le lieu ici”, alors que d’autres personnes ont été référentes et vont être plus : “Attends, je te donne ça et tu me prends ça, c’est non”. Alors qu’il y a un passif chez tout le monde. Enfin moi mon passif, c’est qu’en fait le lieu me tient tellement à cœur que c’est pas tant l’occupant, c’est plus le bon cours des choses pour que le lieu se passe bien » (Louise / Coordination).*

La fonction de coordination dispose d’une certaine forme de pouvoir et d’autorité. Les coordinateur-ices sont souvent celles et ceux qui rappellent les règles de vie, qui assument un recadrage des usager-es et occupant-es : *« Moi je suis [coordinateur] mais c’est votre [lieu] autant que le mien et ça c’est quelque chose qui ressort très souvent. “Ici vous êtes chez vous”. Alors je leur dis, des fois, quand je suis en colère parce que je vois que c’est le bordel, je dis “chez vous vous feriez ça ?” » (Mathieu / Coordination).* La fonction de coordination est aussi une posture nodale qui rend vulnérable aux sollicitations constantes. Les coordinateur-ices rencontré-es oscillent ainsi entre la nécessité de protéger le cadre et celle de ne pas se rendre indispensable pour favoriser l’autonomie des occupant-es et usager-es. *« Je trouve que les référents finalement prennent une posture, un peu de... – enfin, moi je sais que je le fais beaucoup [...] – mais d’anticiper un peu trop, presque. Donc tu te rends presque indispensable au truc [parce que] finalement tu fais le pont et sans le pont, les gens ne savent pas traverser*

la rivière quoi. [Mais c'est] aussi d'anticiper en disant : attends machin, je le connais très bien, potentiellement il va y avoir un problème de communication pour X ou Y raison... [...] Moi j'ai l'impression de faire ça un peu ici, ce qui ne pousse pas vers l'horizontalité ou l'autonomie. Par contre, on n'a jamais dit que nos lieux étaient autogérés, sinon on ne serait pas là. Je dis toujours : on fait de la gouvernance partagée et l'idée c'est que nous, on soit les outils » (Louise / Coordination). Cette fonction organisante repose sur un délicat équilibre pour se mettre au service de la communauté sans installer les occupant-es et usager-es dans une relation de dépendance : « *Si tu dis tout le temps à des gens "je ne suis pas disponible pour toi"... Enfin tu vois. Et à côté de ça, l'over disponibilité, ça rend les gens hyper dépendants aussi. [Un autre collègue] était plutôt en retrait en disant "Fais sans moi, mais si je suis là, je peux t'aider", tu vois? Et ça, je trouve ça pas mal. Bref [il faut] arriver à être en retrait mais que les gens ne sentent pas complètement abandonnés » (Louise / Coordination).* Paradoxalement, ce jeu de distanciation conduit parfois à une forme d'effacement du statut : « *C'est rigolo parce que beaucoup de gens ne savent pas que moi je suis payée. Souvent, les gens me disent : "Ah, t'es bénévole depuis longtemps", je dis : "ah non non, je suis payée pour faire ça". Et j'ai envie de dire, c'est aussi pour ça que le lieu marche, parce qu'il y a des gens sur le long terme » (Louise / Coordination).*

Ce tiers organisant, s'il est parfois invisibilisé dans son statut ou ses missions au sein même du collectif, peut aussi négocier consciemment son absence pour provoquer la mise en action. Stratégiquement, l'effacement de la personne en charge de l'animation peut aussi encourager la participation des autres acteurs : « *Du coup [quand je suis absent], c'est bien, les gens se rendent compte aussi que les choses (il claque des doigts), ça ne tombe pas du ciel. C'est un peu comme pour le lieu, il ne faut pas... Si on est tout le temps-là, les gens ils se disent "Ah, c'est facile, on consomme, quoi". Ben non, en fait c'est là, s'il n'y a personne, tu te débrouilles » (Cédric / Coordination).* Cédric est là pour faciliter les usages, mais ne souhaite pas se rendre indispensable. Pour lui, l'appropriation du lieu par les usager-es passe par leur autonomisation : ils doivent apprendre à faire les choses par eux-mêmes dans le lieu, prendre en charge certains aspects logistiques (nettoyage, rangement) et apprendre à se débrouiller. Il poursuit : « *Et on m'a dit pareil hier : "on ne sait pas quoi faire quand t'es pas là", mais à la limite tant mieux. En fait, t'as trouvé une solution, t'es venu, tu as fait ta réunion et t'as réussi à faire ton truc » (Cédric / Coordination).* Il décrit ici l'interaction en deux phases : d'abord les

personnes sont perdues (« *on ne sait pas quoi faire quand t'es pas là* ») et ignorent comment réagir en l'absence du coordinateur. Dans un second temps, elles passent outre cette absence et s'auto-organisent pour conduire l'activité. C'est cette auto-organisation que Cédric cherche à impulser en s'effaçant (volontairement ou non, puisque la polyvalence de son poste ne lui permet pas d'être constamment présent). Il provoque alors, par son absence, le sentiment de légitimité à s'emparer de l'espace. Le fait de prendre en charge certaines missions ou aménagements sans avoir sollicité le coordinateur est d'ailleurs vu comme un signe positif d'appropriation de l'espace : « *[Certains occupants] ne s'impliquent pas du tout dans le lieu parce que je pense que ce n'est pas possible pour eux. Et [pour d'autres] par contre c'est complètement différent. Les gens, ils ont construit des étagères, un lombricompostage, sans que personne ne propose rien* » (Louise / Coordination). Certain-es usager-es prennent par exemple des responsabilités, avec ou sans solliciter l'autorisation : « *L'appropriation c'est aussi une dame [...] qui venait tous les matins, elle nettoyait, elle s'occupait des machines, elle savait quelles personnes venaient* » (Alexis / Coordination).

La fonction organisante des coordinateur-ices de tiers-lieux se joue donc dans une dynamique de présence/absence. L'attention doit être constamment tournée sur la régulation du fonctionnement interne tout en veillant à ne pas constituer une figure trop essentielle ou pesante pour le collectif³⁸. Si le rôle de ce tiers organisant est d'insuffler une dynamique collaborative, force est de constater que celle-ci se heurte à de nombreuses limites, qui remettent en visibilité des logiques d'acteurs et des rapports de pouvoir. ■

Participation limitée : à rebours de l'utopie collective ?

Implicitement, parce qu'il mise sur l'informalité et la convivialité des espaces de travail, le fonctionnement organisationnel du tiers-lieu se rend difficilement contestable : qui ne voudrait pas travailler dans une ambiance sympathique et accueillante ? Pourtant, bien que ses objectifs fondamentaux diffèrent d'autres contextes entrepreneuriaux, la méthode tiers-lieu emprunte, ou prolonge, un ensemble de procédés désormais bien ancrés dans les pratiques

³⁸ Nous renvoyons ici à la figure de « dictateur bienveillant » (Burret, 2015) qui désigne, pour Antoine Burret, les fondateurs et facilitateurs de tiers-lieux qui accaparent un trop grand pouvoir.

managériales. La proximité relationnelle, le rejet des contraintes hiérarchiques, la coopération, et une certaine conception du bien-être au travail sont par exemple également des procédés propres à l'écosystème *start up* (Flécher, 2023). Certes, les *start up* ont pour objectif central une croissance économique rapide, bien à l'opposé des valeurs des tiers-lieux. Mais cet idéal collaboratif (Bouillon et Maas, 2009) participe bien d'une stratégie d'engagement des travailleurs et travailleuses, d'autant plus efficiente, selon la sociologue Marion Flécher (2023), qu'elle fonctionne par l'affect plutôt que par la contrainte. Le tiers-lieu s'appuie donc sur un ensemble de procédés organisationnels pour impulser une démarche de transformation sociale, articulée autour d'un « commun », et visant *in fine* le renforcement du pouvoir d'agir de ses membres. Mais arrive-t-il à embarquer tous les acteurs dans cette dynamique commune ?

Si la fonction organisante incarnée par les coordinateur-ices ainsi que par les dispositifs sociotechniques déjà évoqués (règles de vie formelles ou tacites par exemple) invitent les occupant-es à une participation active à la vie du lieu (gouvernance, entretien des espaces partagés, participation aux activités et temps informels...), il apparaît que la dimension collaborative est parfois limitée. L'investissement des occupant-es dans la vie commune est inégale, ce qui semble s'expliquer en partie par une dissonance entre l'idéal collaboratif du lieu et les stratégies individuelles des acteurs. Cet écart renvoie une nouvelle fois à la manière dont le narratif du collaboratif présuppose arbitrairement (et chercher à performer) un alignement entre stratégies individuelles et enjeux du collectif : « *Le collaborateur est ainsi celui qui est inscrit dans une logique de collaboration, c'est-à-dire qui s'investit en priorité dans la satisfaction des intérêts et la réussite des objectifs du collectif auquel il appartient et qui sont supposés parfaitement cohérents avec ses buts et enjeux personnels* » (Bouillon et Maas, 2009). Le « phénomène collaboratif » est pleinement incorporé aux stratégies managériales depuis le milieu des années 2000 (Gardère *et al.*, 2019). Alors que le tiers-lieu cherche à se distancier du monde du travail classique et à inventer de nouveaux modes de faire, sa dimension collaborative constitue-t-elle une innovation permettant un *empowerment* collectif ou perpétue-t-elle une « injonction participative » qui prolonge les modes de management traditionnels (Gardère *et al.*, 2019) ?

La contribution à la vie collective est considérée par les occupant-es et parties prenantes comme un soutien indispensable au poste de coordination et comme un allant de soi dans la méthode tiers-lieu : « *On est vraiment sur un lieu qui se veut hybride, collectif, partagé et avec*

une responsabilité de tous. Parce que sinon, on voit bien que la coordinatrice, elle ne peut pas s'en sortir s'il n'y a pas de responsabilité de tous » (Valentine / Autre partie prenante du projet). Pour que le tiers-lieu soit reconnu comme tel, il faut donc que la fonction organisante s'affranchisse progressivement du poste de coordination pour se répartir de manière équitable entre tous les acteurs du lieu. Chaque acteur est ainsi supposé devenir, à part égal, maillon organisant du tiers-lieu. Mais dans les faits, cet engagement commun est plus nuancé : « *Gérer en commun un bâtiment ou un espace, on se dit c'est super, c'est trop bien quoi. Tout le monde est beau, tout le monde est gentil, il y a des arcs en ciel, il y a des bisounours, il y a des fleurs. C'est super. J'ai des anecdotes là-dessus où vraiment je me suis pris des claques. Enfin pas physiquement, mais où j'étais là : "T'es vraiment nunuche ma pauvre"* » (Angèle / Coordination). Angèle montre ici une forme d'autodérision face à l'image utopiste qui peut leur être renvoyée. Ces projets sont moins simples et fluides qu'ils ne le laissent paraître. Ainsi que la partie 3.1 l'a montré, le tiers-lieu solidaire rassemble des acteurs pour qui le lieu peut être choisi ou subi, qui peut être tour à tour stimulant, contraignant, fatiguant, et ces facteurs multiples jouent un rôle déterminant dans la volonté et la capacité d'engagement dans le *commoning*.

Pour les occupant-es qui connaissent mal la culture tiers-lieux, la découverte du caractère atypique de leur environnement de travail amène une prise de conscience du contre-don attendu : « *J'ai commencé à intégrer [l'instance de gouvernance]. [...] Et là, je me suis rendue compte en effet qu'il allait falloir aussi que nous on investisse ce lieu. Parce qu'aujourd'hui on est surtout très attentiste et on bénéficie de ce qui pourrait nous être apporté par ce lieu. Mais nous on ne contribue pas à grand-chose pour l'instant, donc c'est ça qu'il va falloir qu'on travaille dans le projet* » (Marie-Laure / Occupante). L'envie de s'engager, pourtant, n'est pas toujours présente : « *Je ne suis pas sûre que certains de mes collègues aient très très envie de partager plus que ça avec la dynamique tiers-lieu et les partenaires qui peuvent y être* » (Justine / Occupante). La réticence semble aussi tenir aux conditions d'intégration des occupant-es dans le projet. Lorsque les structures occupantes rejoignent de plein gré le tiers-lieu, elles adhèrent à priori aux règles de vie et aux méthodes de fonctionnement. Lorsque les occupant-es y sont détaché-es par leur hiérarchie pour y exercer, la participation à la vie commune du lieu apparaît comme une mission supplémentaire à intégrer à des fiches de postes et des temps de travail. En somme, cette participation est une contrainte. Pour les structures occupantes, cette implication dépend alors partiellement de leur capacité à dégager du temps dans leur quotidien

de travail, elle-même dépendante du degré d'autonomie des occupant-es sur la gestion de leur objectifs professionnels. *« Je crois qu'on a une telle masse de travail sur notre activité à nous, qu'on est très très autocentré sur ce qu'on a à faire, avec des objectifs chiffrés, avec un rythme qui est quand même soutenu dans nos journées et semaines de travail, donc on a un peu de mal à décoller ou lever la tête du guidon quoi. Ça, c'est un fait »* (Justine / Occupante). Certaines structures occupantes mentionnent le fait de pouvoir faire quelques changements *« à la marge »*, mais assurent que leur fonctionnement global ne pourra pas être modifié pour participer davantage à la vie du tiers-lieu. *« Il faut que les gens se l'autorisent [à participer aux événements informels]. Il faut que ça soit porté par des managers. Parce que voilà, il y avait une structure qui ne venait jamais à ces temps informels. Mais si ce n'est pas porté à un moment donné, il faut parfois... Pas le rendre obligatoire [mais il] faut l'inciter, il faut expliquer. [...] Pour moi, c'est tout ça. Il faut qu'il y ait des changements d'organisation de travail qui soient acceptés »* (Valentine / Autre partie prenante du projet). Lorsque ce cadre est imposé, et que le niveau de concertation préalable à l'installation est jugé insuffisant, l'envie de s'investir se trouve limitée : *« Pour moi, on n'a pas atteint le plein potentiel de ce que pouvait peut-être fournir un tiers-lieu. L'équipe n'a pas non plus été associée à la construction des pilotes, des structures fortes. On avait des nouvelles une fois de temps en temps et il n'y a pas eu cet état de réflexion... Du coup on prend un peu l'info au jour le jour, on émet nos éventuels besoins, mais dans l'équipe même, oui, il y a un manque d'info quoi [...] »* (Justine / Occupante). La participation est également freinée par l'instabilité des équipes, soumises à des changements fréquents : *« Tous ces modèles de gouvernance qu'on a essayé de mettre en place demandent des mises à jour hyper fréquemment. Les équipes changent beaucoup, il y a un gros turn over dans les équipes sociales, même au sein de notre équipe, donc il faut toujours recommencer un peu à zéro »* (Anna / Coordination).

Quelle qu'en soit la cause, le manque d'adhésion à la méthode tiers-lieu engendre une léthargie peu en phase avec les valeurs que le projet souhaite défendre. De manière opérationnelle, la fonction organisante repose alors principalement sur les postes de coordination, tandis que les occupant-es assument une position passive, déresponsabilisée. À rebours de l'idéal d'émancipation promu par les tiers-lieux, les occupant-es et usager-es se montrent, dans le cours de l'enquête, globalement peu investi-es dans la gouvernance globale et dans la responsabilité quotidienne de la gestion du lieu : *« [La structure porteuse] a son*

pouvoir de décision sur certaines choses, mais finalement je trouve que les occupants en ont peu mais sont en demande de peu » (Louise / Coordination). Si la gestion du lieu fait l'objet de concertations régulières avec les usager-es et occupant-es, force est de constater que le déroulé des choses est peu remis en question, ce que regrette notamment Louise : « *[Ici] il y a beaucoup de trucs qui ont été tentés mais où les gens n'ont pas nécessairement envie de s'impliquer tant que ça dans la gouvernance* ». Elle décrit un mode de communication qui informe régulièrement les occupant-es de la vie du lieu, mais qui, en définitive, reste assez descendant. Elle poursuit : « *J'aurais aimé qu'on fasse carrément un mandat, où les gens peuvent venir re-questionner [les choses] en disant genre : "tiens, cette année je trouve que tu m'as envoyé les factures trop en retard". Tu vois ça, ça me manque. Ce truc de réciprocité. Moi je suis en droit d'exiger des choses des occupants, mais les occupants ne le font pas [en retour]. Donc ça, pour moi, c'est une faille* » (Louise / Coordination). Parallèlement, ce détachement ou ce renvoi de responsabilité de la part des occupant-es s'accompagne parfois d'exigences élevées en matière de qualité d'accueil et des espaces professionnels : « *Il y a un niveau d'exigence assez élevé des [occupants]. En tout cas, qu'ils peuvent formuler. Et parfois effectivement, ça peut vite tourner comme dans une instance de copropriété* » (Claire / Coordination). Dans une organisation de travail classique, cette exigence s'entend. Il s'agit de défendre un droit à des conditions d'exercice correctes. Or, dans ce fonctionnement, la confusion tient notamment à ce que le tiers-lieu et la structure employeuse ne sont pas toujours la même personne morale. La responsabilité de la qualité de vie au travail des occupant-es incombe par glissement au tiers-lieu, tandis que la responsabilité fonctionnelle et hiérarchique (qui définit les objectifs de travail) reste l'apanage de la structure employeuse. « *Donc voilà, il faut trouver l'organisation, le modèle de gouvernance entre chaque structure. [...] Entre des structures qui veulent avoir – et c'est tout à fait logique – leur mot à dire dans la gouvernance du lieu, mais qui en même temps ont aussi leurs prérogatives et qui finalement n'ont pas forcément énormément de temps à consacrer à cette gouvernance-là* » (Thomas / Occupant).

La difficulté à investir les occupant-es semble proportionnelle à l'ingratitude de certaines tâches, qui sont bien volontiers déléguées aux équipes de coordination : « *Le système des shift ménages, on propose toujours le même parce que c'est ce qui convient. Personne d'autre n'a fait de proposition, mais ça on le redit : "Vous pouvez proposer des choses", mais il y a peu de... [Les occupants sont actifs dans les propositions d'animation] mais en fait dans les rôles pris, il*

*n'y a personne, même pour faire... Moi j'ai dit: "j'en ai marre de faire le calendrier des shift ménages, je trouve que ça devrait être tournant". Et là il n'y a vraiment personne. Donc je dis: "on ne fait pas de ménage alors". [...] Et donc ça a mis du temps et enfin quelqu'un a dit "ah oui c'est bon, je fais un tableau Excel". Donc c'est pas que je blâme les gens, c'est juste que tu sens du coup que tu as une limite à ça. [Une structure occupante], ils disent: "nous, ça nous arrange bien que vous fassiez la coordination du lieu, qu'il y ait toujours du PQ, parce qu'en fait on serait pas capable de s'impliquer plus ou de gérer ça nous-mêmes"» (Louise / Coordination). Le ménage et l'entretien des espaces incarne de manière frappante cette délégation – et par là, invisibilisation – d'un travail du *care* qui repose alors sur des postes dont on a déjà pointé l'extrême polyvalence (voir également l'encart « Faire le ménage », p.141). « Je pense que ce n'est pas visible. Même au niveau des occupants, je pense qu'ils ne savent pas à quoi je passe mes journées. Il y a un peu ça et le truc de logistique, de rappels aux autres. Finalement, il y a vraiment un truc de mère ou de coordination de maison » (Louise / Coordination)³⁹. Cette charge insuffisamment répartie, parce qu'elle incombe aux coordinateur-ices, constitue un poids notable, susceptible de causer des surcharges de travail importantes ou de se substituer à des tâches de fonds d'animation des espaces. « C'est compliqué en terme de charge de travail, il faudrait presque quelqu'un qui soit que là-dessus dans l'idéal. [...] Mais encore une fois, l'animation passe au second plan derrière toutes les contraintes administratives. Quand j'ai le temps, je fais un petit panneau machin. [...] Sinon c'est en réunion d'équipe une fois par mois que là je remets: "Il faut penser à ça, faut penser au nettoyage et cetera". Que ce ne soit pas toujours les mêmes qui prennent. Ou alors est-ce qu'on revoit les règles alors qu'on les a revues plusieurs fois? Est-ce qu'on fait le ménage tous ensemble une fois dans la semaine – ce qui n'a jamais marché ? [...] C'est assez compliqué. Par exemple [l'un des occupants] ne fait jamais le ménage dans les sanitaires et ils ne sont jamais là à la réunion d'équipe. [...] Et c'est pareil, quelle vision ils ont eux du lieu et comment ils l'utilisent ? [Ils doivent se dire]: "ah bah non mais il y a bien quelqu'un qui va faire le ménage", mais du coup c'est toujours propre parce que c'est moi qui le fait » (Cédric / Coordination).*

³⁹ Cette remarque n'est pas sans susciter une réflexion sur la dimension genrée de ce travail de *care* et de charge mentale liée à la coordination d'un espace convivial. La double métaphore du domicile et de la mère employée par Louise est éloquente. D'après le panorama de l'Observatoire des tiers-lieux (2023), 70% des salariées des tiers-lieux sont des femmes.

Répartir les tâches, et s'assurer qu'elles sont bien faites (ou assumer les rappels à l'ordre), demande aux équipes de coordination d'assumer cette fonction de chef d'orchestre mais cette présence organisante ne suffit pas à faire du tiers-lieu une machine bien huilée.

Faut-il, pour susciter l'adhésion au projet et l'engagement collaboratif, investir davantage la question de la convivialité ? Pour certain-es occupant-es, l'encouragement à la participation passe par la multiplication de temps informels pour renforcer un sentiment d'appartenance : *« Moi je pense [qu'il n'y a pas assez de temps informels pour l'instant], mais on ne l'autorise pas dans notre emploi du temps quotidien. On ne s'autorise pas [à dire] : "tiens, tu prends 1h, tu vas à la cafète, tu vas causer avec les gens". Ben non, "c'est 1 h de boulot perdue" alors que pour moi c'est 1h de boulot gagnée »* (Victor / Occupant). Cette convivialité intégrée au temps de travail impose, plus largement, un changement de culture professionnelle qui doit être permis par les responsables hiérarchiques : *« Parce que derrière, ça a des impacts [...] sur les organisations de travail. C'est bien d'avoir un magnifique lieu, mais si on ne change pas les organisations de travail, c'est-à-dire que si on reste sur une organisation de travail un peu taylorienne où on vient à son travail et on fait ses missions... Ce n'est pas dans la culture encore de se dire : "je vais prendre un temps informel, je vais aller boire un café en bas ou je vais aller partager un repas pendant 2h30. Pour les gens, on ne travaille pas en fait". Et ça, il faut changer la culture. Et dans ce cadre-là, il faut que les organisations qui sont installées au tiers-lieu acceptent que leurs agents ou leurs professionnels aient une vision du travail et une capacité de travail qui soit différente de celle qu'ils faisaient auparavant. Et ça, sincèrement, c'est compliqué, et c'est compliqué pour tous. Moi la première. Enfin, c'est vrai que ce n'est pas si évident que ça. Et ça, il faut que ça se passe comme ça. Parce que si ça ne se passe pas comme ça, derrière, on a beau être côte à côte, ça ne changera strictement rien »* (Valentine / Autre partie prenante du projet). Le tiers-lieu appelle à des changements dans l'organisation du travail, ce qui est difficile à mettre en œuvre actuellement mais qui, pour Valentine, est impératif pour construire un collectif qui ne se limite pas à une juxtaposition d'acteurs au sein d'une même unité spatiale. Malgré les efforts fournis pour composer un cadre de travail agréable pour toutes et tous, la convivialité ne se décrète pas. Lorsque nous demandons à une occupante du Lieu Dix si elle participe aux temps informels organisés par la coordinatrice, elle répond : *« Non, non, non, non. Alors [la coordinatrice] nous avait posé la question : "s'il y a une cuisine, est-ce qu'on viendrait manger ?". On lui avait dit : "oui une fois de temps en temps".*

J'ai une collègue qui va y manger, mais c'est celle qui travaille le plus régulièrement avec eux. Sinon, en fait, on mange en trois quarts d'heure ici quoi ». Elle complète : « *On n'a pas forcément identifié non plus toutes les personnes qui étaient là-bas. Il n'y a pas eu un lien... On va pas dire amical, mais plus de liens qui se sont déclenchés. Donc voilà, c'est comme ça* ».

Dans l'ensemble de ces limites, on voit bien émerger les logiques individuelles et les contraintes professionnelles qui prennent le pas sur le collaboratif. Les risques principaux sont bien entendu de réduire le projet à une co-habitation sans grandes synergies, de déléguer entièrement les tâches logistiques à des équipes de coordination déjà saturées, et en somme, de rester captifs de fonctionnements organisationnels routiniers au détriment de la démarche expérimentale que le tiers-lieu veut pourtant promouvoir. Le tableau n'est évidemment pas tout noir. Les personnes rencontrées en entretien soulignent avec émotion la force de leur collectif de travail, et la confiance qui se noue avec les collègues qui sont autant de soupapes de respiration lorsque les situations se tendent. La communication interpersonnelle au sein des projets évite les non-dits, cherche la plus grande transparence possible, même si cela ne suffit pas toujours à résoudre les problèmes qui apparaissent. Encore une fois, la perspective critique proposée ici cherche à alerter sur la complexité de ces espaces, à nuancer des discours enchanteurs qui occultent parfois ces dysfonctionnements. Loin de constituer des faits isolés, ils sont au contraire révélateurs d'un engagement passionné qui s'exerce dans des conditions difficiles. ■

Faire le ménage : la mise à l'épreuve du *commoning*

Au cours de nos entretiens et observations en tiers-lieu, la question du ménage et de l'entretien des espaces est revenue de manière récurrente⁴⁰. Travail du commun mais tâche ingrate, le ménage semble incarner un exemple archétypique des limites du *commoning*. En effet, devant le nécessaire engagement collectif qu'exige la méthode tiers-lieu, la participation à des activités jugées rebutantes met à l'épreuve le collectif. Les différents modes de participation identifiés dans les tiers-lieux semblent systématiquement s'inscrire dans des missions encapacitantes ou, à tout le moins, valorisées socialement. Le portage de projet ou la programmation artistique s'ancrent dans des logiques entrepreneuriales. L'implication dans les instances de gouvernance témoigne d'une prise de responsabilité, d'une capacité de concertation et de décision. Les activités de fabrication collaborative, d'ateliers, d'activités artistiques relèvent d'une dimension créative et productive valorisante. Dans les exemples de tiers-lieux agricoles, certaines tâches peuvent être jugées pénibles ou ingrates, mais elles s'inscrivent dans un mouvement de reconnexion à la terre et au vivant, et dans un imaginaire de labeur digne. Quant à la participation aux activités solidaires (telles que les distributions alimentaires par exemple), elle s'accompagne de gratifications symboliques propres à l'engagement caritatif. Parmi ces modes de participation, où se place le ménage ?

Le ménage est une manière « *d'entrer en relation avec un espace* » (Hallauer, 2019) et d'entretenir un rapport affectif de soin aux lieux et aux choses (Denis et Pontille, 2022 ; Hallauer, 2019). Ce travail de *care* est pourtant réalisé, dans nos sociétés, par des personnes minorisées (en majorité des femmes, racisées et peu diplômées) (Reyssat, 2016), dont le travail est structurellement invisibilisé (Molinier, 2009 ; Reyssat, 2016).

⁴⁰ Ce sujet particulier de l'entretien des espaces communs a fait l'objet d'une communication intitulée « *Prendre soin des espaces partagés dans les tiers-lieux en France. L'exemple du ménage comme friction au sein du collectif* » à l'occasion du 91^e Congrès de l'ACFAS (Ottawa, mai 2024) ainsi que d'un article court paru dans la revue *GéoProximités* intitulé « *Faire le ménage ensemble, prendre soin des lieux* ».

SEMAINE DU	CUISINE	TOILETTES	COULOIRS	SALLE RÉV. + ESPACE CANAP
23 oct	Cheveux	duong	elisia	conge
30 oct	torche	amélie	globe	poiss abais
6 nov	PLANCTON	PLANCTON	PLANCTON	PLANCTON
13 nov	coquille	pisstole	hippo	poiss rouge
20 nov	duong	elisia	conge	
27 nov	poisse			
4 dec	plancton	PLANCTON	spilaton	archois
11 dec	poiss abais	globe	coquille	Estolet
18 dec	hippo	poiss rouge	poisse	X
25 dec	LIBRE	A TOILETTE	DE JOUER	LIBRE
1 janv	LIBRE			CIBAC
8 janv	PLANCTON	PLANCTON	PLANCTON	PLANCTON
15 janv	globe	torche	globe	X
22 janv	globe	poiss abais	poiss	coquille
29 janv	poiss rouge	hippo	globe	X
5 fev	poisse	conge	duong	elisia
12 fev	PLANCTON	PLANCTON	PLANCTON	PLANCTON
19 fev	coquille st r	pisstole	torche	archois
26 fev	globe	poiss rouge	poiss abais	X
4 mars	coquille	poisse	hippo	conge
11 mars	PLANCTON	PLANCTON	PLANCTON	PLANCTON
18 mars	Duong	Pisstole	conge	X
25 mars	Amélie	torche	coquille	X
1 avril	poiss abais	globe	poiss rouge	globe
8 avril	hippo	duong	poisse	X
15 avril	conge	elisia	pisstole	Amélie
22 avril	PLANCTON	PLANCTON	PLANCTON	X
29 avril	poiss abais	coquille	globe	torche
6 mai	poisse	poiss abais	conge	X
13 mai	Duong	hippo	conge	Pisstole

Figure 28 - Tableau d'organisation du ménage, Maxima, Forest, Belgique (photographie de l'autrice)

Le ménage est parfois montré comme la démonstration incontestable de la sincérité de l'engagement : « C'est ça qui est bien dans un lieu en fait, on ne peut pas mentir. On peut dire "moi je suis quelqu'un de solidaire". Ben en fait t'as pas nettoyé les sanitaires donc... » (Cédric / Coordination). C'est un gage de respect envers le collectif d'acteurs : « Prendre soin du lieu où on est, ben indirectement, c'est aussi prendre soin de la relation qu'on a entre nous et de l'estime qu'on peut se porter mutuellement » (Angèle / Coordinatrice). Les lieux visités mettent en place des systèmes d'organisation divers pour assurer cet entretien : des « shifts » ménage (La Serre et Maxima), dans lesquels des équipes sont constituées et réparties de manière tournante sur des tâches précises (voir Figure 28 ci-dessus), des règles de vie tacites (Le BAM) dans lesquelles chaque structure est responsable de l'entretien de certains espaces, une prise en charge directe de l'entretien par les animateurs avec la participation des usager-es (Le Coupé Décalé), ou encore le « coup de balai » (Hôtel Pasteur, hors corpus d'enquête), un rendez-vous hebdomadaire pendant lequel tous les hôtes se retrouvent pour nettoyer les espaces. Pourtant, cette organisation est précaire, sujette à des stratégies d'évitement de la part des occupant-es, souvent teintées de mauvaise foi, qui viennent ajouter une surcharge mentale aux postes de coordination. Un espace mal rangé, mal nettoyé, est alors la goutte d'eau qui peut faire déborder le vase et conduire à des situations de tension. Le sujet du ménage, travail invisible et dénigré, est ce qui peut là aussi contribuer au déséquilibre d'un lieu dont le collectif tient parfois à des liens fragiles. ■

Synthèse

Les tiers-lieux solidaires favorisent-ils un *empowerment* individuel et collectif des personnes qui y exercent leur activité professionnelle principale ?

- Lorsqu'il est un espace de transition professionnelle et de bifurcation biographique, le tiers-lieu est un espace d'engagement qui permet de renforcer son esprit critique en défendant notamment un autre rapport au travail. Le sentiment d'utilité sociale particulièrement fort qui émane des entretiens renforce l'estime de soi des acteurs. La réduction d'écart entre le contexte d'exercice professionnel et les valeurs personnelles tend à produire du sens et à renforcer l'engagement. Pour les professionnel·les du travail social, cette méthode de travail apporte plus de souplesse et de légèreté dans la pratique.
- Dans certains cas, le tiers-lieu reste considéré par les acteurs comme un espace de travail ordinaire. Il est parfois un lieu de travail « subi », c'est-à-dire résultant d'orientations managériales auxquelles les acteurs sont parfois peu associés. Espace atypique, il apporte de nouvelles contraintes organisationnelles, sociales et matérielles. La plupart de ces cas semblent témoigner, en creux, d'un manque d'accompagnement au changement et d'une absence d'adaptation des objectifs de travail, imputables à la structure en responsabilité hiérarchique. Le tiers-lieu a dès lors la double charge d'embarquer ces personnes dans un travail d'acculturation à la méthode tiers-lieu, et de répondre aux exigences de ces acteurs quant à leurs conditions matérielles de travail.
- Parmi les profils pluriels de ces acteurs qui exercent leur activité professionnelle dans les tiers-lieux solidaires, le poste de coordination a une place singulière. « Tiers organisant » au sein du tiers-lieu, il s'agit d'une fonction polyvalente, stimulante, mais très vulnérable aux sollicitations, au surtravail, à l'épuisement professionnel. Les coordinateur·ices, dont le cœur de la mission doit être l'animation, se confrontent aux fragilités structurelles du lieu (manque de moyens humains et financiers, conditions

techniques complexes) et se trouvent parfois noyé-es par la gestion de l'urgence et sous les charges administratives. En tiers-lieu solidaire, ils sont également exposés à des situations de vie difficiles, face auxquelles ils sont parfois peu outillés. Ce poste est un travail d'équilibriste, qui a la charge de réguler la vie collective en négociant un jeu de présence/absence. Point de repère, il doit aussi savoir s'effacer pour susciter l'autonomisation de la communauté.

- L'enquête note le travail de négociation constant de ces lieux pour produire du commun en son sein, tant les trajectoires des acteurs sont plurielles. Le tiers-lieu constitue pour les un-es un « projet de vie », pour d'autres un lieu de travail ordinaire. Le narratif du commun et de la collaboration ne suffit pas à susciter un engagement équitable des acteurs dans la vie du lieu. L'idéal collaboratif se confronte à des stratégies individuelles d'acteurs, dont les niveaux d'engagement dans le projet sont très variables. La difficulté manifeste à modifier les cultures professionnelles et le cadre de travail freine la capacité à faire collectif. La méthode tiers-lieu risque alors de produire de nouvelles injonctions (participation, informalité des relations), peu compatibles avec les objectifs professionnels et individuels de ces acteurs. Les équipes de coordination déplorent des formes de déresponsabilisation et de relégation des tâches (notamment les plus ingrates). ■

Faire tiers-lieu à l'international

Bien qu'émanant de la sociologie étatsunienne, le terme de *third place* s'est inégalement diffusé à l'international. Les initiatives citoyennes et alternatives, les occupations temporaires de bâtiments, les modes de gouvernance horizontaux, existent pourtant partout dans le monde, avec des différences culturelles et de relations avec les institutions publiques. Quel éclairage peut-on donner à la manière dont le tiers-lieu s'incarne dans d'autres contextes ? Quelles spécificités ont pu être observées lors des enquêtes de terrain réalisées en Belgique et au Canada pour cette étude ?

TP4EU · Third places for Europe

Au printemps 2023, l'ANCT, l'ANTL et France Tiers-lieux ont organisé, à Montpellier, une rencontre Tiers-Lieux pour l'Europe (TP4EU), avec l'objectif de donner à voir une diversité de projets à l'échelle européenne et de renforcer les coopérations entre acteurs. À cette occasion, plusieurs notes et études ont été diffusées (CEREMA/ANCT, 2023 ; Laget, 2023, Dageville, 2023) pour saisir un paysage européen des tiers-lieux. Les premières enquêtes à cette échelle soulignent de nettes disparités dans la manière dont les politiques publiques s'emparent de cet objet, et n'identifient pas, à ce stade, de politiques publiques véritablement structurantes dans les autres pays européens. L'intérêt des pouvoirs publics varie selon la compréhension qu'ils ont de l'objet, de la place occupée par le champ de l'économie sociale et solidaire, des types de soutien accordés aux activités non-lucratives et non-marchandes, par les disparités territoriales ainsi que par le degré de proximité entre les institutions et les acteurs locaux (Laget, 2023). Il semble encore difficile d'identifier des politiques publiques qui accompagnent ce type d'espaces hors de nos frontières (Dageville, 2023). Les études pré-citées identifient plutôt des soutiens à l'échelle locale ou régionale, qui semblent davantage relever d'appuis ciblés à des initiatives locales, ou de soutiens politiques envers les secteurs de l'économie sociale et solidaire, de la culture ou de l'innovation, secteurs au sein desquels on peut retrouver des initiatives de type tiers-lieu. Cependant, la question de l'institutionnalisation des lieux dits alternatifs et du degré de soutien – et d'instrumentalisation potentielle – des pouvoirs publics semble récurrente parmi les acteurs (CEREMA/ANCT, 2023). Des études et travaux de recherche poursuivent ce travail

d'observation à plus grande échelle. Le projet de recherche COWORKMed a notamment intégré dans ses réflexions la préfiguration d'une action publique à l'échelle européenne (Besson, 2018). Le projet Places 3T financé par Erasmus + et notamment porté par le *think tank* « Pour la solidarité » entend quant à lui « *développer et rendre pérennes les lieux du "troisième type", c'est-à-dire des espaces collaboratifs physiques, virtuels et/ou hybrides qui permettent l'innovation sociale, culturelle et entrepreneuriale* »⁴¹. Quid de la solidarité dans ce paysage ? Les espaces de *coworking* restent surreprésentés dans ces réflexions. La solidarité n'est-elle considérée que comme une externalité positive d'espaces avant tout tournés vers l'innovation et la création de valeur ?

L'émergence de politiques publiques sur les tiers-lieux en Belgique

En Belgique, la région wallonne a lancé en 2022 un appel à projets Tiers-lieux ruraux, dans le cadre du plan de relance de la Wallonie pour relocaliser des services en zones rurales. Doté de 12 millions d'euros, son objectif est de lutter contre un phénomène de désertion des services publics. La stratégie est moins de favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes que de réimplanter des espaces multiservices économiquement viables en zones rurales. Les termes de l'appel à candidature signalent l'intention de financer des « projets structurants », axés sur une multifonctionnalité de proximité (services administratifs, bancaires, postaux, formation, culture, espaces de *coworking*, accès aux soins, garde d'enfants...). Les vingt-trois tiers-lieux lauréats de l'appel ont reçu des dotations allant de 250 000 à 680 000 €.

En 2021, le Gouvernement de la région Bruxelles-Capitale a lancé un Guichet des occupations temporaires⁴², co-porté par CityDev Brussels (anciennement Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB)) et Perspective Brussels (centre d'expertise régional de référence pour le développement régional et territorial bruxellois). Il a pour mission de favoriser et d'accompagner des projets d'occupations temporaires. Dans l'enquête de terrain menée en Belgique, les personnes interrogées regrettent la focalisation sur le temporaire qui revêt en outre, sur leur territoire, une dimension entrepreneuriale plus

⁴¹ Voir la présentation du projet sur <https://www.pourlasolidarite.eu/fr/project/places-3t-des-espaces-du-troisieme-type-pour-apprendre-creer-et-entreprendre-ensemble> et le site : <https://www.places3t.eu/>.

⁴² <https://temporary.brussels>

marquée, au détriment de la fonction sociale des lieux. Au-delà de ces deux dispositifs de politiques publiques, il n'existe pas encore de réseau formel de tiers-lieux en Belgique.

L'asbl Communa (dont dépendent La Serre et Maxima, observés dans le cadre de l'enquête) a développé une importante expertise dans l'occupation temporaire à finalité sociale, et est désormais un acteur reconnu dans la région Bruxelles-Capitale. Son équipe salariée s'est particulièrement étoffée ces dernières années, et l'asbl est sollicitée pour porter de nouveaux projets de solidarité (par exemple l'accueil de réfugiés ukrainiens). Pour autant, Communa se confronte aux mêmes fragilités que les tiers-lieux en France (fragilités économiques, manque de moyens humains) et controverses (contribution à la gentrification des quartiers par exemple).

Le Bâtiment 7 à Montréal (Canada), un exemple atypique ?

L'accès au foncier reste une question brûlante pour les tiers-lieux en France (seuls 23 % des tiers-lieux recensés sont propriétaires de leur bâtiment (Observatoire des Tiers-lieux, 2023). Au Canada, le Bâtiment 7, propriété de son collectif *7 à nous*, est-il un exemple atypique ? Le Bâtiment 7 est d'ores et déjà l'objet d'une littérature scientifique importante (Carrere et Bélanger, 2024 ; Sévigny, 2021 ; Kruzynski, 2017 ; La Pointe libertaire, 2013). Il est le résultat d'une longue mobilisation populaire, aussi bien portée par des négociations avec les pouvoirs publics locaux et le propriétaire que par des actions d'occupation illégale des terrains (Carrere et Bélanger, 2024). Cette trajectoire historique de mobilisation affirme le projet comme émergeant par et pour la communauté du quartier, jusqu'à aboutir au développement cette « *fabrique d'autonomie collective* » qui articule auto-organisation et auto-détermination (Kruzynski, 2017).

Issu de cette lutte citoyenne, le collectif *7 à nous* s'est construit sur un solide socle de compétences cultivé par ses membres au sein d'organisations communautaires et de groupes militants. Pour autant, le Bâtiment 7 est aussi traversé par des tensions politiques internes et des phases d'épuisement et de démobilisation (Sévigny, 2021). Sa structure organisationnelle, pensée pour préserver l'horizontalité des prises de décisions, est considérée comme particulièrement complexe (Carrere et Bélanger, 2024). Conscient que cette complexité peut freiner la participation de membres moins acculturés à l'auto-gestion,

le collectif a fourni un travail de refonte conséquent de ses instances. À l'instar des controverses qui traversent le mouvement tiers-lieu en France, le Bâtiment 7 représente également « *une expression ambivalente du droit à la ville* » (Carrere et Bélanger, 2024) qui lutte contre la gentrification tout y participant malgré lui. Le fait que le collectif soit propriétaire constitue une différence fondamentale vis-à-vis de d'autres projets alternatifs (Carrere et Bélanger, 2024), mais il n'en reste pas moins réincorporé dans les stratégies de mises en attractivité du quartier par les promoteurs (Dalis, 2022 ; Carrere et Bélanger, 2024). Entre affirmation d'une posture subversive et institutionnalisation (Carrere et Bélanger, 2024), entre éthique anticapitaliste et nécessité de garantir la viabilité et la pérennité de son modèle économique (Lefèvre et Grant-Poitras, 2023), le Bâtiment 7 joue au même jeu d'équilibriste que les autres tiers-lieux solidaires du corpus. ■

Conclusion

« Une balançoire dans un bureau, on ne peut pas trop travailler dessus. Donc du coup j'ai imaginé qu'il y ait une table amovible, on peut soit se balancer, soit travailler en se balançant. Voilà. Oui mais ça inquiète, c'est bien parce que ça met les gens en déséquilibre. Moi je trouve ça bien (rires). »

(Extrait d'entretien avec le scénographe des bureaux du Lieu Dix)



Figure 29 - Bureau avec sièges balançoires, le Lieu Dix, Saint Lô (photographie de l'autrice)

De quoi les tiers-lieux solidaires sont-ils le nom ?

Le tiers-lieu semble désormais être un objet incontournable dans le paysage français. Il reste pourtant difficile à définir et à appréhender. Son découpage en sous-catégories semble à la fois nécessaire pour éclairer certaines singularités d'actions, tout en fragmentant un objet déjà complexe à saisir. Conscients des controverses et des potentielles instrumentalisation du terme, les acteurs eux-mêmes sont parfois réservés quant à son utilisation. En cherchant à

définir et analyser les « tiers-lieux solidaires », nous avons nous-mêmes joué ce jeu de la catégorisation, avec le souhait de discerner comment ces espaces peuvent être capacitants pour leurs différents publics. Si l'on peut chercher à déterminer quels sont les points communs de ces différents espaces, l'invariant de ces tiers-lieux solidaires est avant tout l'attention portée aux publics vulnérables. Si l'on s'en tient aux intuitions de départ et au paysage des lieux dressé par ce rapport, ces tiers-lieux solidaires et d'action sociale ont peut-être en caractéristique première cet engagement ciblé sur des publics. Si leur action est souvent hybride et transversale à plusieurs sujets de société, ils partagent un même enjeu prioritaire d'accompagner celles et ceux qui subissent l'exclusion, l'isolement, la précarité, de recréer du lien, d'offrir des services de première nécessité, d'être un espace d'hospitalité et d'écoute. Ces tiers-lieux prolongent ainsi une solidarité d'engagement assurée par des acteurs non gouvernementaux, sans toutefois agir en toute indépendance (Cottin *et al.*, 2017 ; Hély et Simonet, 2023). Pour partie, les services accueillis ou occupants de ces lieux fonctionnent dans le strict respect des règles liées au secteur de l'action social, et ces dispositifs restent très encadrés. D'autres pratiquent une solidarité auto-gérée, répondant au fil de l'eau aux problématiques spécifiques d'un territoire. Cette solidarité se fait au « compte-goutte », et pallie – c'est du moins ainsi que l'expriment les acteurs – les défaillances des pouvoirs publics en matière de politiques sociales. L'occupation temporaire à finalité sociale, qui concerne la moitié de notre corpus, est là aussi une étrange manière de combler un vide. La solidarité s'y fait ponctuelle et située, soumise aux échéances des baux temporaires, sans que les conséquences des fermetures et déménagements successifs sur les usager-es et professionnel-les soient pleinement prises en considération par d'autres que les acteurs des tiers-lieux eux-mêmes.

Le tiers-lieu solidaire, un environnement capacitant ?

Le tiers-lieu solidaire permet-il de favoriser le développement du pouvoir d'agir des personnes ? En assurant un accueil souhaité le plus inconditionnel possible, le tiers-lieu solidaire a bien pour intention d'être un espace de mise à l'abri. Il préserve les capacités d'action des personnes vulnérables en répondant à une urgence sociale, en fournissant des services de première nécessité et un accompagnement pour l'accès aux droits, mais aussi en agissant sur le renforcement du lien social, sur l'estime de soi, sur le sentiment de légitimité à occuper un espace commun. Conscient de ce que l'ouverture à des publics divers peut créer de situations « rugueuses » (Galvao *et al.*, 2022), le tiers-lieu tente d'anticiper et de réduire les situations de

discrimination et d'exclusion, par une démarche d'attention aux singularités des parcours tout en favorisant l'intégration dans le collectif.

Le tiers-lieu s'incarne dans une articulation du social et du matériel. Le lieu lui-même joue une place fondamentale dans le processus. Le caractère temporaire de son occupation offre une plus grande liberté d'usages, tandis que les configurations atypiques permettent aussi de moduler la place des différents usages et publics dans l'espace. C'est un lieu de traces multiples, qui renforcent le sentiment d'appartenance mais agissent aussi en médiatrices. Co-construites par les habitants successifs des lieux, elles doivent permettre aux nouveaux venus de s'approprier à leur tour ces lieux originaux. Le lieu doit appartenir à tout le monde, et favoriser des usages autonomes, une prise progressive de responsabilité, et un engagement dans le commun.

En cela, le tiers-lieu solidaire semble bien répondre aux trois prismes de l'environnement capacitant (préventif, universel, développemental). Cette potentielle encapacitation de personnes vulnérables doit cependant pouvoir être observée sur le temps long pour produire des résultats solides. C'est probablement une des plus importantes insuffisances de la présente enquête, celle de n'avoir pas pu embarquer les personnes les plus directement concernées dans un processus de co-recherche. Cette forme de recherche est exigeante, s'inscrit dans des temps longs que les conditions matérielles de la recherche académique ne permettent pas toujours, et nécessite en outre d'importantes précautions éthiques. Si les acteurs des tiers-lieux confient leur impuissance face à certaines situations de vie, le constat s'applique également aux chercheur-es. La pratique de l'entretien ethnographique expose aussi au recueil d'informations intimes et de récits de vie douloureux, qu'il est difficile de réduire froidement à de simples données.

Si certains facteurs semblent indéniablement favoriser un *empowerment* individuel et collectif (hospitalité, permissivité, effort d'horizontaliser des rapports de pouvoir, *commoning*), notre enquête montre les fragilités importantes qui traversent ces initiatives. C'est là tout le sens de la métaphore du déséquilibre, qui constitue le titre de ce rapport d'enquête. Peut-on envisager comme pleinement capacitant des lieux parfois éphémères, qui fonctionnent avec des moyens économiques et humains très réduits, qui sont parfois débordés par les besoins sociaux de leurs territoires, qui font face à des situations pour lesquelles ils sont mal outillés ? L'analyse

élargie au pouvoir d'agir des professionnel·les de ces tiers-lieux est éloquente. Elle montre la manière dont la méthode tiers-lieu agit sur le quotidien des pratiques professionnelles, entre bouleversement des repères et ouverture à l'expérimentation, entre réduction de la distance entre accompagnants et bénéficiaires et dilution du travail social, entre cultures professionnelles figées et volonté d'innovation. Pour certains profils rencontrés, l'exercice du travail en tiers-lieu permet une réconciliation avec le sens même donné à l'engagement professionnel. En rupture avec des contextes jugés aliénants, le travail en tiers-lieu se fonde au contraire sur un profond sentiment d'utilité sociale. Pourtant, là encore, les logiques d'acteurs sont parfois inégales. D'autres profils de professionnel·les pondèrent cet apparent enthousiasme sans bornes. Face à un manque d'adhésion à ces nouvelles méthodes de travail, à un manque d'accompagnement au changement et d'adaptation des cadres et objectifs de travail, ils ont sur le tiers-lieu un discours plus nuancé. Ce que le tiers-lieu apporte de nouvelles opportunités ou façons de faire devient pour eux une charge supplémentaire, voire une injonction à « faire commun ».

La dimension collaborative en tiers-lieu solidaire est donc nuancée. Il se révèle parfois difficile de s'extraire de logiques gestionnaires. Il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir fabriquer des alternatives. Si la grande majorité des personnes rencontrées partagent ce désir de synergie, d'entraide, et de fonctionnement collaboratif, l'organisation même du « faire commun » incombe souvent aux équipes de coordination. Leur polyvalence fait de ces coordinateur·ices les rôles clés et incontournables de ces lieux. Pourtant, ces postes s'avèrent vulnérables à l'épuisement professionnel. C'est le piège de ce « travail passion », qui endosse la lourde charge de maintenir, sur le fil, ces communautés qui oscillent entre forces et fragilités.

Le tiers-lieu solidaire : partenaire mais pas substitut

En matière d'action sociale, faut-il faire tiers-lieu à tout prix ? L'intérêt de nombreuses structures de lutte contre l'exclusion et la précarité pour le sujet est bien le signe d'une volonté de trouver de nouvelles manières de pratiquer la solidarité. Pour autant, ces formats hybrides sont exigeants, difficiles à mettre en œuvre et à pérenniser. Il faut se garder de croire que les tiers-lieux pourront résoudre l'ensemble des défis qui se posent. Ont-ils un rôle à jouer ? Indubitablement. Mais en tant que partenaires et non comme substituts. C'est le glissement que peut laisser craindre la logique d'un État social actif qui s'appuie sur des solidarités

d'engagement pour renforcer la responsabilité individuelle en matière d'action sociale (Aguilera et Rouzeau, 2020). Le risque d'un trop grand « laisser faire » est également de produire des solidarités à plusieurs vitesses, là où des politiques sectorielles ont aussi pour vocation de garantir une équité d'accès aux droits. Les tiers-lieux solidaires agissent entre deux eaux, en s'adaptant certes à des besoins locaux précis mais en composant avec les moyens inégaux dont ils disposent.

Le tiers-lieu convoque de multiples héritages contre-culturels, mobilise des méthodes innovantes, récrée du lien social sur les territoires, mais ne peut en aucun cas être considéré comme un outil magique. Si l'on y croise des personnes passionnées, cet engagement a aussi un coût humain encore non mesuré. Et si le tiers-lieu agit de manière remarquable sur des dynamiques individuelles et collectives, il semble avoir peu de marge de manœuvre sur les causes structurelles multiples qui provoquent ces situations de vulnérabilité. Les tiers-lieux solidaires vont-ils transformer l'action sociale ? La question mérite que la recherche continue à s'y intéresser. ■

Bibliographie

Ouvrages, chapitres et articles

Aguilera, T., & Rouzeau, M. (2020).

Les solidarités : Entre institutionnalisation, pluralisation et mises en cause. In Aguilera, T., & Rouzeau, M. (Dir.), *Le gouvernement des solidarités : Enjeux socio-politiques et territoires d'action*. Berger-Levrault. 17-38.

Andrieu, B. (2018). *Le corps capacitaire : Une performativité du vivant*. Presses universitaires de Paris Nanterre.

Azam, M., Chauvac, N., & Cloutier, L. (2015). Quand un tiers-lieu devient multiple. Chronique d'une hybridation. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 46(2), Article 2.

Bacqué, M.-H., & Biewener, C. (2015). *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?* La Découverte.

Bencherki, N. (2016). How things make things do things with words, or how to pay attention to what things have to say. *Communication Research and Practice*, 2.

Bénicourt, E. (2007). Amartya Sen : un bilan critique, *Cahiers d'économie Politique*, 52, 57-81.

Berrebi-Hoffmann, I., Bureau, M.-C., & Lallement, M. (2018). *Makers : Enquête sur les laboratoires du changement social*. Seuil.

Besson, R. (2018). Quelle politique européenne pour les tiers lieux méditerranéens ? *The Conversation*, En ligne : theconversation.com/quelle-politique-europeenne-pour-les-tiers-lieux-mediterraneens-95804, consulté le 19 juin 2024.

Bidart, C. (2006). Crises, décisions et temporalités : Autour des bifurcations biographiques, *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 120(1), 29-57.

Blais, M. (2017). La solidarité : de l'obligation morale au principe politique. Dans : Wieviorka, M. (Dir.), *Les Solidarités*. Éditions Sciences Humaines. 11-28.

Bosqué, C. (2015). Des FabLabs dans les marges : détournements et appropriations, *Journal des anthropologues*, 142-143, 49-76.

- Bouillon, J.-L. & Maas, E.** (2009), Figures de l'individu au travail, figures du « collaborateur », *Communication et organisation*, 36 | 2009, 56-68.
- Breton, C.** (2023). Quelles limites à l'accueil inconditionnel des tiers-lieux ?, *Média de l'Observatoire des Tiers-lieux*, En ligne : <https://observatoire.francetierslieux.fr/l-es-conditions-spatiales-de-laccueil-inconditionnel/>, consulté le 19 août 2024.
- Brodiez-Dolino, A., Buelzingsloewen, I. von, Eyraud, B., Laval, C., Bertrand, R., Campéon, A., Bihan, B. L., & Mallon, I.** (Dir.) (2014). *Vulnérabilités sanitaires et sociales : De l'histoire à la sociologie*. Presses Universitaires de Rennes.
- Brugère, F.** (2022). Réparer les capacités : Éthique du care et travail social. *Esprit*, Octobre 2022 (10), 47-54.
- Buck, J. A. & Endenburg, G.** (2004). *La sociocratie : les forces créatives de l'auto-organisation* (G. Charest, trad.). Sociocratisch Centrum Nederland.
- Burret, A.** (2021). La politisation des tiers-lieux. *Multitudes*, n° 83, 208-214.
- Burret, A.** (2017). *Étude de la configuration en Tiers-Lieu : La repolitisation par le service*. Thèse de Doctorat en Sociologie et Anthropologie. Université Lumière Lyon 2.
- Burret, A.** (2015). *Tiers-lieux ... Et plus si affinités*. FYP.
- Calvès, A.-E.** (2009). « Empowerment » : Généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement. *Revue Tiers Monde*, 200(4), 735-749.
- Carrere, P. & Bélanger, H.** (2024). Le Bâtiment 7 à Montréal, un commun urbain contre la gentrification ?. *Espaces et sociétés*, 191, 113-129
- Chalier, J.** (2022). Il était une fois le travail social : Introduction. *Esprit*, Octobre 2022 (10), 33-36.
- Colmellère, C., Corteel, D., Fages, V., & Lacour, S.** (2019). Dénouer l'écheveau des tiers lieux : Tentatives généalogiques. *Sociologies pratiques*, N°38(1), 3-10.
- Cooren, F.** (2010). Ventriloquie, performativité et communication : Ou comment fait-on parler les choses. *Réseaux*, n° 163(5), 33-54.

- Cossart P., & Talpin J.** (2012). Les Maisons du Peuple comme espaces de politisation. Étude de la coopérative ouvrière la paix à Roubaix (1885-1914). *Revue française de science politique*, 62/4, 583-610.
- Cottin-Marx, S., Hély, M., Jeannot, G. & Simonet, M.** (2017). La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements. *Revue française d'administration publique*, 163, 463-476
- Dagonneau, M.** (2022). Les tiers-lieux en France, laboratoires de nouvelles solidarités socio-spatiales ? *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 99, Numéro 3, 2022, 435-457.
- Dalis, S.** (2022). L'urbanisme temporaire, nouvelle stratégie de renouvellement urbain ? L'utilisation de logements temporaires dans la réhabilitation de la Balfron tower, Londres. *Espaces et sociétés*, 184-185, 219-238.
- Damant D., Paquet J. & Bélanger J.** (2001). Recension critique des écrits sur l'empowerment ou quand l'expérience de femmes victimes de violence conjugale fertilise des constructions conceptuelles. *Recherches féministes*, vol. 14, n° 2, p. 133-154.
- de Certeau, M.** (1990). *L'invention du quotidien. I. Arts de faire* (Nouvelle édition). Gallimard.
- de la Hosseraye, L., Ferrari, A. M., & Girard, J.** (2023). L'Ehpad-tiers-lieu: l'Ehpad de demain ? *Gérontologie et société*, 45(2), 83-103.
- de Vaujany, F.-X., & Mitev, N.** (2015). Introduction au tournant matériel en théories des organisations. *Economica, Les théories des organisations*.
- Decka, J.-P.** (2023). *Le courage de renoncer. Le difficile chemin des élites pour bifurquer vers un monde durable*. Payot.
- Denis J. et Pontille, D.** (2022). *Le soin des choses*. La Découverte.
- Dupuis-Déri, F.** (2014). Petit guide du « disempowerment » pour hommes profémnistes. *Revue Possibles*, 38(1), 79-96.
- Durand Jeanson, A.** (2019). Tiers-lieux, de l'objet à émergences à l'objet de transformations. *Carnet de notes de Prima Terra*. En ligne : <https://www.prima-terra.fr/2019/10/tiers-lieux-de-lobjet-emergences-lobjet.html>.

- Duriaux, Y. & Burret, A.** (2013). *Manifeste des tiers-lieux opensource*. En ligne : <https://movilab.org/images/movilab/1/19/Manifeste-Tiliios.pdf>. Consulté le 5 octobre 2023.
- Eugène-Maestracci, M.** (2022). Le tiers-lieu Le Parallèle : un espace modulable pour aller au-devant des jeunes. *Cahiers de l'action*, 59, 55-65.
- Falzon P.** (2005), Ergonomics, knowledge development and the design of enabling environments. *Humanizing Work and Work Environments*, Guwahati, India.
- Fayn, M.-G., Des Garets, V., & Rivière, A.** (2017). Mieux comprendre le processus d'empowerment du patient. *Recherches en Sciences de Gestion*, 119(2), 55-73.
- Fernagu Oudet, S.** (2012). Concevoir des environnements de travail capacitants : l'exemple d'un réseau réciproque d'échanges des savoirs. Formation emploi. *Revue française de sciences sociales*, 119.
- Fasshauer, I., Colombet, I., Bergamaschi, Y., Brunier, J., Tehel, A., & Ottolini, L.** (2024, à paraître), Tiers-Lieux : quelles contributions à la santé sur les territoires ? *Cahiers de recherche de l'Observatoire des Tiers-lieux*.
- Fasshauer, I.** (2022, Juin). Tiers-lieux et santé: quelles dynamiques territoriales ?. In *Colloque annuel de la revue Politiques et Management Public*.
- Fasshauer, I., & Ferreira de Moura, C.** (2023). Les tiers-lieux en Ehpad, de nouveaux modes de participation et de socialisation des personnes âgées dépendantes. *Actualité et dossier en santé publique*, (1), 44-46.
- Flécher, M.** (2023). Produire l'auto-engagement au travail. Modalités du travail d'organisation dans une start-up en croissance. *La Revue de l'Ires*, 109, 3-34.
- Fredriksson, S., & Duriaux, Y.** (2018). Tiers lieux libres et open source : Repolitisation des pratiques et mécanismes de reconnaissance au sein de configurations collectives. *L'Observatoire*, N° 52(2).
- Galvão, I., Hoover, E.M., & Machemie, P.** (2022). Cultiver le pouvoir d'agir dans l'urgence sociale : les potentiels de la cohabitation dans un

tiers-lieu temporaire, *Le sujet dans la cité*, 14, 2, 91-104.

Galvão, I. (2020). Mémoire collective et pouvoir d'agir : recherche-intervention auprès d'un centre d'hébergement en voie de déménagement, *Questions Vives*, n° 34, En ligne :

<http://journals.openedition.org/question-svives/5059>. Consulté le 19 août 2024.

Gardère, E. Bouillon, J.-L. &

Loneux, C. (2019). Le « collaboratif » dans les organisations : une question de communication, *Communication et organisation*, 55, 2019, 9-22.

Garrau, M. (2013). Regards croisés sur la vulnérabilité. « Anthropologie conjonctive » et épistémologie du dialogue. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, Article #13, 141-166.

Gauthier, C., Pech, P. & Raymond, R.

(2022). La dimension transitoire et d'expérimentation des tiers-lieux : des trajectoires individuelles à l'essaimage de pratiques, *Développement durable et territoires*. Vol. 13, n°1.

Géry, Y. (2021). « L'aller-vers permet de faire face aux situations de décrochage social et de réduire le non-recours aux droits », entretien avec Cyprien Avenel.

La santé en action, N°458, Décembre 2021, 8-9.

Glémain, P., & Billaudeau, V. (2022).

Les tiers-lieux de transition sociétale en région ouest de la France : Penser un « transitio-mètre » pour comprendre leurs effets transitionnels au niveau local. *Norois*, 264 265, 139-155.

Glémain, P. (2021). Chapitre 21. Les

tiers-lieux, de nouveaux espaces de travail collaboratif d'avenir après la crise de la Covid-19 ? Dans : *Les impacts durables de la crise sur le management*. EMS Editions, 245-252.

Guétat-Bernard, H. & Lapeyre, N.

(2017). Les pratiques contemporaines de l'empowerment: Pour une analyse des interactions entre pratiques et théories, individu-e-s et collectifs. *Cahiers du Genre*, 63, 5-22.

Hallauer, E. (2019). Ménager le soin,

Architecture et ménage : volet 2/2, entretien avec Ariane Wilson et Pierre David. *Strabïc*. En ligne, mis en ligne le 17 avril 2019, propos recueillis le 13 novembre 2018 : strabic.fr/Architecture-et-menage-Menager-le-soin, consulté le 13 novembre 2023.

- Hassenteufel, P.** (2010). Comparaison. Dans : Boussaguet, L., Jacquot, S. et Ravinet, P. (Dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 3^e éd., Presses de Sciences Po, 148-155.
- Helfrich, S. & Bollier, D.** (2017). Commoning. Dans Cornu, M. et al. (dir.), *Dictionnaire des biens communs*. PUF. 204-211.
- Hély, M. & Simonet, M.** (2023). *Monde associatif et néolibéralisme*. PUF.
- Houdart, S. & Thiery, O.** (Dir.) (2011). *Humains non humains. Comment repeupler les sciences sociales*. La Découverte.
- Humbert, A.** (2023). *Tout plaquer. La désertion ne fait pas partie de la solution mais du problème*. Le monde à l'envers.
- Idelon, A.** (2022), Le tiers lieu berceau des communs ou couteau suisse des communes ?, *Nectart*, n°14, 96-109.
- Idelon, A.** (2018). Tiers-lieu culturel, refonte d'un modèle ou stratégie d'étiquette ?. *L'Observatoire*, 52, 27-30.
- Krauss, G., & Tremblay, D.-G.** (2019). *Tiers-lieux : Travailler et entreprendre sur les territoires*. Presses universitaires de Rennes.
- Kruzynski, A.** (2017). L'autonomie collective en action : du Centre Social Autogéré de Pointe-Saint-Charles au Bâtiment 7. *Nouvelles pratiques sociales*, 29(1-2), 139-158.
- La Pointe libertaire** (2013). *Bâtiment 7: Victoire populaire à Pointe-Saint-Charles*. Écosociété.
- Ladrière, J., Lecarme, J. et Moatti, C.** (2007, modifié en 2009). Engagement. *Encyclopædia Universalis*. En ligne : <https://www.universalis-edu.com/encyclopedie/engagement/>, consulté le 11 juin 2014.
- Lallement, M.** (2015). *L'âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Seuil.
- Lamaure, A.** (2021). *Dans quelle mesure les tiers-lieux à vocation sociale transforment-ils les pratiques du travail social ? L'exemple des Grands-Voisins et des Cinq Toits*. Mémoire de Master 2 GESS (Gestion des Entreprises Sociales et Solidaires), Paris, IAE Gustave Eiffel.
- Landon, A.** (2022). Le tiers-lieu à l'épreuve de son succès. Vers la formation d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville en France. *Participations*, N° 33(2), 181-207.

- Le Bossé, Y.** (2012). *Sortir de l'impuissance. Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*. Ardis.
- Le Bossé, Y.** (2008). *L'empowerment : De quel pouvoir s'agit-il ? Changer le monde (le petit et le grand) au quotidien*, *Nouvelles pratiques sociales*, 21(1), p. 137-149.
- Le Bossé, Y.** (2003). De l'« habilitation » au « pouvoir d'agir » : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 30–51.
- Le Goaziou, V.** (2022). *Démunis: Les travailleurs sociaux et la grande précarité*. Presses de Sciences Po.
- Lefèvre, S. A. & Grant-Poitras, D.** (2023). L'Utopie (très) concrète du Bâtiment 7 : un commun face aux défis de son autonomie financière. *Recherches sociographiques*, 64-1, 91-117.
- Letourneux, F.** (2022). La pluralité des logiques de travail dans les tiers-lieux de travail, *La nouvelle revue du travail*, 20. En ligne : journals.openedition.org/nrt/10750
- Lhoste, É. F., & Barbier, M.** (2016). FabLabs. L'institutionnalisation de Tiers-Lieux du « soft hacking ». *Revue d'anthropologie des connaissances*, 10, 1(1), 43-69
- Liefooghe, C.** (2018a). Le tiers-lieu, objet transitionnel pour un monde en transformation. *L'Observatoire*, N° 52(2), 9-11.
- Liefooghe, C.** (2018b). Les tiers-lieux à l'ère du numérique : Diffusion spatiale d'une utopie socio-économique. *Géographie, économie, société*, 20(1), 33-61.
- Liger, P. et Rohou, G.** (2016). *L'empowerment: Donner aux salariés le pouvoir d'initiative*, Dunod.
- Martin, C. & Pereira, C.** (2021). Les tiers-lieux, espaces d'expérimentation du commun ?, dans Marchal, H. & Jean-Marc Stébé, J.-M. (Dir.), (2021). *L'essor des biens communs. Une analyse pluridisciplinaire des communs, Territoires contemporains - nouvelle série*, 2021, n° 15.
- Marinos, C. & Baudelle, G.** (2020). L'émergence des tiers-lieux hors métropoles en Bretagne : une lecture par les profils et trajectoires de leur

- fondateur. Dans Gerhard Krauss et Diane-Gabrielle Tremblay, (2020), *Tiers-lieux : travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs..*, Presses universitaires de Rennes, 41-60.
- Martínez Mariscal, D.V.** (2020). *Des tiers-lieux non finis : l'urbanisme temporaire comme expérience esthétique*. Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication. Université Sorbonne Nouvelle, Paris 3.
- Matthey, L.** (2005). Éthique, politique et esthétique du terrain : cinq figures de l'entretien compréhensif, *Cybergeog: European Journal of Geography*.
- Maury, Y. & Hedjerassi, N.** (2020). Empowerment, pouvoir d'agir en éducation: À la croisée entre théorie(s), discours et pratique(s). *Spirale - Revue de recherches en éducation*, 66, 3-13.
- Merrien, F.-X.** (2005), *L'État-providence*, 3^e édition, PUF.
- Michel, B.** (2019). Le coworking, entre ouverture et fermeture des espaces associatifs et communautaires, *Réseaux*, n° 214-215(2), 289-318.
- Molinier, P.** (2009). Des féministes et de leurs femmes de ménage : entre réciprocité du care et souhait de dépersonnalisation. *Multitudes*, 37-38, 113-121.
- Morabito, L., & Peugny, C.** (2015). Les chemins de la précarité. Dans : Braconnier, C. et Mayer, N. (Dir.), *Les inaudibles. Sociologie politique des précaires*. Les Presses de Sciences Po.
- Moreno, C.** (2021). Vivre dans nos métropoles : la révolution de la proximité. *Constructif*, 60, 75-78.
- Morley, C., & Kuntz, P.** (2019). Empowerment des femmes par les technologies numériques : Pouvoir avec, pouvoir pour et pouvoir intérieur. *Terminal*, Empowerment en régime numérique, 125-126.
- Nussbaum, M. C.** (2012). *Capabilités : Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* (S. Chavel, Trad.), Climats.
- Oldenburg, R.** (1999). *The Great Good Place : Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community* (3^e édition). Da Capo Press.

- Palier, B.** (2014). Path dependence (dépendance au chemin emprunté). Dans : Bousaguet, L., Jacquot, S. & Ravinet, P. (Dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 4^e édition, Presses de Sciences Po, 411-419.
- Parazelli, M., & Bourbonnais, M.** (2017). L'empowerment en travail social : Perspectives, enseignements et limites. *Sciences & Actions Sociales*, 6-1, 23-52.
- Parisse, J. & Porte, E.** (2022). Les démarches d'« aller vers » dans le travail social : une mise en perspective. *Cahiers de l'action*, 59, 9-16.
- Passeron, J.-C. & Revel, J.** (2005), *Penser par cas*, Éditions de l'EHESS.
- Paugam, S.** (2011). Introduction. Les fondements de la solidarité. Dans : Paugam, S. (Dir.), *Repenser la solidarité*. Presses Universitaires de France. 5-28.
- Paugam, S.** (1996). Les sciences sociales face à l'exclusion, Dans : Paugam, S. (Dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*. La Découverte.
- Pasquier, R., Tehel, A., de Guibert, A.** (2023). Les tiers-lieux solidaires : une révolution silencieuse de l'action sociale territoriale ? *Pouvoirs Locaux*, n°123, 2023, 21-25.
- Pasquier, R.** (2021). Politiques publiques dans l'espace national, dans Jacob, S. & Schiffino, N. (dirs.), *Politiques publiques, Fondements pour l'analyse de l'action publique*, Bruylant, 813-848.
- Pierre, X., & Burret, A.** (2014). Animateur d'espaces de coworking, un nouveau métier ? *Entreprendre & Innover*, 23(4), 20-30.
- Pinson, G.** (2019). 2. Penser par cas, penser par comparaison. Études urbaines et pratique des monographies comparées. Dans : Authier, J.-Y., Baggioni, V., Cousin, B., Fijalkow, Y. & Launay, L. (Dir.), *D'une ville à l'autre*, La Découverte. 43-66.
- Polard, J.** (2018). EHPAD, mon amour: repenser l'EHPAD comme un tiers-lieu. *NPG Neurologie-Psychiatrie-Gériatrie*, 18(107), 299-304.
- Putnam, R. D.** (2002). Le déclin du capital social aux États-Unis. *Lien social et Politiques* (41): 13-22.
- Puzos, D., Hardouin, M. & Plantard, P.** (2022). Formation inclusive au numérique en période de confinement : des ingénieries bouleversées. Étude de cas de la

préparation numérique à travers la notion d'environnement capacitant, *Phronesis*, 11, 75-95.

Reyssat, F. (2016). Quand espace et objet de travail se confondent. *La nouvelle revue du travail*, 9, 2016. En ligne: journals.openedition.org/nrt/2888.

Rouay-Lambert, S. (2014). Où va la parole des SDF ? : La « marge » peut-elle enfin instruire l'institutionnel ? *Le sociographe*, n° 48(4), 91.

Sen, A. (1980). Equality of What?. Dans : McMurrin, S., *Tanner Lectures on Human Values*, Volume 1. Cambridge University Press.

Sévigny, M. (2021). La trajectoire incertaine du Projet Bâtiment 7, *Revue Possibles*, 45(2), 42-50.

Soulet M.-Y. (2014a). Les raisons d'un succès. La vulnérabilité comme analyseur des problèmes sociaux contemporains, Dans : Brodiez-Dolino A. et al. (2014). *Vulnérabilités sanitaires et sociales : De l'histoire à la sociologie*. Presses Universitaires de Rennes, 59-64.

Soulet M.-H. (2014b). Vulnérabilité et enfance en danger. Quel rapport ? Quels apports ?, in ONED, *Vulnérabilités, identification des risques et protection*

de l'enfance. Nouveaux éclairages et regards croisés, La Documentation française, 128-139.

Soulet, M.-H. (2005). La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique. *Pensée plurielle*, 10(2), 49-59.

Spini, D., Bernardi, L., & Oris, M. (2017). Vulnerability Across the Life Course. *Research in Human Development*, 14(1), 1-4.

Tehel, A., Pasquier, R. et de Guibert, A. (2024, à paraître). Pratiquer la solidarité en tiers-lieux : une réinvention de l'action sociale en contexte dégradé ? *Actes de la journée d'études Tiers-lieux, nouveaux laboratoires des politiques publiques ?*, IFJD.

Tehel, A. (2024, à paraître). « C'est le bâtiment qui dicte vers où on va ». Faire parler les lieux d'urbanisme transitoire. *Approches et Théories en Information-Communication (ATIC)*.

Tehel, A., Pasquier, R. et de Guibert, A. (2023). Tiers-lieux et politiques de solidarité en France : la quête contrariée du pouvoir d'agir. *Lien social et Politiques*, (91), 181-197.

Tehel, A. (2022). Prendre soin de soi, des autres et des choses : une perspective du care dans la fabrication collaborative en FabLabs. *ATIC*, 4, 83-102.

Tehel, A. (2021). *(Re)construire un corps hors-normes : Perspective communicationnelle de la fabrication Do It Yourself de soi*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication. Université Rennes 2.

Thibaud, J.-P. (2013). 9. Ambiances urbaines, écologie sensible. Dans : Euzen, A., Eymard, L., & Gaill, F. (Éds.), *Le développement durable à découvert*. CNRS Éditions.

Valitova, A. & Besson, D. (2021). Un cas de conflit organisationnel analysé par les dynamiques communicationnelles. *Management international-Mi*, 25(5), 37-53

Wagner-Pacifici, R. (2021). Habermas au Starbucks. Clients, oisifs et traînardes dans le tiers-lieu capitaliste. *Les Politiques Sociales*, 1-2(1-2), 27-53.

Wenger E., McDermott R., Snyder W.M. (2002). *Cultivating communities of practice*, Boston, Massachusetts, Harvard Business School Press.

Zalzett, L. & Fihn, S. (2020). *Te plains pas, c'est pas l'usine. L'exploitation en milieu associatif*. niet!éditions

Notes et rapports

Budal, S., Poujol, V., Scherer, P. et Viart, L. (2022). *L'alimentation des personnes en situation de précarité : de l'assignation à l'émancipation ? Construire des tiers-lieux de solidarité et de transition alimentaire avec et pour tout-te-s*. LERIS/INPACT Occitanie.

CEREMA/ANCT (2023). *Dynamique des tiers-lieux en Europe*, Mai 2023.

Dageville, E. (2023). *Les tiers-lieux en Europe, une analyse comparative*, Mai 2023, rapport rédigé sous la direction de Denis Stokkink, Pour la solidarité/ANCT.

Fourrier, A. (2022). Les « besoins » : Une notion à redéfinir? *Centre de recherche sur les innovations et les transformations sociales (CRITS)*.

Hoover, E. et Galvão, I. (2023). *Evaluation du projet des Cinq Toits, étude exploratoire*. Laboratoire Experice Université Sorbonne Paris Nord.

Laget, M. (2023). *De par le monde, quelles politiques publiques des tiers-lieux ?* Note diffusée lors de TP4EU.

Machemie, P. (s. d.). *Entre mixité sociale et frontières invisibles : Les Grands Voisins comme une forme éphémère d'expérimentation du vivre ensemble*. Laboratoire EXPERICE.

Observatoire des tiers lieux. (2023). *Panorama 2023 des tiers lieux en France*. En ligne : <https://observatoire.francetierslieux.fr/>. Consulté le 17 avril 2024.

Ottolini, L. (2023). *Rapport PISTIL - Insertion sociale et insertion professionnelle dans les tiers-lieux*. HC-ECRAC/Tiers-lieux en Grand Est.

Table des illustrations

Figure 1 - Trois approches poreuses de la genèse des tiers-lieux	13
Figure 2 - Cartographie des espaces hybrides	17
Figure 3 - Schéma de l'approche par les capacités	32
Figure 4 - Tableau de présentation des questions de départ	33
Figure 5 - Présentation succincte des sept tiers-lieux retenus dans le corpus d'enquête	38
Figure 6 - Hall d'entrée des Amarres	40
Figure 7 - Façade du Relais de trois écluses	42
Figure 8 - Carte du Nord Loiret	43
Figure 9 - Façade du Bâtiment à Modeler	45
Figure 10 - Plan du Lieu Dix	47
Figure 11 - Le Coupé Décalé	49
Figure 12 - Vue extérieure de la Serre	51
Figure 13 - Vue extérieure du Bâtiment 7	53
Figure 14 - Liste des entretiens pseudonymisés	56
Figure 15 - Atelier en cours au BAM	57
Figure 16 - Un exemple de carte subjective	57
Figure 17 - Planche graphique réalisée par Charlotte Velly	59
Figure 18 - Deux exemples d'entrées de tiers-lieux	65
Figure 19 - Panneaux explicatifs	66
Figure 20 - Accueil du Bâtiment 7	70
Figure 21 - Panneaux « modes d'emploi » en tiers-lieux	73
Figure 22 - Affichage du « code de vie » du Bâtiment 7 et de la charte du BAM	75
Figure 23 - Tableau de photos et de notes personnelles	86

Figure 24 - Le Jardin des simples au Domaine de Flotin	88
Figure 25 - Plan des espaces au Bâtiment 7	92
Figure 26 - Deux exemples de cartes subjectives réalisées par des usager-es du BAM.	105
Figure 27 - Affichette dans l'espace restauration au Lieu Dix	130
Figure 28 - Tableau d'organisation du ménage	142
Figure 29 - Bureau avec sièges balançoires, le Lieu Dix	149

Remerciements

Nous souhaitons remercier l'ensemble des équipes des tiers-lieux qui nous ont accueillie dans le cadre de notre travail d'enquête, ainsi que toutes les personnes qui ont accepté d'échanger avec nous dans le cadre d'entretiens. Nous espérons avoir rendu compte avec justesse de leurs expériences et de leurs vécus. Nous remercions également les équipes de Sciences Po Rennes, de la chaire TMAP et du laboratoire Arènes (UMR6051) pour le soutien scientifique, administratif et technique et à la conduite de ce projet.

La rédaction de ce rapport a été partiellement réalisée dans le cadre d'une résidence d'écriture à l'Hôtel Pasteur à Rennes (mai 2023), à qui nous adressons également nos chaleureux remerciements.



Septembre 2024

Crédit photo couverture : Sean Benesh / Unsplash
Typographie Luciole © Laurent Bourcellier & Jonathan Perez, 2019